

Rapport final

MISSION DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DES BANQUES DE
DONNEES HISTORIQUES DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE
L'ÉTAT 1960 - 2001

DR NADINE GEISLER
JEAN REITZ

DR NADINE GEISLER

JEAN REITZ

LUXEMBOURG, LE 6 FEVRIER 2020

Table des matières

Introduction	3
1. Le projet	5
1.1 L'ouverture des archives – un trend commun	5
1.2 Le contexte politique	6
1.3 La procédure de recrutement.....	6
1.4 La mission	7
2. Le fonds	9
2.1 Les lieux	9
2.2 La présentation du fonds	9
2.3 Le fichier SREL sur support papier	11
2.4 Les microfiches et les copies.....	12
2.5 Le fonctionnement du fichier	14
2.6 Les microfilms	14
2.7 Les premières constatations.....	14
3. La méthode de travail	16
3.1 L'approche initiale	16
3.2 Les constats	16
3.3 Les relations avec les services concernés	18
3.4 Les travaux réalisés.....	20
4. L'analyse quantitative.....	23
4.1 Les chiffres avancés	23
4.2 Les chiffres constatés.....	23
4.3 L'analyse quantitative des données.....	24
5. L'analyse qualitative	30
5.1 Les supports.....	30
5.2 Les banques de données historiques.....	31
5.3 Les sujets luxembourgeois.....	32
5.4. Le fichier 00 / ELCOM	37
5.5 Les opérations.....	41
5.6 Les conclusions	42
6. Le SREL	44
6.1 Le contexte historique	44

6.2 Le monde des services secrets.....	46
6.3 La création du SREL.....	51
6.4 Les missions	61
6.5 Le travail opérationnel du SREL	64
6.6 Les moyens	77
6.7 Les relations extérieures.....	84
7. Conclusions et recommandations	91
7.1 Mission impossible	91
7.2 Recommandations de classement et d'archivage	92
7.3 Réflexions quant à une recherche future	93
7.4 Remarques finales	94
Annexes.....	96

Introduction

C'est avec grande satisfaction que nous avons pris connaissance de la sélection de notre dossier. Travailler sur une source fermée, découvrir des documents cachés au public pendant des décennies est pour chaque historien un moment inouï, une aubaine exceptionnelle comparable à la visite de la Cité impériale de Pékin, la cité interdite.

C'est aussi avec une très grande rigueur et un œil critique d'historien que nous avons abordé notre mission, en connaissant la brisance du dossier et les attentes des Luxembourgeois, de la presse et du monde politique.

Pendant la durée de notre mission, qui s'est vite révélée trop courte, nous avons déchiffré, exploité et analysé des milliers de documents sur microfilm et microfiche pour aboutir à un inventaire sommaire et un rapport qui résume aussi bien notre approche de travail, que les conclusions que nous avons pu en tirer.

Notre mission ne fournit pas les réponses à toutes les questions, et surtout elle n'a pas permis de sélectionner les documents et les pièces à rendre accessibles à la recherche tel que la loi du 23 juillet 2016 le prévoyait. Les raisons, qui sont en relation avec le volume des banques de données, seront présentées au cours du rapport. Mais nous espérons que notre travail puisse contribuer à mieux saisir l'envergure de ces archives historiques et à apprécier à sa juste valeur la portée et la pertinence des documents qu'elles contiennent.

Dans une première partie, le rapport rappelle la mission et présente de façon exhaustive les banques de données historiques du SREL et notre approche de travail. La deuxième partie porte sur l'analyse quantitative et qualitative des banques de données historiques. Dans la troisième et dernière partie seront décrites les activités du SREL à partir de l'analyse des documents issus des banques de données avant de tirer nos conclusions et de fournir des recommandations quant à l'archivage et à l'exploitation future de ces banques de données.

Conformément à l'art. 3 (15) et (16), le présent rapport ne contient aucune donnée qui risque de présenter un danger pour une personne physique. Tous les noms des personnes cibles, des sources et des codes d'opérations ont été enlevés. Nous nous sommes engagés à faire approuver le rapport par le Service de renseignement de l'État pour des questions de sécurité toujours d'actualité. Nous n'avons fait aucun compromis quant aux informations historiquement importantes, néanmoins nous avons acceptés des restrictions quant aux relations du SREL avec les services partenaires et les opérations conjointes.

C'est un rapport qui analyse les banques de données historiques et tire des conclusions quant à la pertinence des documents qu'elles contiennent et la valeur historique qu'elles pourraient avoir pour les chercheurs dans le futur. Ce n'est pas un mémoire ou une thèse sur l'histoire du Service de renseignement luxembourgeois, ni sur ses sujets d'observation, bien qu'un chapitre se consacre au fonctionnement, aux missions et aux opérations du service de renseignement. Toutes nos conclusions se basent sur les documents archivés dans les banques de données historiques du SREL. Nous sommes conscients des lacunes et de l'incomplétude de cette source.

Nous aimerions remercier le gouvernement pour la confiance qu'il nous a témoigné en nous confiant cette mission délicate. Que soient aussi vivement remerciées toutes les personnes qui nous ont accompagnés dans cette aventure, nos personnes de contact au ministère d'État, les membres du comité de sélection qui étaient d'accord à suivre ce projet pendant toute sa durée, la direction et le personnel des Archives nationales et du Service de renseignement de l'État. Nos remerciements aussi les personnes qui étaient prêtes à nous rencontrer et à témoigner, comme l'ancien directeur Charles Hoffmann, un archiviste retraité du SREL et toutes les personnes qui préfèrent rester anonymes.

Dr Nadine Geisler

Jean Reitz

1. Le projet

1.1 L'ouverture des archives – un trend commun

Le Luxembourg a pris l'initiative d'ouvrir les banques de données historiques du SREL à des chercheurs suite à un incident. Avec cette initiative, le Luxembourg se range parmi beaucoup d'autres pays dans lesquels l'ouverture des fonds historiques des services de renseignement et l'exploitation de ces fonds sont devenues pratique courante au cours des dernières années.

Les archives du Bundesnachrichtendienst (BND)

En 2011, le *Bundesnachrichtendienst* (BND) a institué une commission d'historiens indépendants (*Unabhängige Historikerkommission* - UHK) dans le but de réaliser des recherches sur l'histoire du BND et de ses prédécesseurs pour la période de 1945 à 1968. La commission disposait d'un budget de 2,2 millions d'euros étalé sur six exercices et d'une équipe de 10 collaborateurs scientifiques. L'équipe avait accès libre à tous les documents des archives du BND, classifiés ou non. La commission s'est engagée à publier les documents après vérification par le BND que ces documents n'entravent pas les actions en cours du service et qu'ils ne présentent pas un danger pour une personne physique. Après des études préliminaires, les premiers résultats des recherches ont été publiés sous forme de cinq études et dix monographies.¹

Les archives de la Direction générale de la sécurité extérieur (DGSE)

Les fonds d'archives du service de renseignement français DGSE comprennent plus de 11 kilomètres linéaires de documents papier, les plus anciens remontent à 1932. Le Service historique de la défense a été créé en 2005, un conservateur du patrimoine a été engagé en 2011 et une commission des archives a commencé ses travaux en septembre 2013. Elle est chargée d'instruire la déclassification des documents produits par le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) ou la DGSE et conservés par les Archives nationales ou par le Service historique de la défense (SHD). Jusqu'à aujourd'hui sont accessibles les archives du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), les archives relatives à la contribution de la France au déchiffrement de la machine Enigma (fonds Gustave Bertrand) et les archives relatives à la production du SDECE en Indochine.²

Les archives de la CIA

Régulièrement la CIA déclassifie des documents. Ainsi, en février 2016, 750.000 pages de documents de renseignement déclassifiés, des enregistrements, des dossiers de recherche et d'autres documents ont été rendus accessibles via le *CIA's Record Search Tool* (CREST) aux Archives nationales. Cette action de déclassification a porté le nombre total des pages accessibles de documents déclassifiés du CIA à presque treize millions.³ Ce processus d'ouverture des archives historiques de l'agence a commencé en 1980, lorsque William Casey, Director of Central Intelligence (DCI), a autorisé la déclassification et le transfert aux Archives nationales de neuf millions de pages de documents OSS (*Office of Strategic Services* – Bureau des services stratégiques).⁴

¹ Les études sont téléchargeables à partir du site <https://www.uhk-bnd.de>.

² DGSE, Dossier de presse - Déclassification des archives Enigma et Indochine, 2.12.2015.

³ <https://www.cia.gov/news-information/press-releases-statements/2016-press-releases-statements>.

⁴ <https://www.cia.gov/library/readingroom/historical-collections>.

On voit bien que les services sont disposés à ouvrir leurs archives historiques et de publier les fonds des années 1940, 1950 et 1960. Pour ne pas porter atteinte aux secrets de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel et pour ne pas entraver des actions en cours, les archives sur les cinquante dernières années restent fermées. Le travail de la commission historique du BND s'arrête en 1968 et en France les publications s'arrêtent à la guerre d'Indochine.

1.2 Le contexte politique

La publication du Verbatim de l'entretien du 31 janvier 2007 entre le Premier ministre et le directeur du SREL, qui a été enregistré par ce dernier à l'insu du premier, a révélé l'existence des « archives historiques » du Service de renseignement de l'État (SREL).⁵

Suite à cette révélation publique et aux divulgations des dysfonctionnements au sein du SREL pendant les années 2004 à 2008, une Commission d'enquête parlementaire a été instituée le 4 décembre 2012.⁶

Conformément aux recommandations de la commission, les archives historiques ont été transférées le 2 octobre 2013 des locaux du SREL, route d'Esch, aux Archives nationales. Le gouvernement a décidé de soumettre les archives historiques du SREL « dans son ensemble à un examen historique et scientifique, le cas échéant selon les règles législatives »⁷, avec la finalité d'examiner, si « le Service de renseignement de l'État a, pendant la période visée, effectué un espionnage de la vie privée et des activités politiques à Luxembourg, ou s'il s'est tenu à l'observation des menaces contre l'État luxembourgeois telles que les menaces se présentaient pendant le Guerre Froide ».⁸

1.3 La procédure de recrutement

Le Ministère d'État a lancé un appel à candidature via la presse luxembourgeoise. Les deux historiens ont déposé leur candidature en date du 29 octobre 2016 incluant une lettre de motivation et un projet de recherche. Ils ont pu présenter leur démarche au comité d'évaluation lors d'un entretien de recrutement en date du 9 janvier 2017. Le comité d'évaluation se composait de six membres, un représentant du Ministère d'État, Monsieur Jeff Fettes, premier conseiller de gouvernement, la directrice des Archives nationales, Madame Josée Kirps, deux professeurs de l'Université du Luxembourg nommés par arrêté ministériel, Messieurs Andreas Fickers et Benoît Majerus, et deux députés désignés par la Chambre des députés, Messieurs Gusty Graas et Serge Wilmes.

Vu son caractère institutionnel, nous avons demandé à ce que le comité d'évaluation institué par la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'Etat soit maintenu dans sa composition initiale pour nous servir de forum d'échange en tant que comité de suivi tout au long de l'exécution de notre mission afin de pouvoir nous guider par rapport aux choix d'ordre stratégique qui n'ont d'ailleurs pas manqué de se poser au fur et à mesure de l'avancement de nos recherches. Nous avons pris soin et veillé à ce que ledit comité ne reçoive aucune information sensible, secrète, classifiée ou relative à

⁵ Document parlementaire n°6565, Rapport de la Commission d'enquête parlementaire, p. 17.

⁶ Document parlementaire n°6565, Rapport de la Commission d'enquête parlementaire, p. 9.

⁷ Programme gouvernemental du 10.12.2013, p. 9.

⁸ Projet de loi no 6850 régissant les archives historiques du Service de renseignement de l'État, exposé des motifs, p.6.

l'identification d'une personne physique ou morale répertoriée dans les fichiers analysés. En effet, tous les échanges que nous avons pu avoir avec le comité au cours de notre mission se sont limités à l'exposé du volume du fonds des archives historiques, aux difficultés pratiques de la mise en œuvre de la mission légalement définie et à la priorisation de nos différentes propositions quant à la démarche historique à privilégier pour l'exploitation des archives. Nous tenons à remercier tous les membres du comité pour leurs précieux conseils et leur support dont nous avons pu bénéficier à l'occasion de nos échanges.

1.4 La mission

La mission de recherche a été définie par la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État. Cette loi ne définit pas seulement la mission, mais précise aussi le mode de recrutement des experts, le stockage des banques de données historiques et l'accès à celles-ci.

Le contrat de prestation de services, signé le 9 mai 2017 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre d'État, et les deux experts Nadine Geisler et Jean Reitz, définit la mission des deux experts de la façon suivante :

« Les experts ont pour mission de recenser et d'exploiter par la méthode historique la mieux adaptée les banques de données historiques du Service de renseignement de l'État, ainsi que de sélectionner les données présentant un intérêt historique national qu'ils proposent de verser définitivement aux Archives nationales au sens de l'article 7 de la loi modifiée du 25 juin 2014 portant réorganisation des instituts culturels de l'État. La mission confiée aux experts consiste encore en l'exécution des opérations de classement visées au paragraphe 6 de l'article 3 de la loi. »

La durée du contrat a été fixée à deux années. Il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 et aurait dû s'achever le 31 mai 2019. Pour des raisons d'insalubrité du lieu de travail, le contrat de travail a été suspendu par avenant au contrat de prestation de services signé le 25 septembre 2017 pour la durée du mois d'octobre 2017.

Les conditions de confidentialité et de discrétion

Conformément au contrat,

« Les experts sont tenus de garder confidentiels, à l'égard de toute personne non autorisée, les faits, informations, connaissances, documents et autres éléments que le commanditaire leur a indiqué être confidentiels. ... Les experts s'engagent à n'utiliser à des fins autres que celles de l'exécution du contrat et à ne divulguer à des tiers aucun fait, information, connaissance, document ou autres éléments dont ils auraient reçu communication ou pris connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. »

Il va de soi que le rapport final ne peut contenir aucune donnée ou aucun extrait de données des banques de données historiques prévues. Le rapport ne peut contenir aucune donnée à caractère personnel, ni aucun élément susceptible de permettre l'identification d'une personne sauf consentement exprès de la

personne concernée conformément à la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données.⁹

Les conditions d'accès au lieu de travail ont été définies minutieusement dans le contrat de prestation de services afin de respecter la confidentialité des documents qui s'y trouvent.

Les deux experts ont suivi une journée de formation spéciale le 2 juin 2017, organisée par le SRE, dans le but de les préparer à leur travail avec du matériel classifié.

Ladite loi du 23 juillet 2016 a dispensé les deux experts d'une habilitation de sécurité par dérogation à l'article 14 de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.¹⁰

Le droit de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche appartiennent exclusivement au commanditaire et ont été réglés par le contrat de prestation de services.

« Les deux experts s'interdisent de faire état des résultats précités et de les utiliser, de quelque manière que ce soit, à des fins autres que celles spécifiées dans le présent contrat. Cette interdiction ne vaut pas pour la participation des experts, après la fin du contrat à des conférences, débats publics et tables rondes, qui sont en relation directe avec les résultats de la recherche consignés dans le rapport. »

⁹ Renvoie à l'art. 3 (15) de la loi du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, modifiée par la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (EU) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), portant modification du Code de travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

¹⁰ Art. 3 (10) de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État.

2. Le fonds

2.1 Les lieux

En date du 2 octobre 2013, selon les recommandations de la commission d'enquête sur le SREL, les banques de données historiques du SREL¹¹ ont été transférées aux Archives nationales dans une salle hautement sécurisée afin de procéder à une conservation, une classification et un inventaire en vue de leur utilisation à des fins historiques et administratives.¹²

L'accès aux banques de données est réglé par l'article 5 du contrat de prestation de services entre l'État luxembourgeois et les experts du 9 mai 2017. Dans ce local, pourvu d'un dispositif d'accès, il est interdit d'y introduire des outils techniques (ordinateurs et téléphones portables).

2.2 La présentation du fonds

Le fonds rassemblé dans les Archives nationales comprend plusieurs catégories de documents provenant de sources différentes. Il s'agit :

- des banques de données historiques provenant du SREL
- des archives « back-up » provenant du Château de Senningen
- des demandes de consultation des dossiers
- d'autres documents reçus du SRE en cours de mission

Les banques de données historiques saisies au SREL

L'existence des banques de données du SREL a été révélée au grand public par la publication du Verbatim de l'entretien du 31 janvier 2007 entre le Premier ministre et le directeur du SREL de l'époque.¹³ Les membres de la Commission d'enquête sur le SREL ont effectué le 3 janvier 2013 une descente sur les lieux pour se faire une idée précise des banques de données. La commission a ordonné la mise sous scellé et ces banques de données ont été transférées aux Archives nationales. Elles se composent de huit armoires métalliques avec des fiches sur support papier et des microfiches :

- Fichier Armoire 1 (RSN 1 cartes) : sept tiroirs contenant des fiches sur support papier classées par ordre alphabétique AAD-HEI, le dernier tiroir contenant sept bacs numérotés de 1 à 7 avec des fiches sur support papier ANS (Autorité nationale de sécurité) de ressortissants luxembourgeois.
- Fichier Armoire 2 (RSN 2 cartes) : sept tiroirs contenant des fiches sur support papier classées par ordre alphabétique HEI-REG, le dernier tiroir contenant cinq bacs numérotés de 1 à 5 avec des fiches sur support papier des ressortissants luxembourgeois (4) et des associations luxembourgeoises (1) et un bac avec des fiches sur support papier et les microfiches des dossiers qui ont fait l'objet d'une demande de consultation.
- Fichier Armoire 3 (RSN 3 cartes) : sept tiroirs contenant des fiches sur support papier classées par ordre alphabétique REH-ZYZ, ainsi que des microfiches sociétés et attentats, deux bacs avec des microfiches sur les opérations, les filatures ainsi que les doublons.

¹¹ Le présent rapport utilise l'abréviation SREL pour le volet historique et SRE pour le service à partir de la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État.

¹² Rapport de la Commission d'enquête sur le Service de renseignement de l'État, 5.05.2013, p.136.

¹³ Extrait du Verbatim publié dans l'hebdomadaire d'Lëtzebuerger Land du 30.11.2012.

- Fichier Armoire 4 (RSN 4 cartes) : sept tiroirs contenant des fiches sur support papier rose (ressortissants des pays de l'Est), des fiches sur support papier vert (ressortissants des pays de l'Ouest) et des fiches sur support papier blanc (faisant référence aux messages et au terrorisme).
- Microfichier Armoire 1 (RSN 5) : six tiroirs contenant des microfiches selon le classement détaillé des archives du SREL.
- Microfichier Armoire 2 (RSN 6) : six tiroirs contenant la suite des microfiches selon le classement détaillé des archives du SREL.
- Armoire ANS : sept tiroirs contenant des fiches sur support papier ANS classées par ordre alphabétique et les microfiches ANS (Autorité nationale de sécurité).
- Sécurité Armoire 1 (RSN 5) : vide.

Les copies de sauvegarde saisies au Château de Senningen

L'existence de copies de sécurité sur des bobines de microfilms et sur des microfiches dans l'enceinte du Château de Senningen a été révélée par la presse le 19 avril 2013. Après visite des lieux par la Commission d'enquête sur le SREL le 22 avril 2013, le service de la police judiciaire a procédé le même jour, sur ordonnance de la présidente de la Chambre criminelle du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à une perquisition et à une saisie des copies de sécurité. L'archivage de sécurité comprend :

- Cinq cartons de déménagement avec des bacs contenant des copies des microfiches :
 - Carton 1 : huit bacs numérotés de 1 à 8
 - Carton 2 : huit bacs numérotés de 9 à 16
 - Carton 3 : huit bacs numérotés de 17 à 24
 - Carton 4 : quatre bacs numérotés de 25 à 28
 - Carton 5 : 188 bobines de microfilms 18 mm
- Une valise métallique contenant 72 bobines de microfilms.

Les demandes de consultation

La Commission d'enquête sur le service de renseignement, dans son rapport final, avait proposé de permettre à toute personne concernée de pouvoir consulter lesdits documents conformément au cadre légal existant.¹⁴ Les dossiers de demande de consultation ainsi que le courrier entre le SREL et le procureur général d'État, sont également entreposés dans la salle. Il s'agit :

- du retour des documents de la part de l'autorité de contrôle, huit classeurs DIN A4 numérotés de 1 à 7, un sans numéro,
- des demandes de 2012/2013, 18 classeurs DIN A4,
- des demandes de 2013/2014, six classeurs DIN A4,
- CNPD ANS, cinq classeurs DIN A4 2013, un classeur DIN A4 2014,
- des copies des consultations 2015, un classeur DIN A4.

¹⁴ Document parlementaire n°6565, Rapport de la Commission d'enquête parlementaire, p 136.

Les autres documents provenant du SRE

Au cours de la mission, le SRE nous a remis différents documents (organigramme, notes de service), un fichier photo composé de 22 classeurs, le registre du courrier composé de 45 livrets ainsi que quatre microfilms « B ».

2.3 Le fichier SREL sur support papier

Le fichier du SREL est un système de classement comprenant des fiches individuelles sur support papier classées par ordre alphabétique. Ces fiches comportent des renvois à une ou plusieurs pièces distinctes conservées sur microfiche ou microfilm ou des renvois à des microfiches sans précision de la pièce.

Les fiches sur support papier sont des fiches en papier épais de différentes couleurs (rose, verte, blanche, blanche avec bord vert du côté gauche ou bord rose) de dimension 14,8 x 10,5 cm, portant le numéro de commande 137001 auprès du Service central des imprimés de l'État. Les fiches sont pré-imprimées et comprennent les rubriques suivantes¹⁵ :

Colonne de gauche : nom, prénoms, alias, lieu et date de naissance, nationalité d'origine et actuelle, profession, domicile, situation familiale, véhicule.

Colonne de droite : No de dossier, Voir aussi.

Le remplissage des fiches se faisait à la machine à écrire, parfois des références à des pièces microfilmées ou des microfiches sont ajoutées à la main. Il importe d'ailleurs de préciser que les rubriques n'étaient pas toutes remplies systématiquement.

On peut distinguer deux catégories de fiches : SREL et ANS (Autorité nationale de sécurité).

Les fiches SREL

Le fichier SREL contient toutes les fiches utilisées par les différentes sections du service. Trois armoires (RSN 1, RSN 2 et RSN 3) contiennent des fiches sur support papier classées par ordre alphabétique. Le nombre total des fiches SREL peut être estimé à 96.000 pièces. Les fiches des ressortissants luxembourgeois ont été sorties par le personnel du SRE et se trouvent dans des bacs séparés. La commission d'enquête avait demandé le nombre de fiches concernant les ressortissants luxembourgeois. Le personnel du SRE a séparé ces fiches des autres afin de pouvoir les compter et les a mis dans des bacs à part. Ces bacs ont été placés dans le dernier tiroir de l'armoire RSN 2. La Commission d'enquête sur le SREL a fait état de 4.168 fiches de personnes physiques et de 2.270 fiches de personnes morales. Ce chiffre sera toutefois révisé et nuancé au chapitre 4 du présent rapport.

Une quatrième armoire (RSN 4) contient d'autres fiches de trois couleurs différentes :

- Le premier tiroir contient des fiches roses concernant des ressortissants des pays de l'Europe de l'Est. Elles sont classées par ordre alphabétique de la nationalité d'origine. Leur nombre a été estimé à 3.000.
- Le deuxième tiroir contient la suite des fiches roses (1.500) et des fiches vertes concernant des ressortissants des pays de l'Europe de l'Ouest (1.500).

¹⁵ Annexe 1 : fiche sur support papier.

- Les troisième et quatrième tiroirs contiennent des fiches blanches qui renvoient à des messages (6.000).
- Le cinquième tiroir contient des fiches blanches concernant des groupes terroristes (2.000).
- Les sixième et septième tiroirs sont vides.

Les fiches ANS

Il s'agit des fiches sur support papier ainsi que des microfiches faisant référence aux enquêtes de sécurité établies par l'Autorité nationale de sécurité (ANS). Elles ne rentrent pas dans le champ d'analyse de la présente mission. Néanmoins, nous avons procédé à l'inventaire et au contrôle de ces fiches et microfiches afin d'obtenir une idée de l'envergure du travail de l'ANS. Comme pour le fichier SREL un tri entre sujets luxembourgeois et non-luxembourgeois a été réalisé.

Nous avons pu compter 14.946 fiches sur support papier concernant principalement des résidents étrangers et qui se trouvent dans l'armoire ANS, ainsi que 6.645 fiches sur support papier ANS concernant des ressortissants luxembourgeois se trouvant dans sept bacs séparés, placés dans le dernier tiroir de l'armoire RSN 1. Le chiffre total s'élève donc à 21.591.

2.4 Les microfiches et les copies

Les microfiches sont des « jaquettes » d'une dimension de 14,8 x 10,5 cm¹⁶ pouvant regrouper jusqu'à 65 documents, répartis sur cinq rangées à 13 documents. Une partie des microfiches est numérotée, le numéro de la jaquette est inscrit en tête de la microfiche. Le nombre total de microfiches a été estimé à 60.000 pièces. Les rangées des jaquettes ne sont pas toutes remplies, il y en a qui ne comportent qu'un seul document, il est donc difficile d'évaluer le volume des documents enregistrés sur microfiches.

Les microfiches sont réparties dans les deux armoires Microfichier Armoire 1 (RSN 5) et Microfichier Armoire 2 (RSN 6), chacune ayant six tiroirs. Le fichier des microfiches est classé par sujet selon l'ordre suivant :

- | | |
|-----|--|
| 01 | Ambassade soviétique à Luxembourg |
| 02 | Affaires hongroises au Grand-Duché |
| 03 | Affaires polonaises au Grand-Duché |
| 04 | Affaires chinoises au Grand-Duché |
| 05 | Affaires tchèques au Grand-Duché |
| 06 | Affaires est-allemandes au Grand-Duché |
| 07 | Affaires yougoslaves au Grand-Duché |
| 08 | Affaires bulgares au Grand-Duché |
| 09 | Affaires roumaines au Grand-Duché |
| 010 | Affaires cubaines au Grand-Duché |
| 011 | Affaires albanaises au Grand-Duché |
| 012 | Affaires vietnamiennes au Grand-Duché |
| 013 | Affaires arabes au Grand-Duché |
| 014 | Affaires coréennes au Grand-Duché |

¹⁶ Annexe 2 : Exemple d'une jaquette avec 65 documents microfilmés.

- 015-20 Personnes demeurant à l'étranger et signalées comme suspectes par les services étrangers
- 10 Apatrides et autres venant au Grand-Duché + Réfugiés politiques
- 11 Anciens agents de renseignement
- 15 Radio – Télé – Luxembourg
- 20 Organisations, organismes officiels et sociétés commerciales
- 25 Personnes pouvant avoir des relations avec l'Est ou convaincues de telles relations
- 30 Enquêtes et renseignements divers
- 31 Sympathisants du PCL
- 35 Nazisme et Néonazisme
- 50 Leads (traces)
- 55 NATO, EURATOM etc., CECA, CEE
- 75 Notes relatives aux refus de visa : Belgique
- 76 Notes relatives aux refus de visa : Pays-Bas
- 77 Notes relatives aux refus de visa : Luxembourg
- 80 Terrorisme et Extrémisme (gauche + droite)
- 90 Défectionnaires des pays de l'Est
- 00 Parti communiste Luxembourg
- 00-15 Belgique. Communistes belges venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-20 France. Communistes français venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-25 Hollande. Communistes hollandais venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-30 Allemagne (Ouest et Est). Communistes allemands venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-35 Angleterre. Communistes anglais venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-40 Italie. Communistes italiens venant au Grand-Duché ou effectuant des déplacements méritant d'être retenus
- 00-41 Communistes italiens du Luxembourg
- 00-45 Communistes d'autres pays
- 00-50 Communistes U.S.A.
- 00-55 Communistes espagnols au Luxembourg
- 00-60 Communistes portugais au Luxembourg

Les rubriques 01 à 014 sont encore subdivisées selon les sujets : le personnel diplomatique accrédité au Luxembourg, le personnel diplomatique accrédité dans d'autres pays, leurs ressortissants demeurant ou venant au Grand-Duché, les délégations commerciales venant au Grand-Duché, etc.

Des copies de sécurité ont été réalisées et entreposées au Château de Senningen. Il s'agit de 28 bacs numérotés de 1 à 28 contenant des copies des microfiches. Ces copies des documents ont été réalisées

sans sortir les documents des jaquettes. Ces copies sont de mauvaise qualité et par conséquent difficilement lisibles.

Les copies de sauvegarde ont été mises à jour à intervalles réguliers. Les dernières mises à jour ont été effectuées en 1990, 1992 et partiellement en 1996.

2.5 Le fonctionnement du fichier

La section « Archives » du SREL était chargée de la constitution, de la tenue à jour et de la conservation du fichier central, des dossiers de toute forme y compris les microfilms et microfiches ainsi que de la gestion de la bibliothèque. L'accès aux archives était réglementé. L'accès à l'antichambre de la section Archives, abritant le fichier central, était libre à tout le personnel du service entre 8.00 et 17.00. L'accès aux bureaux de la section Archives était réservé au personnel y affecté.¹⁷

Tout membre du SREL pouvait consulter sur place les microfiches relatives à un dossier. Aucune jaquette ne pouvait être emportée en dehors des bureaux des Archives. Tout membre du SREL, appelé à travailler temporairement ou continuellement sur un dossier, pouvait obtenir soit une reproduction sur papier, soit une copie des jaquettes qu'il pouvait consulter sur un lecteur de microfiches dans son bureau.¹⁸

Selon un ancien archiviste du SREL, le travail du microfilmage se faisait, pendant son activité au SREL, le vendredi par des anciens collaborateurs retraités du SREL à des intervalles réguliers.

2.6 Les microfilms

Au total 260 bobines de microfilms proviennent du Château de Senningen, 72 bobines se trouvaient dans une valise métallique et 188 bobines se trouvaient dans des cartons de déménagement. La valise métallique contenait les documents les plus importants qui en cas de crise ou de guerre auraient dû être emportés à l'étranger. Un microfilm a une longueur de quelque 15 mètres, ce qui équivaut à quelque 1.500 documents. Le nombre total des documents sur microfilm peut donc être estimé à 390.000.

2.7 Les premières constatations

Des séries incomplètes

Les banques de données du SREL comprennent trois versions différentes de documents :

- La version originale sur microfilms qui était stockée au Château de Senningen.
- Les copies de sauvegarde des microfiches qui étaient également stockées au Château de Senningen.
- Les microfiches se trouvant dans les armoires Microfichier Armoire 1 (RSN 5) et Microfichier Armoire 2 (RSN 6) et qui constituaient l'outil de travail du personnel du SREL.

La comparaison des microfiches contenues dans les armoires Microfichier Armoire 1 (RSN 5) et Microfichier Armoire 2 (RSN 6) avec les copies de sauvegarde des microfiches en provenance du Château de Senningen qui se trouvaient dans les 28 bacs montre que les deux fichiers ne sont pas identiques. Parmi

¹⁷ Instruction de service No 5 « Les Archives du SREL », 30.04.1993.

¹⁸ Ibidem.

les microfiches originales, il manque une série continue de microfiches, à savoir les 2.755 microfiches 00 (ELCOM) qui concernent les membres et les activités du parti communiste luxembourgeois, de ses différentes sections et cellules et des associations procommunistes. Parmi les copies de sauvegarde, il manque également des séries complètes de microfiches.

Les archives du SREL

La loi modifiée du 23 juillet 2016 définit les « banques de données historiques » à juste titre comme « les données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, issues de la saisie effectuée tant par la commission d'enquête instituée par la Chambre des Députés en date du 4 décembre 2012, que par la chambre criminelle du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, actuellement déposées aux Archives nationales ».¹⁹

Il ne s'agit en aucun cas des archives proprement dites du SREL, mais bien des banques de données historiques, qui n'étaient plus mises à jour et utilisées à partir de l'année 1996. C'est un outil de travail qui existait déjà avant la création du SREL en 1960, utilisé et développé par le service pendant plus de trente ans et devenu désuet au moment qu'une banque de données informatisées a été mise en place.

Le SRE a ses propres archives qui sont toujours conservées dans le service et gérées par le service. Par ailleurs, l'existence de ces archives a permis au SRE de nous fournir des documents complémentaires.

¹⁹ Loi modifiée du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, art. 2.

3. La méthode de travail

3.1 L'approche initiale

L'appel à candidature exigeait le dépôt d'un dossier comprenant une lettre de motivation et un projet de recherche.

Notre connaissance du dossier à l'époque se limitait aux informations tirées du projet de loi 6850 devenu la loi modifiée du 23 juillet 2016 et du rapport de la Commission d'enquête sur le Service de renseignement de l'État. Celles-ci étaient insuffisantes pour pouvoir juger le volume des archives²⁰ à exploiter et la quantité de travail qui nous attendait. Ainsi, nous avons proposé une démarche flexible en plusieurs étapes:

1. Analyse d'un échantillon de fiches papier et de fiches microfilmées dans le but d'avoir une idée de l'envergure des archives (qualité, quantité) et de pouvoir comprendre le système de classement.
2. Réalisation d'un inventaire des données, norme ISAD(G) en créant une base de données (Filemaker, Excel) et en saisissant les données.
3. Classification des données selon les critères de l'origine nationale ou étrangère, du niveau de classement et de la possibilité de déclasser, de l'intérêt historique et des besoins du SRE à avoir accès à ces données dans l'avenir.
4. Analyse historique des données en prenant en considération l'histoire des renseignements proprement dits et le fonctionnement du service en comparaison avec les pratiques dans d'autres pays.
5. Rédaction d'un rapport final dans le respect de la confidentialité des informations des banques de données et des données à caractère personnel.

En fonction de l'avancement de la recherche, le projet a été revu et adapté afin de le préciser et de réorienter l'approche initiale en cas de besoin.

3.2 Les constats

Une des premières constatations étaient les conditions insalubres de la salle d'archivage et de notre lieu principal de travail, qui grâce à l'aménagement d'une climatisation ont pu être améliorées. Le deuxième constat était l'envergure réelle des banques de données historiques et par conséquent le volume de travail. Assez vite, nous étions forcés de modifier notre approche et notre plan de travail initialement présenté.

Des conditions de travail inacceptables

Lors de notre première visite dans la pièce, nous avons trouvé une salle fermée sans fenêtres, avec une porte hautement sécurisée, très étanche, qui ne permettait aucune circulation d'air. De ce fait, l'atmosphère dans la pièce n'était pas optimale : humidité trop élevée, manque d'oxygène, présence

²⁰ Nous nous sommes basés sur le chiffre cité dans le projet de loi et qui chiffrait les fiches à analyser à 4.168 fiches de personnes physiques et 2.270 fiches de personnes morales. Le nombre de microfiches/documents à analyser n'était ni connu, ni évaluable. Projet de loi régissant les archives historiques du Service de Renseignement de l'État déposé le 6.08.2015, p. 9.

suspecte de traces de moisissures aux murs, sensation d'odeur infecte, etc. Après une heure de travail, des maux de tête se faisaient ressentir dus au manque d'oxygène. Bref, le séjour dans la pièce constituait un risque de santé incontestable.

En outre, le bureau mis à notre disposition par les Archives nationales n'était pas sécurisé et ne s'apprêtait pas non plus comme lieu de travail et d'analyse de documents classifiés.

L'assainissement des lieux

Pour remédier à la situation, nous avons sollicité une entrevue avec les responsables des services concernés (Archives nationales, ministère d'État, Administration des bâtiments publics, SRE). La situation a été discutée lors d'une réunion « in situ » en date du 10 juillet 2017 et les solutions suivantes ont été retenues dans le but d'améliorer la situation : climatisation du local sécurisé et par précaution au cas où cette mesure ne serait pas suffisante, aménagement et sécurisation du bureau afin de pouvoir y visualiser les microfiches et microfilms.

Pendant les mois d'octobre et de novembre 2017, un système de climatisation a été installé dans la pièce haute sécurité. A notre demande, le contrat d'expert a été interrompu pendant un mois.

Depuis la mise en marche du système de climatisation, l'atmosphère dans la salle est devenue supportable : oxygène suffisant, plus d'odeur nauséabonde, une température ambiante de 21° et un taux d'humidité de +/- 45% (variable selon les saisons).

Malheureusement, les travaux ont pris plus de temps que prévu et la salle de travail n'était pas accessible avant le 27 novembre 2017. Pendant cette période, nous avons exécuté des travaux de recherche. La préparation du chantier et le réaménagement de la salle après les travaux ont pris en tout quatre jours de travail.

L'aménagement et la sécurisation du bureau

Parallèlement aux travaux au sous-sol, le bureau à l'entresol a été aménagé et sécurisé dans le but d'y permettre la visualisation des microfiches et microfilms : une grille de fer a été fixée devant les fenêtres, la porte d'entrée a été munie d'une serrure électronique. Des stores obstruant la vue de l'extérieur vers l'intérieur du bureau ont été installés.

Malheureusement, ladite pièce n'a pas pu être raccordée au système central d'alarme anti-intrusion et la visualisation des microfilms et microfiches a dû se faire dans la pièce haute sécurité sans lumière naturelle.

Le volume des archives historiques

Après une première visualisation des banques de données historiques du SREL, nous avons dû constater que le volume de ces archives était beaucoup plus important qu'annoncé initialement dans le projet de loi, dans l'appel à candidature et par le commanditaire. Il s'agit de quelque 137.000 fiches sur support papier dont 21.000 fiches ANS et 116.000 fiches SREL, de quelque 60.000 microfiches et de 260 bobines de microfilms et non de quelque 6.000 fiches annoncées.²¹

²¹ Voir le détail sous 4.1 Les chiffres avancés et 4.2 Les chiffres constatés.

Nous avons essayé de quantifier le travail à faire en se basant sur une analyse d'un échantillon, à savoir les demandes de consultation de dossier SREL des ressortissants luxembourgeois. Il s'agissait de 9 personnes morales et 115 personnes physiques.

En extrapolant, nous avons pu conclure que seule l'analyse des fiches des ressortissants luxembourgeois (4.168 personnes physiques et 2.270 personnes morales) nous imposait la lecture de 709.649 pages de documents.²²

La mission à redéfinir

Nous étions forcés à reconsidérer notre démarche et surtout à reconsidérer les fiches à analyser.

Les informations officielles parlaient de 6.438 fiches sur support papier²³ de personnes physiques et morales alors qu'il y a quelques 116.000 fiches nominatives sur support papier. Par conséquent, il y a également beaucoup plus de microfiches et documents à analyser. Il s'agit probablement d'une confusion, car le chiffre indiqué semble correspondre avec le nombre des sujets luxembourgeois alors que cette information n'a jamais été précisée. D'autant plus que la loi modifiée du 23 juillet 2016 n'indique aucun chiffre.

Notre mission consistait dans l'analyse de toutes les banques des données historiques, à savoir les quelque 116.000 fiches sur support papier, ainsi que les microfiches auxquelles elles renvoient. Cette mission n'étant pas réalisable dans le délai de 24 mois prévu par la loi. Nous avons dû faire un choix et réduire notre travail à :

- L'analyse des 6.438 fiches sur support papier concernant les sujets luxembourgeois (personnes physiques et morales avec les microfiches auxquelles elles réfèrent ainsi que les documents y correspondants).
- L'analyse des dossiers 00 (éléments communistes), dont nous avons retrouvé les copies de sauvegarde (quelque 2.200).
- L'analyse d'autres dossiers en relation avec les activités du SREL comme le courrier entrant et sortant, les opérations, l'implication du SREL au niveau européen et international (Club de Berne, TREVI, etc.).

3.3 Les relations avec les services concernés

La loi du 23 juillet 2016 avait expressément prévu que les experts puissent se faire assister à leur demande par des agents des Archives nationales²⁴ et par des membres du Service de renseignement de l'État²⁵. Nous avons profité de cette opportunité à plusieurs reprises pour connaître les attentes des Archives nationales et pour approfondir nos connaissances sur le fonctionnement du SREL.

²² Les dossiers des personnes physiques de l'échantillon analysé contenaient en moyenne 1,5 microfiches et 21 pages, ceux des personnes morales 5,1 microfiches et 274 pages.

²³ Rapport de la commission d'enquête sur le service de renseignement de l'État du 5 juillet 2013, p. 34, point I, 3, B), 4) a) i. : 4.168 fiches individuelles et 2.270 fiches concernant des entités morales (sociétés, associations).

²⁴ Loi du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, art. 3 (5).

²⁵ Ibidem, art. 3 (9).

Nous avons formulé le désir que le comité d'évaluation instauré par la loi du 23 juillet 2016 puisse continuer à suivre notre projet et que nous puissions lui présenter des rapports intermédiaires.

Le comité de suivi

Dans notre approche initiale, nous avons prévu de rédiger quatre rapports intermédiaires et de rencontrer le comité de suivi à quatre reprises.

En fin de compte, le comité s'est réuni à trois reprises :

- une première réunion a eu lieu le 25 septembre 2017,
- une deuxième réunion a eu lieu le 19 février 2018,
- une troisième réunion a eu lieu le 19 février 2019 avec les représentants de l'Université du Luxembourg et le 2 mars 2019 avec les autres membres du comité.

Les rapports intermédiaires étaient présentés oralement au comité de suivi.

Le service de renseignement

Nous avons eu plusieurs réunions avec la direction du SRE. Suite à ces réunions, des documents supplémentaires ont été mis à notre disposition, de même que quelques bobines de microfilms. Nous avons pu signaler à la direction du SRE que des dossiers supplémentaires ont été trouvés concernant les personnes qui avait introduit une demande de consultation de leur dossier SRE et qu'il fallait les avertir conformément à la législation en vigueur.²⁶

Nous avons aussi rencontré Monsieur Charles Hoffmann, ancien directeur du SREL, ainsi que des membres du personnel du SRE actifs et en retraite.

Les Archives nationales

Nous avons eu plusieurs réunions avec la direction. Des réunions avec les archivistes ne s'imposaient plus puisque le travail de classification n'a pas été réalisé. Un grand merci aux informaticiens des Archives nationales qui nous étaient d'une aide précieuse.

Le Ministère d'État

Des entrevues ont eu lieu avec les collaborateurs du centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) pour des raisons logistiques. Le contact avec le service a été très positif et leur soutien nous a été d'une grande aide.

Des réunions régulières ont eu lieu avec nos personnes de contact au ministère d'État pour les tenir au courant de l'avancement de la mission. Les relations ont été très bonnes et nous avons pu les contacter pour toutes questions.

²⁶ Loi du 23 juillet 2016 portant mise en place d'un statut spécifique pour certaines données à caractère personnel traitées par le Service de renseignement de l'État, art. 5(2).

Les personnes fichées

Nous nous sommes demandés si nous avons le droit de contacter une personne qui est fichée ? Nous avons décidé de n'aborder que des personnes qui avaient introduit une demande de consultation de leur dossier et qui forcément étaient au courant de l'existence et du contenu du dossier.

Après avoir rencontré plusieurs personnes concernées, nous avons finalement renoncé à poursuivre cette démarche. Certaines de ces personnes niaient les faits, ne voulaient pas approfondir le sujet ou encore avaient fait le deuil sur cette période de leur vie et ne voulaient plus y être confrontées. Nous ne voulions pas les compromettre avec leur passé et risquer de révéler des personnes qui les avaient dénoncées ou qui rapportaient sur eux au SREL.

Pour la même raison, nous avons renoncé à demander l'autorisation à des personnes fichées de pouvoir citer leur nom, bien que la loi modifiée du 23 juillet 2016 le prévoit expressément.

3.4 Les travaux réalisés

Le calendrier de travail

Phase préparatoire	
Juin-Juillet 2017	Analyse d'un échantillon Inventaire sommaire des banques de données historiques du SREL
Août-Septembre 2017	Inventaire sommaire des banques de données historiques du SREL Programmation du logiciel Access pour la saisie Premier rapport intermédiaire 25.09.2017
Octobre-Novembre 2017	Suspension du contrat de prestation de services et installation d'une climatisation dans la pièce sécurisée Programmation du logiciel Access Recherches diverses
Phase de saisie	
Décembre 2017-Février 2018	Saisie des fiches des personnes physiques dans Access Saisie des fiches des personnes morales dans Access Epuraton des fichiers Saisie des fiches 00 ELCOM Deuxième rapport intermédiaire 19.02.2018
Phase d'analyse	
Mars 2018-mai 2019	Analyse des microfiches des banques de données historiques du SREL dont les fiches luxembourgeoises font référence Analyse des microfiches concernant le courrier Analyse des registres du courrier Analyse des microfiches et microfilms 00 ELCOM Analyse des microfilms
Phase rédactionnelle	
Janvier-Juin 2019	Préparation et rédaction du rapport final

La phase préparatoire

Dans un premier temps, nous avons réalisé un inventaire sommaire de tous les documents se trouvant dans la salle sécurisée pour avoir une estimation du volume des archives historiques et du travail à réaliser.

Nous avons entrepris le comptage des fiches sur support papier des personnes physiques et morales luxembourgeoises que le personnel du SRE avait mis dans des bacs séparés. Vu les contraintes de temps, les fiches des personnes étrangères n'ont été ni comptées ni contrôlées. Nous avons contrôlé toutes les fiches sur support papier des sujets luxembourgeois et nous avons épuré le fichier en éliminant les doublons et les fiches mal classées.

Un inventaire sommaire a été dressé de tous les dossiers des archives historiques. Vu l'envergure des archives historiques, l'inventaire des documents s'avérait impossible dans les délais prescrits.

Un premier rapport intermédiaire a été présenté au comité de suivi en date du 25 septembre 2017, faisant état de notre travail. Nous avons proposé les démarches suivantes :

- assainissement de la pièce haute sécurité et sécurisation des bureaux,
- suspension du contrat d'expert afin de permettre de réaliser les travaux,
- analyse des fiches des ressortissants luxembourgeois.

La phase de saisie

Nous avons procédé à la programmation de la matrice Access²⁷, spécialement conçue pour la mission. A l'aide du programme Access nous avons procédé à l'enregistrement des personnes physiques et morales (sujets luxembourgeois).

Les informations des fiches des personnes physiques et morales luxembourgeoises ont été saisies dans le fichier Access²⁸. Puis les fiches sur support papier ont été classées par thème et les microfiches qui y renvoient ont été jointes afin de pouvoir passer à une analyse systématique et raisonnée des documents. Les informations importantes tirées lors de l'analyse des microfiches ont été saisies dans un premier temps dans le fichier Access. Remarquant que les informations étaient redondantes, nous n'avons plus complété le fichier Access, mais nous avons noté les informations pertinentes dans un document à part.

Les fiches 00 ELCOM ont été saisies dans un fichier Excel.

Le deuxième rapport intermédiaire a été présenté au comité de suivi en date du 19 février 2018 et exposait les travaux réalisés et proposait les démarches à suivre.

La phase d'analyse

Le travail d'analyse des microfiches et des microfilms a été entamé. Dans une première étape, nous avons analysé les microfiches et les microfilms qui se référaient aux fiches des personnes physiques et morales luxembourgeoises, ainsi que les fiches 00.

²⁷ Annexe 3 : tableau relationnel du fichier Access.

²⁸ Annexe 4 : trois exemples de fiches personnelles sur Access.

Dans une deuxième étape, nous avons analysé des microfiches portant sur les thèmes suivants :

- communisme : Château de Beggen, ambassade russe
- réseaux internationaux : Club de Berne, Kilowatt, Megaton, Trevi
- correspondance : courrier de la direction
- opérations du SREL : quelques grandes opérations de courte et de longue durée.

Une dernière réunion avec le comité de suivi avait lieu en deux étapes, le 19 février avec les représentants de l'Université du Luxembourg et le 2 mars 2019 avec les autres membres.

La phase rédactionnelle

La phase rédactionnelle a été entamée dès janvier 2019. Il a fallu revoir toutes nos notes et l'inventaire sommaire des dossiers. Un travail d'envergure était l'élimination de tous les noms et de toutes les références qui pourraient permettre d'identifier une personne. Les derniers mois de notre mission ont été consacrés à la rédaction du rapport final.

La rédaction du rapport se faisait sur un laptop sécurisé, qui nous permettait une plus grande flexibilité de travail, mais qui demandait des déplacements au Château de Senningen pour pouvoir imprimer les documents.

4. L'analyse quantitative

4.1 Les chiffres avancés

En terme de volumétrie, l'envergure des banques de données variait selon les sources. Le nombre des fiches était d'abord estimé à 300.000, ensuite réduit à 170.000 pour aboutir à un total officiel de 4.168 fiches concernant les personnes physiques et 2.270 fiches concernant les personnes morales et 6.645 fiches concernant les certificats de sécurité. Comment un tel écart est-il possible ?

En effet, l'ancien directeur du SREL Marco Mille a révélé lors d'un entretien avec la Commission de contrôle parlementaire du Service de renseignement SREL en date du 28 novembre 2012, l'existence de quelque 300.000 dossiers individuels. Selon lui, le résultat d'un espionnage politique effectué au temps de la guerre froide.²⁹ La journaliste Laurence Harf, dans un article paru dans Le Jeudi, évoque le chiffre de 170.000 fiches.³⁰ Finalement, le chiffre avancé officiellement limite le fichier à quelques 12.000 fiches.³¹

Après examen détaillé, nous pouvons confirmer que la banque de données se compose de quelque 116.000 fiches individuelles. L'estimation de Marco Mille était démesurée et le chiffre officiel avancé ne comprenait que les fiches de sujets identifiés comme luxembourgeois, qui ont été sorties du fichier général par le personnel du SRE.³²

4.2 Les chiffres constatés

L'estimation de l'envergure des banques de données était une de nos priorités dans notre démarche. De ce fait, nous avons procédé au comptage et à l'estimation du nombre des fiches sur support papier, des microfilms et microfiches existants. Ci-dessous le résultat d'une première estimation des fiches sur support papier réalisée en septembre 2017, qui a été raffinée par après :

Fiches cartons ANS Tiroirs (lux. et non-lux.)	14.946	comptage
Fiches cartons ANS Bacs (luxembourgeois)	6.645	comptage
Total des fiches ANS	21.591	
Fiches cartons SREL ressortissants non-luxembourgeois	96.000	estimation
Fiches cartons lux., personnes physiques	4.168	comptage
Fiches cartons lux., personnes morales ³³	2.270	comptage
Fiches roses (Pays de l'Est)	4.500	estimation
Fiches vertes (Pays de l'Ouest)	1.500	estimation
Fiches blanches faisant référence aux messages	6.000	estimation
Fiches blanches faisant référence au terrorisme	2.000	estimation
Total des fiches SREL	116.438	

²⁹ Rapport de la commission parlementaire du Service de renseignement de l'État - Document parlementaire n°6565, p. 8-9.

³⁰ Laurence Harf, C'était ça, la démocratie, les archives du SREL mettent au jour un espionnage politique systématisé, Le Jeudi, 13.06.2013, p. 6.

³¹ Document parlementaire n°6565, p 48.

³² Les fiches de sujets luxembourgeois sans indication de nationalité, n'ont pas pu être identifiés et ne font pas partir de la sélection.

³³ Cf. rapport de la commission d'enquête. Total des fiches carton concernant des Luxembourgeois : 4.168 + 2.270 = 6.438.

Microfiches	Fiches	Pages
Estimation du nombre total	60.000	816.000
Microfilms	Bobine	Pages
Valise	72	100.800
Cartons	188	263.200
Total		364.000

Après un inventaire sommaire réalisé pendant les trois premiers mois de notre recherche, nous avons pu constater que le volume des banques de données officiellement communiqué ne comprenait qu'une partie du fichier existant et que forcément le volume du travail augmentait et qu'il fallait reconsidérer notre démarche.

4.3 L'analyse quantitative des données

Les fiches ANS

Les fiches de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) ont donné lieu à une analyse quantitative. Notre but était d'en tirer des conclusions quant au volume de travail pour la mise en place et le suivi des dossiers.

Avant le début de notre mission, les fiches ANS avaient été triées, les fiches des sujets luxembourgeois avaient été retirées de l'armoire et placées dans des bacs séparés. Ci-dessous se trouve une comparaison des chiffres avancés en aval de notre mission et notre propre comptage finalisé le 18 février 2018.

Le nombre de fiches ANS

	Comptage SRE	Notre comptage
Armoire fiches étrangères	14.946	7.329
Armoire fiches luxembourgeoises		7.557
Bacs fiches luxembourgeoises	6.645	6.758
	21.591	21.644

A part d'une différence insignifiante dans le nombre total de 53 fiches (équivalent à 0,24 %), nous avons pu constater quelques incohérences. Nous n'avons pas pu déterminer qui a sorti les fiches des sujets luxembourgeois pour les placer dans des bacs et pourquoi cette action a eu lieu. Il reste encore une quantité non-négligeable de fiches luxembourgeoises dans les tiroirs, quelque 7.557 contre 6.758 enlevées. Quelques fiches existent en deux exemplaires aussi bien dans les tiroirs que dans les bacs. Nous n'avons pas pu peaufiner notre recherche, faute d'informations suffisamment précises.

La réalisation des enquêtes de sécurité pour ces quelque 21.500 personnes correspond à un volume de travail important pour le bureau compétent du SREL. Une estimation de la répartition et de l'évolution de

la charge de travail du service sur les années n'est pas réalisable. Il est impossible de dater les demandes d'une autorisation de sécurité et de différencier leur réalisation dans le temps.

Le nombre d'enquêtes ANS par personne

Notre recherche s'est ensuite concentrée sur le nombre d'enquêtes réalisées par personne. Une première autorisation demande plus de travail d'enquête et d'investigation que le renouvellement ou la prolongation d'une autorisation.

Nombre d'enquêtes	Personnes	%	Cumul%	Nombre total des enquêtes
1	5.193	83,5	83,5	5.193
2	445	7,2	90,6	890
3	246	4,0	94,6	738
4	169	2,7	97,3	676
5	82	1,3	98,6	410
6	38	0,6	99,2	234
7	31	0,5	99,7	217
8	11	0,2	99,9	88
9	4	0,1	100,0	36
10	2	0,0	100,0	20
	6.221	100		8.502

Sur les 6.221 fiches papier concernant des personnes luxembourgeoises enlevées des tiroirs et mises dans les bacs analysés, la majorité des personnes ont été sujets à une seule enquête de sécurité (83,5%), 7,2% étaient sujets à deux enquêtes et 4% à trois enquêtes. Seulement une minorité de personnes comptait plus de trois enquêtes (5,4%). Il s'agissait notamment de personnes qui étaient pendant toute leur vie professionnelle en contact avec des documents classifiés, comme des sous-officiers et des officiers de l'armée luxembourgeoise, des agents volontaires de la Protection civile, des employés de la WSA, des agents de sécurité, des fonctionnaires et le personnel de la NAMSA ou encore des fonctionnaires de différents ministères.

Les demandes d'autorisation pour ces 6.211 sujets luxembourgeois ont demandé au total 8.502 enquêtes différentes pour établir un premier dossier et pour renouveler les autorisations tous les trois ans.

Se basant sur cette constatation, nous pouvons en extrapoler que pour le total des 21.600 fiches trouvées dans les archives, quelque 29.376 enquêtes étaient nécessaires. Une simple répartition linéaire des dossiers traités entre 1960 et 2000, donnerait une moyenne de 734 enquêtes à réaliser chaque année par le bureau compétent du SREL.

L'installation de la Namsa (*Nato Maintenance Supply Agency*) à Capellen et de la WSA (*Warehouses Service Agency*) à Dudelange-Bettembourg et à Sanem, pèse considérablement dans la charge de travail du service, comme l'illustrent les chiffres de 1989. En février 1989, 27 rapports de sécurité ont été réalisés

pour l'armée et les ministères contre 59 pour la Namsa. En juin 1989, 52 rapports de sécurité ont été rédigés pour le compte de l'armée et les ministères, deux pour la WSA et 19 pour la Namsa.³⁴

Les fiches cartons SREL

L'analyse des fiches sur support papier se limite aux sujets luxembourgeois, dont les fiches ont été retirées des armoires et placées dans des bacs séparés par le personnel du SRE. Pour des raisons de temps, nous avons dû renoncer à revoir les quelque 96.000 fiches pour trouver éventuellement des sujets luxembourgeois qui ont échappé au tri.

Les fiches non prises en considération

Fichier 00 ELCOM (uniquement sur copies microfiches)	2.300
Fiches cartons SREL ressortissants non-luxembourgeois	96.000
Fiches cartons roses	3.000
Fiches cartons vertes	1.500
Fiches avec référence aux messages	6.000
Total	103.800

Les fiches prises en considération

	Comptage SRE	Notre comptage	Personnes
Bacs personnes physiques lux.	4.168	4.255	3.831
Bacs personnes morales lux.	2.270	2.281	2.034
	6.438	6.536	5.865

Le comptage effectué par le personnel du SRE a donné 6.438 fiches, notre comptage terminé le 18 février 2018 fait référence à 6.536 fiches individuelles, soit un écart de 98 fiches (1,46 %).

Encore faut-il faire la différence entre le nombre des fiches et le nombre des personnes concernées, car une personne peut figurer à plusieurs reprises dans le fichier :

- Les épouses figurent aussi bien sous leur nom de jeune fille, que sous le nom de leurs époux.
- Des associations et fédérations ont plusieurs fiches sous différentes appellations, comme la fédération luxembourgeoise d'handball qui est classée sous « Fédération luxembourgeoise d'handball » et « Handball (Fédération luxembourgeoise) ».

D'autres fiches étaient simplement mal classées. Nous avons donc procédé à l'élimination des doublons et triplets et des fiches mal classées. Après épuration, le fichier comprend 5.865 personnes particulières, soit 3.831 personnes physiques et 2.034 personnes morales (dont 1.817 ont leur siège au Luxembourg).

³⁴ Rapports du mois/Sécurité Fév 89 – Déc 92.

Les personnes physiques luxembourgeoises concernées

Les fiches sur support papier ne renvoient pas seulement à des microfiches avec numéros de référence (comme 01, 03, 20, 30, 31), mais aussi à des numéros de documents sur microfilms, à des dossiers concernant des visas, à des opérations ou à des dossiers comme « B », « Rapports de filatures », « Taupe », etc.

La classification par branche

Les 6.536 fiches papier mentionnent en tout 7.285 références. Leur analyse permet de confirmer que trois grands groupes constituent quatre cinquièmes des références : 33,15% des références concernent le communisme, soit les communistes et leurs sympathisants au Grand-Duché, soit des affaires liées aux pays du bloc soviétique, 23,36% se réfèrent aux organisations, organismes officiels et sociétés commerciales et 23,02% sont des enquêtes et des renseignements divers. Pour les deux derniers groupes, il s'agit de deux grands ramassis sans autre subdivision.

	Sujet de classement	Personnes physiques	%	Personnes morales	%	Total	%
00 01-014 31 DOC	Communisme lux. Affaires des pays du bloc soviétique Sympathisants du PCL Dossiers op. comm.	2.094	40,38	321	15,28	2.415	33,15
20	Organisations, organismes officiels Sociétés commerciales	530	10,22	1.172	55,80	1.702	23,36
30	Enquêtes et renseignements divers	1.400	27,00	277	13,19	1.677	23,02
Autres	V, S, 35, 45, 80, etc.	808	15,58	107	5,09	915	12,60
Extras	Taupe, B, filatures, opérations	353	6,80	223	10,61	576	6,58
		5.185		2.100		7.285	

Les personnes morales luxembourgeoises concernées

Après épuration du fichier, élimination des doublons, nous retrouvons 2.034 fiches dont 1.817 fiches concernant des personnes morales ayant leur siège au Grand-Duché. Après élimination des fiches faisant référence à des mots clé (121) et des événements (96), il reste donc 1.600 fiches de personnes morales : 353 concernaient des associations et fédérations, 92 des institutions européennes, gouvernementales et communales et autres et la majorité des fiches, soit 1.155, concernaient des sociétés commerciales et industrielles luxembourgeoises.

Sociétés	1072		
Horesca	83		
Total	1155	1155	63,57%
Institutions européennes	6		
Administrations gouvernementales	15		
Instituts gouvernementaux	11		
Administrations communales	3		
Syndicats intercommunaux	3		
Total	38		
Institutions	6		
Institutions éducation	18		
Institutions médicales	4		
Institutions religion	10		
Instituts	4		
Instituts culturels	12		
Total	54	92	5,06%
Associations	100		
Associations culturelles	24		
Mouvements politiques	19		
Associations professionnelles	8		
Associations religion	6		
Associations résistance	15		
Associations sportives	45		
Associations humanitaires	34		
Associations en rel. avec le bloc soviétique	26		
Total	277		
Fédérations	14		
Fédérations culturelles	7		
Fédérations professionnelles	20		
Fédérations résistance	4		
Fédérations sportives	31		
Total	76	353	19,43%
Evénements	12		
Evénements attentats	28		
Evénements congrès	37		
Evénements politiques	14		
Evénements sportifs	5		
Total	96		
Mots clefs	121		
Total	121	217	11,94%
Total général	1817	1817	100,00%

Personnes morales	Nombre	%
Entreprises et Horesca	1.155	63,57%
Associations et fédérations	353	19,43%
Institutions européennes Administrations et instituts gouvernementaux Administrations et syndicats communaux	92	5,06%
	1.600	
Evénements	96	5,28%
Mots clefs	121	6,65%
	1.817	100,00%

L'analyse quantitative nous permet de conclure que sur les 116.638 fiches existantes, seulement une minorité concerne des sujets luxembourgeois, 3.831 personnes physiques de nationalité luxembourgeoise et 1.600 personnes morales ayant leur siège au Luxembourg.

5. L'analyse qualitative

5.1 Les supports

La qualité physique des supports

De manière générale, la qualité des microfiches est assez bonne pour en permettre la lecture. Par contre, les copies de sauvegarde des microfiches sont d'une très mauvaise qualité. Les microfiches ont été copiées sans les sortir de leur jaquette de façon que les copies sont très foncées et les lettres à peine visibles.

La qualité des microfilms est généralement assez bonne pour en permettre la lecture. Parfois le développement des films posait des problèmes et des parties entières sont illisibles.³⁵ Le microfilm DOC XXVIII a été mal développé, du début à la fin il est de couleur violet clair. Par ailleurs une copie de ce même microfilm, qui se trouve dans les archives du SRE, est dans le même état.

Les lacunes

Les banques de données sont un amas de documents et de séries de documents qui malheureusement comportent des lacunes. Des séries sont incomplètes ou partielles et même parfois inexistantes, comme l'illustrent les exemples ci-dessous.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg³⁶ avaient décidé de mettre en commun leur fichier de demandes de visa et d'échanger toutes les informations dans ce domaine. Les dossiers Visa Benelux existent pour les années de 1981 à 1985 et de 1994 à 1996. Par contre, les dossiers de 1986 à 1993 font défaut.

Le SREL formulait un avis pour les demandes de visa d'étrangers qui envisageaient de venir au Luxembourg. Ces avis existent pour les années 1995 et 1996. La série est incomplète, sur les 80 avis de 1996, ils en manquent la moitié (11-20, 24-25, 28-31, 33-34, 41, 48, 50-58, 60-63, 65-68 et 74-78).

Sur les 82 jaquettes des rapports de filatures, ils manquent les jaquettes 72 à 77 de 1985 et 1986.³⁷ Les rapports du mois des services Filatures, Sécurité, Contre-espionnage, Contre-subversion et Terrorismes existent seulement pour la période de 1989 à 1992.³⁸

Les séries et les dossiers absents

Un intercalaire en carton³⁹ portant l'inscription « Gouvernement à partir du 07.01.1991 » marque l'emplacement des microfiches concernant le courrier entre le SREL et le gouvernement des années 1990. L'emplacement est vide. Dans un bac nous avons retrouvé cinq jaquettes avec le courrier du SREL de mars 1961 à janvier 1983 et de 1982 à 1992 et 75 jaquettes avec le courrier de mai 1992 à 1999.⁴⁰ Il s'agit d'un fatras de documents différents, principalement le courrier avec le Ministère des Affaires étrangères. Ce

³⁵ C'est le cas notamment pour les microfilms DOC XXVI, DOC XVII, DOC XXIX. Par conséquence des séries de documents restent illisibles, comme les rapports de la source J des années 1969 à 1971, les rapports de G de juin 1973 à janvier 1973 (DOC XVII) ou encore les rapports de la source W de 2/74 à 11/76 (DOC XXIX).

³⁶ 416 jaquettes VISA Benelux 1981 à 1985, microfichier armoire 2 tiroir : 75/601-0000 à réseaux nommés.

³⁷ Rapports de filatures, bac Inventaire sommaire opérations.

³⁸ Bac Opérations.

³⁹ Microfichier Armoire 2 tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

⁴⁰ Correspondance gouvernement SREL et Direction/Courrier MAI/JUIN 1992-1999, bac Divers.

courrier est incomplet. Le hasard nous a fait découvrir du courrier Gouvernement-SREL dans d'autres dossiers, mais qui font défaut dans le dossier du courrier officiel.⁴¹

D'autres emplacements marqués par des intercalaires sont également vides, le registre des messages TT « OUT »⁴², le registre des messages TT « IN »⁴³, l'Opération C⁴⁴ ou encore l'Opération FS.⁴⁵

Dans un autre dossier de 1993, concernant les heures supplémentaires du personnel du SREL, des documents font référence à du courrier sortant du SREL, mais ces lettres ne sont pas archivées.⁴⁶

Il est légitime de se poser la question sur l'interruption de ces séries et l'absence de documents. Est-ce que ces documents n'ont pas été archivés, est-ce qu'ils ont été archivés et enlevés par la suite ? Nous avons trouvé du courrier du SREL qui n'est ni inscrit dans les registres, ni archivé dans les banques historiques.

5.2 Les banques de données historiques

Un puzzle de 800.000 pièces

Les banques de données historiques du SREL sont un grand puzzle de quelque 800.000 pièces. 800.000 pages de documents microfilmés, sorties de leur contexte et affectées à une ou plusieurs des 116.000 personnes physiques ou morales fichées et classées dans des jaquettes. Ces documents sont de source et de nature différentes, il peut s'agir d'un rapport, d'une fiche de renseignement d'une source ou de gendarmerie, d'une filature ou d'une observation, d'une note interne ou d'une demande d'un service étranger, d'une transcription ou d'une écoute téléphonique, d'un article de presse ou d'un tract, d'une demande de visa ou d'une carte d'embarquement d'une compagnie aérienne.

L'analyse de ces documents éparpillés ne donne pas de sens, si l'on ne réussit pas à les regrouper par source, par série ou par sujet. Nous avons donc rassemblé les fiches papier et les microfiches auxquelles elles renvoient par sujet avant d'entamer l'analyse.

Heureusement quelques séries complètes de dossiers sont archivées sur des microfilms, ce qui permet une meilleure compréhension de la raison, du déroulement, de la durée et de l'envergure d'une action ou d'une opération.

Notre analyse s'est concentrée sur quelques dossiers qui nous paraissaient essentiels parce qu'ils concernent des sujets luxembourgeois ou le fonctionnement et les contacts du SREL. Suit une analyse succincte des microfiches et microfilms auxquelles font référence les 6.438 fiches des sujets luxembourgeois, les fiches 00 des communistes et les microfiches concernant les opérations.

⁴¹ Opération Bal, 1977.

⁴² Microfichier armoire 2 tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Opération C, bac Opérations, vide, informations sur microfilms Senningen.

⁴⁵ Opération FS, bac Opérations.

⁴⁶ Jaquette 17, Divers 1982-1992 (suite correspondance) jaquette 14, bac Divers.

5.3 Les sujets luxembourgeois

Les fiches sur support papier renvoient soit à un numéro de microfiche, à un numéro de document ou à un dossier et peuvent mentionner plusieurs références. La majorité des références indiquées sont une ou plusieurs microfiches, par exemple 01/45-433 (01 = ambassade soviétique au Luxembourg, 45 = personnes se rendant en URSS et aux pays satellites, 433 = numéro de la jaquette) ou 31/900 (31 = sympathisants du PCL, 900 = numéro de la jaquette).

La fiche peut aussi renvoyer à un document unique, dans ce cas le numéro du document est indiqué, par exemple 13 844 ou 134 074. A partir d'un certain moment, le personnel a affecté un numéro unique aux documents, mais les documents ne sont pas tous numérotés. D'autres fiches se réfèrent à des dossiers comme DOC et FOC ou à des opérations comme Z⁴⁷, Co, B, L, etc. Certains de ces dossiers ont été retrouvés sur les microfilms (DOC), d'autres sur des microfiches (B, L) et encore d'autres restent introuvables (Z, FOC).

Comme mentionné dans le chapitre précédent, la majorité des sujets luxembourgeois fichés sont à voir dans le contexte de la « chasse aux sorcières » contre les communistes, pratiquée déjà avant la création du SREL. L'analyse des différentes rubriques permet une meilleure appréciation des raisons de leur présence dans les banques de données.

Réf classement	Sujet de classement	Pers. phys.	Pers. morales	Total	%
20	Organisations, organismes officiels et sociétés commerciales	530	1.172	1.702	23,36
30	Enquêtes et renseignements divers	1.400	277	1.677	23,02
01-014	Affaires pays communistes	1.041	234	1.275	17,50
31	Sympathisants du PCL	572	31	603	8,28
V	Visa	285	47	332	4,55
S	ANS enquêtes de sécurité (Clearance)	300	18	318	4,36
00	Communistes	166	10	176	2,41
55	NATO, EURATOM, CECA, CEE, etc.	118	2	120	
80	Terrorisme et extrémisme	22	8	30	
35	Nazisme et néonazisme	11	11	22	
Divers	Divers	72	21	93	3,65
DOC/FOC		315	46	361	4,95
Taupe		134	85	219	
B		91	26	117	
Contacteur J		2	85	87	
Filatures		16	1	17	
J		16	0	16	
W		6	0	6	
Z		3	1	4	
Opérations		9	3	12	
L		0	2	2	
Divers		76	20	96	6,58
Total		5.185	2.100	7.285	

⁴⁷ Les noms de code des opérations et des sources ont été remplacés par des abréviations.

Presque trois quarts des personnes physiques et morales, soit 72,16 %, se retrouvent dans les quatre premières rubriques : 20 – les organisations, organismes officiels et sociétés commerciales, 30 – enquêtes et renseignements divers, 01-014 – affaires des pays communistes et 31 – sympathisants du PCL.

Quelques exemples tirés des différentes rubriques donnent une idée du genre des documents et des raisons pourquoi ces personnes ont retenu l'attention du SREL.

01 – 014 Ambassade soviétique et affaires des pays de l'Est

Ces rubriques, présentées à la page 12 concernent les contacts des Luxembourgeois avec les pays de l'Est, soit avec les ambassades et les ressortissants de ces pays au Grand-Duché, soit lors de déplacements derrière le rideau de fer. Il s'agit de 1.041 personnes physiques et 234 personnes morales.

Catégories de documents archivés :

- demandes de visa avec pièces annexes : courrier des ambassades ou du bureau des passeports, demandes proprement dites, lettres d'invitations, etc.,
- demandes de renouvellement d'une carte d'identité,
- articles de presse, extraits du Mémorial des restaurants chinois au Luxembourg,
- cartes d'embarquement et de débarquement des vols du Luxembourg et de Bruxelles vers les pays de l'Est et des vols Aeroflot, Tarom, Balkan Air qui faisaient escale au Findel, liste des passagers contrôlée à la frontière aérienne.

Les raisons du microfichage :

- Des sociétés ou des personnes luxembourgeoises qui ont accueilli des ressortissants des pays de l'Est. Il s'agissait de l'accueil de sportifs se déplaçant au Grand-Duché pour une compétition, des musiciens donnant des concerts, des conférenciers, des experts en déplacement professionnel. Mais la raison de la visite pouvait aussi avoir un caractère privé, des amis et des parents venant en visite, et surtout, des femmes roumaines ou bulgares qui rejoignaient leur mari luxembourgeois.
- La majorité des demandes de visa pour la Chine émanaient de cuisiniers, serveurs et plongeurs qui venaient travailler dans les restaurants chinois au Grand-Duché.
- Déplacement de sujets luxembourgeois derrière le rideau de fer à titre privé (vacances, voir un match de football) ou participation officielle (Festival de la jeunesse, qui rassemblait toute la jeunesse des partis communistes du monde entier).

Dans un cas, un sujet luxembourgeois a sonné à la porte d'une ambassade, cet incident suffisait à le faire figurer dans un rapport de filature et d'observation sur l'ambassade.

Les rubriques concernant les ressortissants cubains, albanais, vietnamiens, arabes et coréens demeurant ou venant au Luxembourg se limitaient à une dizaine de cas exceptionnels.

15 Radio-Télé-Luxembourg

Catégories de documents archivés :

Liste avec les personnes qui travaillaient dans les différents services, articles de presse, extrait du Mémorial, notes documentaires du SIP, listes de traitement, demandes de visa.

Les raisons du microfichage :

Les microfiches ne concernaient que l'entreprise et non pas les particuliers.

20 Organisations, organismes officiels et sociétés commerciales

Cette rubrique concerne 53 personnes physiques et 1.172 personnes morales.

Catégories de documents archivés :

- demandes de visa, lettres des sociétés accueillantes au ministre des Affaires étrangères, dont le SREL a reçu des copies pour information,
- extraits du Mémorial,
- demandes de renseignement sur les entreprises de la part de services étrangers.

Les raisons du microfichage :

- invitations de professionnels du bloc de l'Est,
- demande d'identification d'une plaque d'immatriculation d'une voiture luxembourgeoise par un service étranger,
- demande d'information dans des dossiers de crime organisé. Les documents ne permettent pas de conclure à une implication effective de l'entreprise.

Les microfiches ne concernaient que l'entreprise et non pas les particuliers.

30 Enquêtes et renseignements divers

Cette rubrique concerne 1.400 personnes physiques et 277 personnes morales.

Catégories de documents archivés :

- fiches de personnalité, fiches d'information,
- demandes de renseignement, demandes d'enquête ou de requêtes et renseignements fournis,
- enquêtes de sécurité.

Les premiers documents datent des années 1950.

Les raisons du microfichage :

- demande d'identification d'une plaque d'immatriculation d'une voiture luxembourgeoise par le SREL ou un service étranger,
- personnes soupçonnées d'être des éléments communistes (ELCOM),
- personnes signalées comme membres actifs de la Jeunesse du festival, participant à des cours de langue russe, abonnées à la *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek* ou étant entrées en contact avec un

responsable du PCL. Ces personnes faisaient l'objet d'une requête fournissant des renseignements sur leur attitude et leur activité subversive,

- requêtes des services d'immigration attachés à l'ambassade du Canada à Bruxelles au sujet de Luxembourgeois ayant l'intention d'émigrer au Canada,
- enquêtes de sécurité pour des personnes qui devaient avoir accès à des pièces classifiées : renseignement d'identité et de famille, nationalité, fréquentation scolaire, service militaire, renseignements généraux, bonne vie et mœurs, indices d'idées ou d'attitude subversives, casier judiciaire, remarques spéciales, etc. Ces enquêtes de sécurité concernaient des personnes qui devaient avoir accès à des pièces classifiées.
- quelques cas exceptionnels en relation avec l'extrémisme de droite, le mouvement Skinheads et la surveillance de ressortissants irlandais.

31 Sympathisants du PCL

Cette rubrique concerne 1.572 personnes physiques et 31 personnes morales.

Catégories de documents archivés :

- feuilles de renseignement ELCOM, fiches d'information,
- note d'identification d'un/une trotskiste,
- publications des associations ciblées, articles de presse,
- demandes de renseignements,
- rapports d'observation du siège de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) ou du *Kommunistischer Bund Luxemburg (KBL)*⁴⁸.

Les raisons du microfichage :

- personnes considérées comme communistes,
- personnes abonnées à la *Zeitung vom Lëtzebuurger Vollek* et/ou l'organe du FLA,
- personnes reconnues comme membres ou sympathisants de la LCR,
- demandes d'identification d'un numéro de téléphone ou d'une plaque d'immatriculation,
- membres des groupements LCR, KBL, Gauche socialiste révolutionnaire (GSR).

35 Nazisme et néonazisme

Quelques rares dossiers des années 1950 concernant 11 personnes physiques et 11 personnes morales.

Catégories de documents archivés :

- rapports et notes,
- articles de presse.

⁴⁸ Microfiches KBL – Activités.

Les raisons du microfichage :

- affaires concernant l'association « Interessenverband heimatvertriebener Luxemburgdeutschen », créée le 5 novembre 1950.

55 NATO, EURATOM, CECA, CEE

Personnes concernées, 118 physiques et 2 morales.

Catégories de documents archivés :

- enquêtes de sécurité pour des personnes qui devaient avoir accès à des pièces classifiées avec documents annexes : actes de candidatures, questionnaires destinés à des agents remplissant des fonctions particulières, rapports d'enquête de sécurité, divers documents avec renseignements sur les personnes concernées.

Les raisons du microfichage :

- enquêtes de sécurité pour des personnes qui devaient avoir accès à des pièces classifiées.

77 Notes relatives aux refus de visas : Luxembourg

Catégories de documents archivés :

- demandes de visa avec pièces annexes.

Les raisons du microfichage :

- deux cas en relation avec un luxembourgeois dont un ami tunisien, respectivement une nièce, avaient introduit une demande de visa qui a été refusée.

Conclusions

En général, les personnes physiques et morales luxembourgeoises doivent leur présence dans le fichier historique du SREL pour une raison anodine, soit qu'elles se sont déplacées vers l'Est, soit qu'elles sont entrées en contact avec des personnes originaires de l'Est. Les dossiers sont communément peu volumineux, ne comportant que quelques pages de documents datant du moment de la constitution du dossier et ne donnaient pas lieu à un suivi. La plupart des dossiers des entreprises se limitait à un extrait du Mémorial documentant leur création. Dans la majorité des cas, les sujets luxembourgeois n'étaient pas les acteurs principaux du dossier, mais jouaient plutôt un rôle secondaire.

Une grande partie des informations proviennent de sources ouvertes (journaux, périodiques, brochures, tracts, réunions et manifestations publiques). C'est également le cas pour 80 % des informations et des documents recueillis dans les archives d'un service voisin.⁴⁹

⁴⁹ Cours de formation, Club de Berne 1987, microfichier armoire 2 tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

D'autres pièces sont des documents officiels, soit des demandes de visa, des courriers officiels entre ambassades, des enquêtes de sécurité et des demandes officielles de renseignements de services étrangers, soit des extraits du Mémorial.

Si les années 1950 mettaient le focus sur les sujets communistes, avec quelques rares dossiers sur les néo-nazis, à partir des années 1970, le SREL s'intéressait aux mouvements de gauche LCR, KBL et GSR.

L'analyse de ces dossiers s'est avérée très complexe. Les références indiquées sur les fiches papier n'étaient pas toujours justes. Il arrivait que les informations trouvées ne concernaient pas la personne indiquée sur la fiche ou les microfiches n'existaient pas, mais l'information a pu être trouvée sur les microfilms. Les références des documents pouvaient renvoyer soit à des microfiches, soit à des microfilms, sans l'indiquer. Au cas où les documents se trouvaient à deux endroits différents, sur les microfilms et les microfiches, il se pouvait que des documents manquaient sur l'un ou l'autre support.

Pour chaque dossier, il fallait donc vérifier les références sur les microfiches et les documents, aussi bien sur les microfiches que sur les microfilms. L'effort a été considérable, comparé aux résultats et conclusions à en tirer.

5.4. Le fichier 00 / ELCOM

Les microfiches et les microfilms

Le fichier 00 / ELCOM est le fichier mis en place pour observer les membres du parti communiste luxembourgeois et ses sympathisants. Il a été mis en place dès les années 1950. Les brigades de gendarmerie devaient remplir des fiches « EL COM » (élément communiste) et tenir une liste des « éléments subversifs ». Les dernières informations du fichier datent de 1990.

Les différentes fiches ont été regroupées dans un fichier central et numérotées. Dans une deuxième étape, le préfixe 00 a été rajouté devant le numéro courant (par exemple 00-1409) et dans une troisième étape, les fiches ont été renumérotées. Le numéro le plus important trouvé était le 00-3454.

La version originale n'existe plus. Elle a dû être enlevée et détruite, de même que les fiches sur support papier qui faisaient référence à ces microfiches. Nous ignorons qui a procédé à cette démarche, quand et pourquoi ? Nous ne savons pas non plus où ce fichier 00 se trouvait au moment où il était encore opérationnel.

Néanmoins, il existe deux versions de copies du fichier 00 parmi les copies de sauvegarde du Château de Senningen, une version sur microfilm et une version sur microfiche. La version microfilm est la plus ancienne, les fiches datent des années 1950 et 1960. Elle contiennent 1.927 fiches numérotées de 00-1 à 00-1927. La version sur microfiche contient 2.231 fiches numérotées de 00-1 à 00-2231.

Les copies des microfiches et des microfilms ne sont pas identiques à cent pour cent. En tout 81 personnes figurent dans le fichier sur microfilm, sans être dans celui des microfiches. Soit la microfiche est vide, soit le numéro a été affecté à une autre personne. Il faut dire que les fiches des leaders communistes avec les dossiers les plus importants font défaut !

L'analyse des microfiches

Les 1.927 fiches sur microfilm concernent 1.903 personnes et 153 membres de famille (conjoints, concubine, parents enfants). Les 2.231 fiches sur microfiches concernent 2.222 personnes et 243 membres de famille.

L'épaisseur des dossiers individuels est très variable. Les grands dossiers sont rares. Une seule personne a un dossier composé de 16 microfiches (1.026 pages de documents), deux personnes ont dix microfiches (639 pages, respectivement 543 pages), deux personnes ont sept microfiches (403, 400), quatre personnes ont cinq microfiches (315, 299, 287, 268), trois personnes ont quatre microfiches (242, 201 et 170), cinq personnes ont 3 microfiches (202, 202, 174, 156 et 135) et 31 personnes ont deux microfiches.

2.174 personnes, donc la grande majorité, n'a qu'une seule microfiche. Le nombre de documents sur cette microfiche varie de la façon suivante :

Nombre de documents	Nombre de personnes	%	% cumulé
1	780	35,87	35,87
2	478	21,98	57,85
3	265	12,18	70,03
4	156	7,17	77,20
5	82	3,77	80,97
6	56	2,57	83,54
7	39	1,79	85,33
8	45	2,06	87,39
9	29	1,33	88,72
10	27	1,24	89,96
11-19	128	5,88	
20-29	45	2,06	
30-39	17	0,78	
40-49	17	0,78	
50-59	10	0,45	

Presque 90 % ont moins de onze documents, 57,85% ont moins de trois documents qui sont la fiche d'information ou la feuille de renseignements ELCOM. Donc la majorité des personnes a été enregistrée une première fois, sans avoir d'autres inscriptions par la suite.

Les trois différents modèles de fiches

Trois différents modèles de fiches étaient utilisés pour faire le suivi des membres et/ou sympathisants du parti communiste, conformément à leur position et à leur rôle dans le parti :

- feuille de renseignement ELCOM,
- fiche d'information,
- dossier Annexe A avec constitution d'un dossier avec annexes.

La feuille de renseignement ELCOM

Une feuille de renseignement ELCOM⁵⁰ était établie par la brigade de gendarmerie pour chaque communiste repéré dans sa circonscription. C'était un formulaire imprimé qui reprenait des informations usuelles permettant l'identification de la personne : nom et prénom, nom de jeune fille et nom du conjoint le cas échéant, sexe, lieu et date de naissance, numéro de la certification d'immatriculation, du passeport ou de la carte d'identité et signalement des « traits saillants ». Le formulaire était complété par des informations concernant l'occupation professionnelle et l'activité communiste de la personne. Les inscriptions s'arrêtent en 1973.

Voici une inscription typique concernant un communiste luxembourgeois dont la fiche a été remplie en 1952 :

« Ist wie sein Vater, eifriger Anhänger der Partei. Sämtliche kommunistische Zeitungen werden von ihm ausgetragen. Beim Aufhängen der Plakate ist er stets dabei. In den Versammlungen wurde er noch nicht gesehen. Bei den Umzügen beteiligt er sich jedoch. Bei den letzten Gemeindewahlen, war er dabei, um am frühen Morgen die Plakate aufzukleben. »⁵¹

Les raisons du microfichage :

- participation à une manifestation communiste,
- activité pour le parti communiste (affichage, distribution du journal, de tracts),
- candidat communiste aux élections communales,
- membre du Fräie Lëtzebuenger Aarbechterverband - FLA,
- candidat proposant de la liste du FLA,
- abonné à la *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek*.

Pour la majorité des personnes les inscriptions dans le fichier 00 se limitaient à cette fiche de saisie.

Les fiches d'information

Le fichier des fiches d'information a été établi entre 1965 et 1973. Il a été tenu à jour jusqu'à la fin des années 1980. On y retrouve tous les dirigeants du parti communiste, les membres du parti, les militants et les sympathisants. Figurent aussi toutes les associations, entreprises et personnes qui sont entrées en contact avec des structures communistes ou d'extrême-gauche et/ou qui sont mentionnées par les sources N, B, W, P, Lo.

Pour les sujets qui restaient sous observation, toutes les activités étaient notées sur une feuille d'information, sur support carton. En haut de la feuille se trouvaient les indications d'identification : nom et prénom, nom du conjoint, adresse, travail. Suivaient les inscriptions à la main ou la machine de toutes les activités de la personne que le SREL a pu trouver sur elle, dans l'ordre chronologique. La source principale était la publication communiste *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek* que le personnel du SREL lisait attentivement. L'information pouvait aussi parvenir d'agents travaillant pour le SREL.

⁵⁰ Annexe 5: trois exemples de feuilles de renseignement ELCOM.

⁵¹ Annexe 5 : fiche ELCOM 00-1409.

Le genre d'information inscrites sur la fiche⁵² :

- distribution de tracts et d'affiches,
- meilleur vendeur du journal *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek*,
- participation à une manifestation communiste ou syndicale,
- candidat sur une liste communiste aux élections communales,
- mariage et naissance, souvent accompagné par une annonce découpée dans le journal,
- apparition dans un rapport d'une source,
- participation à un voyage derrière le rideau de fer.

Différentes personnes avaient des fiches d'informations de quelques pages, normalement les activités d'un membre du parti tenaient sur une ou deux pages.

Le dossier Annexe A

Quelques notables du parti communiste avaient droit à un dossier très complet, constitué d'une première partie « A » avec diverses fiches de renseignement et une deuxième partie reprenant tous les documents dont ont été tirées les informations. Ces dossiers ont été constitués vers 1966 par le SREL et complétés en 1967/68.

La partie « A » contient différentes fiches d'une page DIN A4⁵³ :

- Fiche de personnalité⁵⁴
- Fiche de personnalité du conjoint
- Fiche de personnalité du 1^{er} enfant
- Fiche de personnalité du 2^{ème} enfant, etc.
- Caractère – Habitudes
- Formation et carrière
- Formation et carrière militaire
- Idées politiques
- Situation financière
- Relations avec PC
- Relations avec hommes d'affaires
- Relations avec hommes des sciences et des arts
- Relations politiques
- Relations et activités clandestines
- Autres relations et connaissances
- Déplacements à l'étranger
- Informations diverses.

A part de la fiche de personnalité de la personne observée, il y avait également les fiches de son conjoint, de ses enfants et des parents, frères et sœurs, le cas échéant.

⁵² Annexe 6 : deux exemples de fiches d'information.

⁵³ Annexe 7 : constitution de la partie A.

⁵⁴ Annexe 8 : exemple d'une fiche de personnalité.

Catégories de documents archivés :

- Feuille d'information de la personne, du conjoint, des enfants le cas échéant
- Rapports d'un service étranger en cas de déplacement à l'étranger
- Comptes rendus d'information d'une observation ou d'une filature
- Rapports des écoutes, listes de conversations téléphoniques
- Surveillance des allées et venues devant le siège
- Copies des échanges de lettres avec enfants et autre correspondance
- Plans des demeures
- Articles de presse
- Extraits du Mémorial
- Copies du passeport

Conclusion

L'analyse des informations tirées du fichier 00 et des dossiers d'observations L, N, Bal, etc., permet de conclure que l'intensité de l'observation du SREL allait de pair avec l'importance du rôle que le sujet jouait au sein du parti, du syndicat ou des associations amies :

- Les leaders nationaux et les fonctionnaires du parti avaient droit à une surveillance quasi complète de 24/24 aussi bien de leur vie privée que professionnelle. Ces dossiers sont rares, mais très denses.
- Les leaders locaux et membres du comité national étaient sujets à une observation partielle lors de contacts avec un des leaders ou à l'occasion de réunions.
- Les membres du parti engagés et les membres des comités locaux étaient suivis de loin, avec notification de leurs activités sur les feuilles d'information.
- Les membres du parti n'avaient qu'une fiche ELCOM, éventuellement une fiche supplémentaire pour la conjointe et les enfants.

5.5 Les opérations

Un bac « Opérations » se trouvait dans un des tiroirs des microfichiers. Il contient 99 opérations qui datent entre 1959 et 1994. Nous ne connaissons pas les raisons pourquoi ce bac a été déposé dans le tiroir, ni si d'autres opérations avaient lieu pendant cette période.

Les genres d'opération sont très divers et leur durée peut varier d'une action unique de quelques semaines, voire quelque mois à des opérations à long terme sur des années. En voici quelques exemples :

- espionnage, articles de presse (1963-1964),
- enregistrements des réunions du comité du Réveil de la résistance (L, 1961-1971),
- recrutement d'agents pour approcher des collaborateurs de l'ambassade soviétique (A, 1973-1977), (Ar, 1969), (Be, 1963-1967), (Bu, 1988-1992),
- recrutement d'un agent pour une mission d'observation (Cp, 1972-1974),

- infiltration d'organisations communistes et de gauche : Jeunesse progressiste luxembourgeoise (Am, 1968-1973), Luxembourg-Chine (C, 1964-1970), gauche eschoise (E, 1968-1976), les cours de langue russe (F, 1959-1982),
- infiltration d'entreprises soviétiques : Aeroflot (Je, 1982),
- écoutes : ambassade de Bulgarie (D, 1984-1988), Balkan Air (Ba, 1986-1987), ambassade soviétique (B, 1972-1994), leaders communistes (Ai/Fa, 1969-1972), (N, 1965-1985), bureaux de la Gauche socialiste révolutionnaire (G, 1972-1979),
- rapports de service internes : rapports de filature (1960-1984, 1987-1990), rapports mensuels des branches Filatures, Sécurité, Contre-espionnage, Contre-subversion et Terrorisme (1987-1990).

C'est une source très riche concernant les différentes opérations du SREL, sur son modus vivendi, les collaborations avec les services étrangers amis, ainsi que sur les personnes, associations et structures ciblées par le service de renseignement.

5.6 Les conclusions

Les banques de données historiques du SREL sont très complexes, des documents peuvent être archivés à plusieurs reprises et dans des dossiers différents et sur différents supports. Un bon exemple est la source B, il s'agit d'une opération d'écoute téléphonique de l'ambassade de l'URSS.

Microfiches	« B » fichier des noms des personnes citées dans les rapports de B	166 jaquettes de 1957 à 1968
	B rapports annuels	3 jaquettes de 1972 à 1983
	B rapports hebdomadaires	7 jaquettes de 1973 à 1978
	Highlights B	7 jaquettes de 1966 à 1979
	B-Ecoute	53 jaquettes de 1984 à 1994
Microfilms	B 1-8	archives SREL saisis d'avril 1957 à juin 1976 inclus
	B 9-12	archives actuels du SREL de juin 1976 à novembre 1984

Le tableau « Opérations à long terme du SREL »⁵⁵ illustre les priorités du service pendant ces quarante années d'observation. Dans les premières années de l'existence du SREL, en pleine période de la guerre froide, le travail se concentrait sur les ambassades des pays communistes et sur le parti communiste luxembourgeois et son réseau d'associations, qui étaient vus comme le bras prolongé du grand frère de l'Est. Le SREL observait leurs activités par tous les moyens de l'époque, observations, filatures, écoutes téléphoniques, taupes, sources externes, etc., comme le montrent les nombreuses opérations. Les communistes et leurs sympathisants étaient tous fichés, et l'ampleur du dossier variait par rapport au rôle

⁵⁵ Annexe 9 : tableau des opérations à long terme du SREL.

qu'ils jouaient et la responsabilité qu'ils assumaient dans le mouvement communiste. L'observation était intensifiée jusqu'à devenir pour quelques-uns permanente.

Au fur et à mesure du déclin du mouvement communiste traditionnel, les efforts du SREL ont diminué pour s'arrêter définitivement en 1990. Les nouveaux mouvements de gauche qui apparaissent dans les années 1970 devenaient une cible du service de renseignement.

Le travail en réseau des services de renseignement s'amplifiait avec le temps, notamment avec les premiers attentats terroristes des années 1970, qui marquent l'arrivée du terrorisme international en Europe.

Ces quelques exemples présentés sous ce chapitre permettent de signifier la richesse de ce fonds et sa valeur pour les historiens et chercheurs. L'analyse de ce fonds permettra d'avoir un regard nouveau sur les conséquences de l'appartenance au monde libéral en guerre froide contre le monde communiste, d'avoir un regard nouveau sur les années 1950 et 1960 durant lesquelles le Luxembourg participait à la « chasse aux sorcières » contre les communistes.

6. Le SREL

6.1 Le contexte historique

La Seconde Guerre mondiale

Le 10 mai 1940, l'armée allemande envahit le Grand-Duché de Luxembourg. La Grande-Duchesse, la famille grand-ducale et quatre des cinq membres du gouvernement partirent en exil. Les membres du gouvernement s'établirent à Londres et à Montréal et la famille grand-ducale s'installa au Canada.

Au Luxembourg, Gustav Simon, chef de l'administration civile, obtint d'Hitler la mission d'intégrer le Luxembourg dans le Reich allemand. L'administration luxembourgeoise était placée sous tutelle allemande, les institutions politiques comme la Chambre des députés et le Conseil d'État, les ministères et la commission d'administration étaient dissoutes.

Quand les armées alliées ont libéré le Luxembourg en septembre 1944, le Grand-Duché se trouvait du côté des alliés, tout en renonçant à son statut de neutralité.

La victoire des armées alliées sur la Wehrmacht allemande était due aux efforts d'armement et à la création de la plus grande machinerie d'espionnage jamais vue, rien qu'en Angleterre neuf différents services secrets étaient actifs pendant la guerre.⁵⁶ La réussite du débarquement en Normandie en juin 1944 était due au courage de milliers de soldats des armées alliées, mais surtout à la campagne des services alliés créant une armée fantôme que l'armée allemande attendait au Pas-de-Calais.⁵⁷

Le Luxembourg abandonne sa neutralité

Après la Seconde Guerre mondiale, le Luxembourg a soutenu les efforts de coopération entre les États pour éviter de futures guerres. Le Luxembourg renonça à sa neutralité et s'engagea dans des organisations internationales : l'union douanière du Benelux 1944, l'Organisation des Nations Unies (ONU) 1945, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 1949, un pacte de défense militaire. A l'échelle européenne, le pays a signé le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951) et les Traités de Rome (1957).

Pour remplir ses obligations militaires, le Luxembourg a dû créer une armée en 1945 et introduire le service militaire obligatoire.⁵⁸

L'OTAN/NATO

Le 4 avril 1949, la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ont signé le traité de l'Atlantique Nord à Washington. L'Alliance atlantique, créée dans le climat de la guerre froide, devait décourager toute agression de l'URSS et assurer aux pays d'Europe occidentale l'appui militaire permanent des États-Unis qui leur avait fait défaut en 1939/41. La Grèce et la Turquie ont adhéré au pacte en février 1952, la

⁵⁶ John Hughes-Wilson, *On Intelligence. The History of Espionage and the Secret World*, London Constable, 2016, p. 40 et ss.

⁵⁷ Ibidem, p 342-355.

⁵⁸ Lambert Schaus, *Le Luxembourg dans les Communautés européennes et dans l'Alliance atlantique*, in: *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région de Gand*, 7 (1971), janvier, pp. 9-14.

République fédérale d'Allemagne en 1954. L'OTAN reposait au début essentiellement sur la puissance américaine, ce n'est qu'au cours des années 1950 que les armées d'Europe centrale se sont développées grâce au soutien financier des États-Unis.

En réaction à l'OTAN, l'URSS et les pays de l'Est (à l'exception de la Yougoslavie) s'organisaient dans le pacte de Varsovie en 1955. Le déséquilibre des forces armées en Europe, très désavantageux pour les Occidentaux en 1950, disparut peu à peu. A partir de 1957, il fut décidé que les États-Unis entretiendraient en permanence des forces nucléaires dans les pays européens de l'OTAN.⁵⁹

La guerre froide

Très vite, après avoir vaincu l'Allemagne hitlérienne, une tension s'installa entre les anciens alliés, les États-Unis et l'URSS, entre le monde d'économie libre et le monde à conviction communiste. Cette guerre froide s'accompagna « *d'un puissant effort d'armement de la part et d'autre, de nombreuses crises locales, de rivalités diplomatiques et d'un affrontement incessant des propagandes.* »⁶⁰

C'est seulement après la réélection de Reagan à la fin de 1984 et la prise de pouvoir de Gorbatchev en 1985, que la situation se désamorçait et que le premier accord de désarmement nucléaire à propos des euromissiles a été signé. Les puissances mondiales se rapprochaient. La chute du mur de Berlin en 1989, rapidement suivi de l'écoulement des régimes communistes d'Europe centrale, puis de l'éclatement de l'URSS, marquaient la fin du monde bipolaire de la guerre froide.

Le terrorisme international

Le détournement d'un avion de la compagnie israélienne El Al vers Alger par un commando palestinien en 1968 marqua le début d'une nouvelle ère, celle du terrorisme international. Emanant du conflit israélo-arabe, le terrorisme visa tous les pays européens qui étaient accusés de soutenir Israël et les intérêts américains. Les incidents se succédaient : déviation d'un avion TWA en route de Paris à Rome vers Beyrouth le 9 janvier 1970, attaque des passagers d'un vol El Al à Munich le 20 février 1970, sabotage d'un avion Swissair à Zurich le 21 février 1970, le même jour une bombe dans un avion d'Austrian Airlines à Francfort, le 30 mai 1970 déviation d'un avion d'Alitalia en route de Gène à Rome vers Le Caire, massacre aux jeux olympiques de Munich par les terroristes de l'organisation Septembre noire (BSO) le 5 septembre 1972, etc. Bref, en quatre années, 48 actes de terrorisme par des terroristes palestiniens en dehors du Moyen-Orient, avec plus de 200 personnes tuées ou blessées, dommage matériel, etc.

Des groupes d'extrême-gauche comme les Brigades rouges en Italie ou encore la bande de Baader-Meinhof en Allemagne prenaient le relais. Certains groupes nationalistes comme l'ETA en Espagne ou l'IRA au Royaume-Uni avaient des liens avec le terrorisme arabe.

A partir des années 1990, les attentats prenaient une nouvelle envergure. En avril 1995, un attentat à Oklahoma City attribué à l'extrême-droite américaine fit plus de 200 victimes et traumatisa durablement le pays. L'attentat au World Trade Center à New York 1993 par des terroristes islamistes causa la mort de 6 personnes et en blessa 1.042 autres. En mars 1995, un attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo,

⁵⁹ Mourre, dictionnaire encyclopédique, 1996, p. 4027.

⁶⁰ Ibidem, p. 2535.

attribué à une secte japonaise, concrétisait les pires craintes en matière de terrorisme : l'utilisation d'armes dites non conventionnelles, chimiques, bactériologiques ou nucléaires.⁶¹

C'est dans ce contexte historique que fonctionnait le Service de renseignement du Luxembourg. Sa mission, son évolution et ses actions sont liées à l'histoire de l'Europe, le positionnement du Grand-Duché dans les alliances internationales, la guerre froide et l'apparition du terrorisme international. Le Luxembourg n'était pas un îlot replié sur soi-même, isolé du reste du monde, mais ressentait ces tensions, ces mouvements, ces dangers comme les autres pays de l'Europe, peut-être pas dans la même intensité que les autres pays.

6.2 Le monde des services secrets

L'histoire des services secrets

Au service de l'armée

Le développement des services de renseignement est étroitement lié aux forces armées de chaque État. César dans l'ancienne Rome ou George Washington dans le Nouveau Monde ne sont que deux exemples de chefs d'État qui ont utilisé le moyen d'espionnage pour rassembler avant la bataille des renseignements quant à l'intention et la force de leurs adversaires.⁶²

La lutte pour la supériorité en matière de l'information revêt toujours d'une grande importance pour les forces armées modernes. Les services de renseignement étrangers d'aujourd'hui sont avant tout une conséquence des deux guerres mondiales. L'intérêt de connaître les intentions de l'ennemi a été particulièrement prononcé lors de ces conflits militaires. La tâche des services secrets résidait donc principalement dans le renseignement militaire. Les deux guerres mondiales ont accéléré le développement technique, personnel et professionnel de ces services et ont renforcé les besoins d'informations des différents États.

Après la fin des hostilités de la Seconde Guerre mondiale et la signature du traité de paix, les armées alliées ont congédié la plus grande partie des soldats et les services ont été reconduits à un niveau tel qu'en situation de paix. Les services secrets des armées devaient connaître le même sort. Déjà en 1919 le budget du MI5 anglais avait été réduit de 100.000 à 35.000 livres et l'effectif de 800 à 150 collaborateurs.

Or la situation de la guerre froide a demandé le maintien des services secrets à un certain niveau. Les services ont été sortis des armées pour devenir des institutions autonomes.

Dans le contexte de la guerre froide

La guerre froide qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a principalement été menée par des moyens de renseignement plutôt que par des moyens militaires. Les opérations révélées étaient d'un grand intérêt public. Des cas d'espionnage tels que la révélation de l'espion Günter Guillaume et le recrutement de

⁶¹ Mourre, op. cit., 1996, p. 5451-5452.

⁶² John Hughes Wilson, op. cit.

femmes célibataires dans les administrations ouest-allemandes par des agents de la Stasi ont souligné le danger qui émanait d'eux.⁶³

Néanmoins, les services de renseignements ont contribué à maintenir la guerre froide au froid. Les découvertes des services de renseignements ont rendu presque impossible toute surprise militaire. Ils ont apporté une contribution décisive au maintien de la paix en Europe. En 1989, ce monde bipolaire et familier, sur lequel les gouvernements se concentraient depuis près d'un demi-siècle, avait pris fin.⁶⁴

Les menaces d'aujourd'hui

L'existence de services de renseignements a ensuite été mise en cause. Cependant, contrairement aux attentes du public, la fin de la guerre froide n'a pas entraîné la cessation des activités des services secrets et de renseignement. De nombreux pays continuent à utiliser, même utilisent de plus en plus, les moyens des services de renseignement pour réagir à la globalisation de l'économie mondiale et à la course à l'approvisionnement en matières premières, à la concurrence dans le domaine des connaissances et des emplois.

Dans le passé, la sécurité nationale se voyait menacée par l'espionnage émanant des pays du Pacte de Varsovie. Les menaces transfrontalières de la sécurité intérieure auxquelles les États membres de l'Union européenne doivent faire face aujourd'hui, sont beaucoup plus complexes. Elles sont caractérisées par le terrorisme international, le fondamentalisme islamique et des groupes mafieux transnationaux (blanchiment d'argent, trafic des êtres humains, commerce illégal, etc.).⁶⁵

En outre, un cas de trahison au sein de l'OTAN en 2009 a clairement indiqué quelles menaces émanent encore aujourd'hui de l'espionnage. Par conséquent, les activités des services secrets et des services de renseignement ne sont pas un vestige des époques passées, mais continuent d'être un instrument de politique de sécurité, qui est évidemment aussi symbole d'un État souverain.⁶⁶

Les différents services secrets

URSS

En 1917, Felix Dzierzynski créa en URSS le service secret *Tscheka*, connu pour le meurtre collectif d'opposants politiques potentiels et réels. Les services de renseignement se sont développés à partir de cette police politique. Ils ont été renommés à plusieurs reprises et ont souvent enquêté contre des opposants internes au système politique. Ainsi, le service secret soviétique le plus connu, le KGB, créé en 1954, a orienté ses structures aussi bien vers l'extérieur que vers l'intérieur, celles-ci comprenaient le contre-espionnage, l'espionnage étranger, la lutte contre les opposants au régime et la sécurisation des membres du parti. Depuis sa dissolution en 1991, le service fédéral de la sécurité (FSB) et le service de

⁶³ Sebastian Erxleben, *Agenten zwischen den Fronten. Der Bundesnachrichtendienst zwischen Auftrag, Rechtslage und Historie*, Herbert UTZ Verlag, München 2015, p. 40-44.

⁶⁴ Ibidem, p. 45.

⁶⁵ Hans Georg Wierck, *Multilaterale Zusammenarbeit der Geheimen Nachrichtendienste in der NATO – ein Modell für die Europäische Union?* Dans: Thomas Jäger, Anna Daun (Ed.), *Geheimdienste in Europa. Transformation, Kooperation und Kontrolle*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden 2009, p. 207.

⁶⁶ Erxleben, op. cit., p. 45-46.

renseignement extérieur (SVR) ont rempli les tâches de sécurité intérieure et de renseignement extérieur.⁶⁷

L'un des services secrets les plus connus au monde, le ministère de la Sécurité de l'État (MfS – Stasi) a été fondé en 1950 en République démocratique d'Allemagne et disposait de pouvoirs de police.⁶⁸

Angleterre, précurseur en matière de renseignement

Le premier service de renseignement étranger opérant sur le plan international s'est établi en 1330 en Angleterre.⁶⁹ La tradition du *Secret Service* fondé en 1909 se poursuit sans interruption jusqu'à aujourd'hui avec plusieurs services, dont les plus connus sont le *Security Service* – MI5, qui opère à l'intérieur et le *Secret Intelligence Service* – SIS, mieux connu sous la dénomination MI6⁷⁰, qui opère à l'extérieur. La surveillance des données relève de la responsabilité du *Government Communications Headquarter*, le GCHQ. A l'origine, le MI6 était responsable de la marine. Cependant, le service s'est de plus en plus spécialisé dans les affaires extérieures. Pendant la Première Guerre mondiale, ses agents recueillaient des informations sur le Reich allemand et combattaient le communisme en Russie. Après la prise du pouvoir par les nationaux-socialistes, le SIS a notamment travaillé sur le déchiffrement des codes secrets des nazis. Depuis 1994, ses responsabilités sont définies par l'*Intelligence Services Act*.⁷¹

États-Unis

Les États-Unis disposent de nombreux services de renseignement. La *Central Intelligence Agency* (CIA), le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), service fédéral de police judiciaire et service de renseignement intérieur, la *National Security Agency* (NSA) qui opère au niveau mondial, l'agence anti-drogue DEA et onze autres services forment ce que l'on appelle la *United States Intelligence Community* (IC).⁷²

Les principaux services antiterroristes sont le FBI à l'intérieur et la CIA à l'extérieur : non seulement la CIA collecte et analyse des informations, mais elle initie également des opérations clandestines à l'étranger. La collecte des données techniques est effectuée par la NSA, qui intercepte des flux de données inimaginables dans le monde entier et les analyse, comme l'a révélé l'ancien agent du renseignement Edward Snowden.⁷³

La CIA a été créée en 1947. Elle a succédé à l'*Office of Strategic Services* (OSS), qui a vu le jour au cours de la Seconde Guerre mondiale.⁷⁴ Ses objectifs sont le rassemblement des informations de valeur

⁶⁷ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-russland-aid-1047679.html>.

⁶⁸ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-deutschland-aid-1048370.html>.

⁶⁹ A propos des services de renseignements en Angleterre voir : Gordon Thomas, *Histoire des services secrets britanniques*, Nouveau Monde éditions, 2008.

⁷⁰ Pour le MI6 voir : Gordon Corera, *MI6, Life and Death in the British Secret Service*, Weidenfeld&Nicolson, 2012.

⁷¹ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-grossbritannien-aid-1047685.html>.

⁷² <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-usa-aid-1047684.html>.

⁷³ Ibidem.

⁷⁴ Frank Daninos, *CIA. Une histoire politique 1947 à nos jours*, p. 40 et ss.

stratégique, mais aussi le sabotage et le contre-espionnage. Les débuts de la NSA remontent aux années 1940, sa fondation officielle date de 1952.⁷⁵

Israël

Israël dispose de quatre services : le service de renseignement militaire Aman, le service de renseignement scientifique Lakam, le service de sécurité intérieur Shin Bet et le service de renseignement extérieur Mossad. Ce dernier s'occupe de la sécurité du pays et de l'armée et donc de la lutte contre le terrorisme. Mais, il est également considéré comme le bras opérationnel du gouvernement – des histoires de liquidation et d'enlèvements par ses agents accompagnent le service depuis toujours et lui ont valu une réputation légendaire.⁷⁶

République fédérale d'Allemagne

En Allemagne, il existe trois services de renseignement.⁷⁷ L'Office fédéral pour la protection de la constitution (*Bundesamt für Verfassungsschutz* – BfV) est compétent pour la recherche du renseignement à l'intérieur du pays et le service de sécurité fédéral (*Bundesnachrichtendienst* – BND) est responsable de la recherche du renseignement à l'extérieur. Le Service contre-intelligence militaire (*Militärischer Abschirmdienst* – MAD) est responsable du renseignement et du contre-espionnage militaires. Le BND est placé sous la tutelle de la Chancellerie et a été créé en 1956 en tant que service de renseignement extérieur allemand. Il est issu de l'organisation Gehlen⁷⁸, fondée par l'ancien major général de la Wehrmacht (section *Fremde Heere Ost*) Reinhard Gehlen après la Seconde Guerre mondiale. Cette organisation avait été mise sur pied et financée avec l'aide des États-Unis pour gagner des informations sur les pays de l'Est. Les responsabilités du BND incluent la surveillance des terroristes présumés, du crime organisé, des flux financiers illicites, du trafic de drogue, du transfert d'armes et d'armements ABC et de régions en crise telles que l'Afghanistan ou le Pakistan.⁷⁹

France

Parmi les principaux services de renseignement français⁸⁰, on compte la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le service de renseignement national DST (Direction de la surveillance du territoire), dissout en 2008, et le service de renseignement militaire DRM, qui dirige six stations nationales et étrangères. La DST était non seulement compétente pour le crime organisé, le trafic d'armes et l'espionnage industriel, mais également pour le contre-terrorisme et le contre-espionnage. Ainsi, ses tâches incluent la détection et la surveillance des menaces islamistes à l'intérieur du pays. Dans ce

⁷⁵ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-usa-aid-1047684.html>.

⁷⁶ Voir à ce sujet : Michael Bar-Zohar et Nissim Mischal, *Mossad. Missionen des israelischen Geheimdienstes*, Quadriga 2015.

⁷⁷ Pour le service de renseignement allemand voir : Harald Gröhler, *Inside Intelligence, der BND und das Netz der großen westlichen Geheimdienste*, Verlag Neuer Weg 2015. Ainsi que Erxleben, op. cit.

⁷⁸ Klaus-Dietmar Henke, *Geheime Dienste. Die politische Inlandsspionage der Organisation Gehlen 1946-1953*, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn 2018.

⁷⁹ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-deutschland-aid-1048370.html>.

⁸⁰ Pour le service de renseignement français voir : Gérald Arboit, *Des services secrets pour la France. Du Dépôt de la Guerre à la DGSE 1856-2013*, CNRS Editions, Paris 2014.

contexte, il convient également de mentionner le Groupe d'Intervention de la gendarmerie nationale (GIGN).⁸¹

L'histoire de la DGSE débuta avec Charles de Gaulle qui créa en exil un service secret qui devait espionner le régime nazi pour le mouvement de résistance « France Libre ». Après la guerre, un nouveau service secret a été créé, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE). Ses tâches étaient l'information sur l'étranger et le contre-espionnage. Il fut remplacé en 1982 par la DGSE.⁸² Elle a pour mission, hors du territoire national, de rechercher, collecter et exploiter des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques. En outre, la DGSE française a fait sensation lorsque ses agents ont fait couler en 1985 le navire de Greenpeace, le Rainbow Warrior, en Nouvelle-Zélande et qu'un homme a été tué.

Belgique

La Belgique dispose de deux services de renseignement et de sécurité. La Sûreté de l'État est un service civil de renseignement et de sécurité placé sous l'autorité du ministre de la Justice. La Sûreté de l'État remplit diverses missions, dont « la recherche, l'analyse et le traitement du renseignement relatif à toute menace contre la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel ainsi que contre le potentiel scientifique et économique du pays ». Le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) est le service militaire placé sous l'autorité du ministre de la Défense. Sa mission consiste à « rechercher, analyser et traiter le renseignement relatif à toute menace pour l'intégrité du territoire national, les plans de défense militaire, l'accomplissement des missions des forces armées ou de la sécurité des ressortissants belges à l'étranger. »⁸³

La démocratie et le renseignement

Presque tous les États démocratiques exploitent à l'heure actuelle des services de renseignement afin de se procurer des renseignements par voie secrète, qui sont incorporés dans des analyses et utilisés comme base de décisions de politique intérieure et extérieure. Donc, il semble que la collecte d'informations par l'espionnage n'est pas en contradiction avec une forme de gouvernement démocratique.⁸⁴ Les démocraties occidentales ne voient apparemment aucune contradiction dans le fait à revendiquer la protection des droits de l'homme et à exiger leur respect par les États dictatoriaux et le fait de doter leurs services de renseignement de pouvoirs illimités, pouvoirs qui incluent parfois des meurtres commandités et des enlèvements. Selon Sebastian Erxleben, cela révèle le problème que les services secrets et de renseignement posent aux gouvernements démocratiques : ils veulent obtenir des informations secrètes, mais les méthodes de renseignements ne sont pas toujours compatibles avec une compréhension juridique démocratique.⁸⁵

⁸¹ <https://www.focus.de/politik/ausland/tid-32425/cia-mossad-bnd-die-geheimdienste-der-welt-frankreich-aid-1048445.html>.

⁸² Ibidem.

⁸³ <http://www.comiteri.be/index.php/fr/34-pages-fr/297-que-sont-les-services-belges-de-renseignement-et-de-securite>.

⁸⁴ Erxleben, op. cit., p. 42.

⁸⁵ Ibidem, p. 47-48.

La coopération

Entre les différents services de renseignement, il existe des formes de coopération qui sont soit formelles, soit informelles. Les coopérations informelles ne sont pas entravées par un système bureaucratique lourd et ne fixent aucune obligation aux participants, sauf celle de se réunir à des dates convenues. Il s'agit de clubs dont l'objectif est la concertation, l'échange d'idées et de renseignements et la réflexion pour faire progresser la lutte contre le terrorisme. Des réseaux de communication comme les réseaux Kilowatt et Megaton du Club de Berne collectant des informations sur le terrorisme ont été créés afin d'assurer une meilleure transmission des informations et des renseignements.⁸⁶

Dès le milieu des années 60, les chefs de service de renseignement européens se sont réunis régulièrement pour échanger des informations et coordonner leurs efforts afin de lutter contre les diverses menaces à la sécurité. Le Club de Berne a été fondé en 1972, mais ces débuts remontent jusque dans les années 60. Le Club est une association des directeurs des services de sécurité européens à caractère informel, c'est-à-dire il n'est pas assujéti à une constellation politique internationale tel que l'OTAN, L'Union de l'Europe occidentale (UEO), la CE, etc.⁸⁷ Au sein du Club, les informations et les expériences sont échangées de manière relativement ouverte.⁸⁸ Les réseaux de communication constituent un outil de travail vital du Club de Berne.

En 1971, suite à l'apparition du terrorisme palestinien, le Club de Berne a mis en place un système télex chiffré, sous le nom de Kilowatt, sur initiative d'Israël. En 1974, avec l'émergence du terrorisme de gauche et d'autres actes de violence à motivation politique, un deuxième système distinct, Megaton, a été ajouté au premier système de signalement. Selon l'historienne Aviva Guttmann, le Club de Berne est, avec son système d'alerte, le précurseur des mécanismes de coopération actuelle et est considéré comme le point de départ de la coopération internationale contre le terrorisme.⁸⁹

6.3 La création du SREL

6.3.1 Les antécédents du SREL

Avant la création du service de renseignement luxembourgeois, la mission du contre-espionnage était entre les mains du deuxième bureau de l'armée luxembourgeoise. Le service de la Sûreté publique de la gendarmerie était responsable de la sécurité intérieure.

La « chasse aux sorcières » contre les communistes des années 1930

La chasse aux communistes était ouverte bien avant la Seconde Guerre mondiale, il suffit de se rappeler le projet de la loi muselière de Joseph Bech⁹⁰ du 23 avril 1937 et l'élimination systématique des enseignants communistes des écoles. Ainsi Théo Kerg, enseignant en éducation artistique à l'Ecole

⁸⁶ Criminalité organisée et ordre dans la société. Colloque Aix-en-Provence 5-6-7 juin 1996.

⁸⁷ Téléx Charles Hoffmann à tous les directeurs des services membres du Club, microfiche 14. DIRECTION/COURRIER JUL 93, annexe du 8 septembre 1993.

⁸⁸ Martin Scheren, Vernetzte Sicherheit – Zusammenarbeit der Inlands- Nachrichten und Sicherheitsdienste in Europa, dans : Thomas Jäger op. cit., p. 175-176.

⁸⁹ Aviva Guttmann, So spionierte die Schweiz mit Israel Araber aus, consultable sous : <https://www.tagesanzeiger.ch/news/ticker/schweiz/standart/So-spionierte-die-Schweiz-mit-Israel-Araber-aus/story/24626064>.

⁹⁰ Projet de loi pour la défense de l'ordre politique et social rejeté par le référendum du 6 juin 1937.

industrielle et commerciale à Esch-sur-Alzette, a été licencié en juillet 1935⁹¹ pour sa « propagande subversive ». Dominique Urbany fut démuné de ses fonctions d'instituteur en 1934 pour avoir affiché ses idées communistes et sa solidarité avec les mineurs de Rumelange et a été privé de son mandat de conseiller communal par décision gouvernementale.⁹² Le communiste Jean Kill fut également démuné de ses fonctions d'instituteur en 1934.⁹³ Déjà à l'époque, il existait un dossier sur Urbany « d'une épaisseur de 15 cm, contenant au moins 100 pièces ».⁹⁴

Le communisme, une menace ?

Après la Seconde Guerre mondiale et l'élimination de la menace national-socialiste allemande, le communisme est à nouveau ressenti comme une menace pour les pays européens de l'Ouest et une invasion par l'armée rouge était une hypothèse envisageable dans les yeux des partis politiques au pouvoir.

Lors des élections législatives de 1945, le parti communiste a surpris le monde politique en faisant un score historique avec 20,73 % des suffrages dans la circonscription Sud (7,3% en 1934) et 7,3 % au Centre (0% en 1934). Il a réussi à faire élire cinq députés sur 51, Urbany, Useldinger, Grandgenet et Schumacher dans le Sud et Schneider au Centre.⁹⁵

Le compte rendu du 4.6.1952 concernant le rapport à l'OTAN sur le communisme au Luxembourg reprend l'idée qu'on se faisait du danger communiste. L'OTAN voyait dans les partis communistes européens une prolongation du bras de fer du Kominform. On parle de l'« organisation de groupes de sabotage et de chantage au sein du parti communiste ». « Le président du PCL aurait reçu l'ordre du Kominform, d'organiser un réseau clandestin, se composant de 20 à 25 hommes au plus. Ce groupe serait à recruter parmi les membres du PCL. Les plus durs et les plus sûrs. Ils auraient comme mission de recueillir tous les renseignements pouvant intéresser le PCL. En même temps, ils recevraient une instruction dans le sabotage et le chantage. Pour éviter la trahison ainsi que la découverte des membres du réseau, ceux-ci agiraient par groupes de deux hommes seulement, qui ne doivent pas connaître les hommes des autres groupes. »⁹⁶

Ainsi il a été insisté sur l'observation des sujets soviétiques qui séjournaient au Luxembourg, notamment les diplomates et le personnel de la légation soviétique, de même que les membres et sympathisants du parti communiste. Les communistes luxembourgeois étaient considérés comme des précurseurs qui devaient soit préparer l'invasion par l'Armée rouge, soit diffuser les idées marxistes et préparer une révolution communiste dans le pays. Ainsi ces personnes devenaient la cible du deuxième bureau de l'armée et de la Sûreté de l'État.

⁹¹ Carlo Kerg, Théo Kerg, peintre, sculpteur, graveur, verrier d'art (1909-1993), Chronologie d'une vie et d'une œuvre, édition limitée, 2015, p. 47.

⁹² Urbany Dominique, Le dictionnaire biographique, Le Maitron, mouvement ouvrier mouvement social, maitron-en-ligne.univ-paris1/fr/spip.php?article76068&id_mot=30.

⁹³ Régis Moes, Le Luxembourg durant la guerre froide (1947-1990), Mémoire de fin de stage, septembre 2015, p. 27.

⁹⁴ Intervention du député Dominique Urbany, projet de loi no 807, Chambre des députés, séance du jeudi 14 juillet 1960 /67^e séance, pp.2993-2998.

⁹⁵ Résultat des élections législatives du 21 octobre 1945, Elections législatives 1945-1989, data.public.lu.

⁹⁶ Compte rendu du 28.05.1951, rapports sur le communisme au Luxembourg, OTAN, microfilm DOC XVIII.

L'observation des communistes au Luxembourg

Fin des années 1940, le deuxième bureau de l'armée se limitait à collectionner des articles de presse. La collecte des informations au sujet des communistes luxembourgeois incombait aux brigades de la gendarmerie.

En 1948, une première liste des communistes a été dressée. A partir de 1950, chaque brigade tenait un registre avec les noms des « subversifs » de sa circonscription et dressait des fiches d'informations ELCOM (1951-1959).

Les instructions en 1953 étaient précises : « En qui concerne les informations à fournir, ceux-ci devront relater notamment le comportement politique au lieu de domicile et, le cas échéant, au lieu de travail, les faits à interpréter en faveur d'organisations subversives, tels que : propagande, candidature lors de diverses élections, quête de fonds, fréquentation de réunions politiques publiques ou privées ou d'autres indices de nature à convaincre l'intéressé irréfutablement d'attitude ou d'activité subversive. »⁹⁷

Le travail de surveillance était fait par des gendarmes en civil à la demande du chef de la Sûreté publique. Les gendarmes rédigeaient des rapports qu'ils signaient en indiquant leur nom et fonction, et le service de la Sûreté publique rapportait à l'armée.

Entre 1948 et 1952, les rapports de gendarmerie ont été envoyés en copie au ministre d'État et au procureur général.⁹⁸ Les rapports étaient écrits sur des formulaires pré-imprimés à trois exemplaires, sur lesquels il fallait remplir la date, le lieu et l'organisateur, « *unter Berücksichtigung folgender Punkte : « Welche Personen (Comité nebst Personalien) haben die Versammlung präsiert ? Welche Redner (Personalien) traten auf? Inhalt ihrer Reden kurz niederschreiben, Anzahl der Zuhörer (Aus welchen Bevölkerungsschichten setzten sie sich zusammen?), Verlauf der Versammlung im Allgemeinen. »*⁹⁹

A partir de 1950 les signatures des rapports étaient remplacées par un numéro : 71, 83, 87, etc.

En 1951, les brigades devaient remplir des feuilles de renseignements « ELCOM » (**EL**éments **COM**munistes) en indiquant tous les « éléments subversifs et procommunistes de leur section », ainsi que les ouvriers communistes étrangers qui travaillaient au Luxembourg. Une note du 4 novembre 1951 demandait aux brigades de dresser la liste des candidats communistes aux élections communales et d'établir pour chacun une feuille de renseignement ELCOM, en outre elles devaient « surveiller étroitement les conférences électorales et rapporter sur le résultat des sièges obtenus ». ¹⁰⁰

Une note du 15 octobre 1952 demande aux brigades de « procéder à une enquête concernant la composition actuelle des comités des sections locales du parti communiste luxembourgeois, ainsi que de toutes ses sous-organisations, tels que : FLA (Fédération syndicale libre luxembourgeoise), Mouvement

⁹⁷ Note 34/52 du 13.01.1953, Eléments subversifs, microfilm DOC XVII.

⁹⁸ Rapports de la gendarmerie sur les activités du PCL, section de Luxembourg, microfilm DOC VII.

⁹⁹ Note du commandant Gilson au chef de la brigade de Differdange, novembre 1949, FLA réunions, microfilm DOC X.

¹⁰⁰ Note 195/51 du 4 octobre 1951, Rapports de gendarmerie sur les activités du PCL dans les différentes sections du pays, microfilm DOC VII.

national de la Paix, Réveil de la résistance, Union des femmes, Jeunesse communiste, Fédération nationale des invalides, association Italia Libera, qui existent dans leur circonscription. »¹⁰¹

La gendarmerie faisait recours à des taupes et des technologies de l'époque. Ainsi en 1957, un gendarme se fait rembourser la cotisation au syndicat, deux bandes magnétiques et l'abonnement annuel du *Jongen Lëtzebuerger*.¹⁰²

Mais les moyens étaient limités. La gendarmerie d'Esch-sur-Alzette a signalé en 1952 : « Il y a lieu à porter à la connaissance du service que pratiquement nous ne disposons pas d'un moyen efficace à surveiller xyz. Pour le faire nous-même, il nous manque le temps et un autre moyen n'entre pas en compte.... »¹⁰³

Les gendarmes assistaient aux réunions publiques pour en faire un rapport. En cas d'une réunion close, ils rapportaient sur les participants et puisaient les informations sur le programme dans la presse.

Le service des télécommunications de la gendarmerie écoutait l'émission d'une durée de 30 minutes destinée au Luxembourg et diffusée par radio Moscou en 1951 chaque deuxième vendredi.¹⁰⁴

En 1957 dans le cadre des élections communales, les différentes brigades de gendarmerie devaient se renseigner sur les candidats communistes et fournir les noms des candidats, des électeurs proposant et des contrôleurs au dépouillement du scrutin communiste.¹⁰⁵

Des rapports étaient dressés sur les activités « communistes » au Luxembourg, d'abord hebdomadaires (1949), puis mensuels (1949-1955). Au début, ces rapports se limitaient à une ou deux pages, avec le temps, leur volume s'accroissait et la distinction était faite entre les activités de la légation, du parti et des associations satellites.

Cet acharnement sur les éléments communistes n'est pas seulement provoqué par la peur des autres partis politiques luxembourgeois devant la « racaille rouge », mais il était une des conséquences de l'appartenance du Luxembourg à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord - OTAN. Entre 1953 et 1960, le Luxembourg faisait des rapports semestriels de 25 à 30 pages à l'OTAN, selon un schéma précis prescrit par l'OTAN.¹⁰⁶

Même après la création du SREL en 1960, les brigades de gendarmerie continuaient à fournir des informations concernant les sujets communistes.

¹⁰¹ Note 1305/52 du 15.10.1952, Rapports de gendarmerie sur les activités du PCL dans les différentes sections du pays, microfilm DOC VII.

¹⁰² Source Fi, microfilm DOC XXVI.

¹⁰³ Note du 9.12.1952, comité exécutif, microfilm DOC VII.

¹⁰⁴ Rapports service de télécommunications de la gendarmerie 1951, Amitiés Luxembourg URSS dossier 4, microfilm DOC XIII.

¹⁰⁵ Note 1504/57 aux brigades de gendarmeries, Elections communales, microfilm DOC XVI.

¹⁰⁶ OTAN, Historique, microfilm DOC XVIII.

L'observation de la légation soviétique

La brigade de la gendarmerie d'Eich était en charge de l'observation du Château de Beggen, dans lequel la légation soviétique s'était installée en 1956¹⁰⁷. Déjà avant l'installation de la légation, la gendarmerie enquêtait dans le voisinage du château dans le but de trouver des informateurs. Trois personnes sont entrées dans le jeu, deux habitaient Fielschette et pouvaient observer le château à partir de leur maison, un troisième a promis de faire des promenades autour du château.¹⁰⁸ La source M fournissait entre 1956 et 1959 des renseignements sur le Château de Beggen et la rue München où les diplomates russes habitaient.¹⁰⁹ A l'occasion des grandes réceptions, la gendarmerie notait les voitures des invités et dressait des rapports mensuels des visiteurs de la légation.

A partir de 1958, les gendarmes abordaient les fournisseurs de l'ambassade pour en tirer des informations, ils faisaient le tour des commerçants de Dommeldange et de Beggen pour se renseigner sur leurs clients russes et en rapportaient mensuellement.

La brigade de la gendarmerie d'Eich continuait ses observations même après la création du SREL, le dernier compte rendu d'information date du 1^{er} janvier 1972.¹¹⁰

6.3.2 La création du SREL

La loi du 30 juillet 1960

La loi du 30 juillet 1960 concernant la protection des secrets intéressant la sécurité extérieure de l'État a institué le Service de renseignement de l'État luxembourgeois (SREL). Conformément à l'article 3 de la loi, le SREL « a pour mission d'assurer la protection des secrets visés à l'article premier et de rechercher les informations que requiert la sauvegarde de la sécurité extérieure du Grand-Duché de Luxembourg et des États avec lesquels il est uni par un accord régional en vue d'une défense commune ».

La loi prévoyait trois mesures : 1) l'extension aux alliés du Grand-Duché de la protection pénale relative à la sécurité extérieure de l'État luxembourgeois, 2) la création d'un service de renseignement et 3) l'organisation interne du service.

Il est évident que cette loi était une conséquence des engagements pris par le gouvernement du Grand-Duché dans le cadre des contrats internationaux. Le rapporteur de la loi, Tony Biever, l'explique clairement dans son exposé :

« Le principe d'abord: Nous avons adhéré aux pactes défensifs tels l'OTAN et l'UEO (Union de l'Europe occidentale) qui sont destinés à assurer l'indépendance et l'intégralité territoriale de tous les États membres et de ces alliances. Il est évident que chaque État a la stricte obligation d'empêcher la divulgation ou trahison de ces secrets et de les mettre à l'abri contre toute entreprise hostile. Disons franchement de quoi il s'agit : il s'agit de parer à l'espionnage auquel

¹⁰⁷ L'URSS était locataire, le propriétaire était la société « Château de Beggen », le juin 1973 l'URSS faisait l'acquisition du château et du parc d'une superficie de 2,8 ha, <http://fr.ambruslu.com/o-posolstve>.

¹⁰⁸ Compte rendu d'information du 3.05.1964, Activités du Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 – 01/26-0007.

¹⁰⁹ Opération M, bac Opération, vide, voir microfilms Senningen.

¹¹⁰ Compte rendu d'information de la gendarmerie d'Eich du 1.01.1972, Activités du Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 – 01/26-0007.

des agents étrangers, le cas échéant, avec le concours de complices indigènes, pourraient se livrer sur le territoire du Grand-Duché, espionnage mettant en danger, au-delà de notre propre sécurité intérieure, celle de nos alliées, qui y est indissolublement liée...

Il en résulta que cette loi répond à l'intérêt majeur de notre pays, et est l'expression pratique de la fidélité à nos obligations d'alliance. »¹¹¹

Le service de renseignement était placé sous l'autorité du Président du gouvernement, le ministre d'État. En raison du secret à garder et de la nécessité de prompt décision à prendre, la concentration de la responsabilité en une seule personne s'imposait. Le service n'avait pas de pouvoir de police.

La loi a été approuvée par une majorité de 36 voix contre 7. Ont voté contre la loi, les trois députés communistes et les quatre députés socialistes.

Dans la presse, différentes voix se sont opposées à la création du SREL, à savoir la *Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek*, organe du parti communiste luxembourgeois, mais aussi la Ligue des Droits de l'Homme et quelques socialistes comme Henri Wehenkel, qui s'est exprimé contre la loi dans un article au « Lëtzebuurger Land » le 29 juillet 1960.

Les opposants à la création du service lui ont trouvé tout de suite des sobriquets. Ils l'intitulaient une centrale du « Beschass » (Journal, 12.08.1960), « Spitzelgarde des Herrn Werner » (Zeitung, 20.08.1960). La Voix, organe de l'ASSOSS compare la loi du service de renseignement avec la loi muselière de Bech en 1937, d'autres rappellent les méthodes nazies « Die zuschaffende Schnüffelgarde... Ernannt werden die Sicherheitsbeamte – eine wirkliche S.A. – durch den Staatsminister » (Jonge Lëtzebuurger, Juli/August 1960) ou encore « Die neue Gestapo für Luxemburg » (Zeitung, 20.07.1960).

L'effectif et l'organisation du service ont été définis par l'arrêté ministériel du 22 novembre 1960. Cet arrêté n'a pas été publié au Mémorial, mais a été distribué à tous les membres du service.¹¹² Un nouvel organigramme a été mis en place par l'arrêté ministériel du 6 juillet 1981.¹¹³

La loi du 26 novembre 1982

Le gouvernement se voyait forcé de réagir à l'égard des nouvelles formes de criminalité qui avaient surgi, comme l'expose la commission spéciale :

« Le Luxembourg est sans aucun doute plus menacé que n'importe quel autre pays. La disproportion entre son importance comme plaque tournante d'un côté, et l'exiguïté de son territoire, l'absence de frontières naturelles facilitant le contrôle et la faiblesse relative de ses moyens de l'autre côté, le rend particulièrement vulnérable.

¹¹¹ Rapport de la Chambre des députés, séance du jeudi 14 juillet 1960 (67^e séance) pp. 2989-2993.

¹¹² Arrêté ministériel du 22 novembre 1960, non publié, archives du SRE.

¹¹³ Arrêté ministériel du 6 juillet 1981 concernant l'organisation intérieure du service de renseignement, non publié, archives du SRE.

La multiplication des infractions commises soit par des bandes à ramification internationale, soit par des individus mettant à profit les limites territoriales des compétences de la police, rend cette vulnérabilité particulièrement poignante.

Après que d'autres pays ont d'ores et déjà pris des mesures efficaces pour prévenir et réprimer les nouvelles formes de criminalité, du terrorisme et du trafic des drogues, notre pays se voit de plus en plus recherché comme lieu de résidence et d'opération de malfaiteurs refoulés chez eux par les mesures de surveillance et les législations de pays voisins. »¹¹⁴

Dans certains cas susceptibles d'entraver la sécurité extérieure du pays, le ministre d'État est autorisé par la loi du 26 novembre 1982, portant introduction de certains articles au code d'instruction criminelle, de faire exécuter des écoutes téléphoniques et de faire intercepter du courrier par le Service de renseignement de l'État. La procédure prévoit que le Président du Gouvernement peut ordonner une surveillance et un contrôle dans le cas d'infractions contre la sûreté extérieure de l'État. L'ordonnance doit trouver l'assentiment d'une commission tripartite composée du président de la Cour supérieure de la justice, du président du Comité du contentieux du Conseil d'État et du président de la Chambre des comptes. L'ordonnance est valable pour trois mois et peut être reconduite de trois mois en trois mois. L'ordonnance est transmise au directeur de l'Administration des postes et télécommunications, qui fera procéder à son exécution. La loi règle aussi la restitution des courriers et la destruction des enregistrements.¹¹⁵

Les instructions du 24 février 1991

Après la déconfiture du monde communiste en Europe et dans l'ancienne URSS, il fallait procéder à une nouvelle analyse des priorités et accepter de nouvelles missions, toujours dans le cadre de la législation existante.

Charles Hoffmann, directeur du SREL à l'époque, explique les attributions de son service à ses homologues :

« Pendant la guerre froide subséquente à la 2^e Guerre mondiale jusqu'en 1989-90, la recherche du renseignement se concentrait surtout sur l'espionnage, la subversion et plus tard également sur le terrorisme.

En date du 24 février 1991 sur instruction du Premier ministre, ministre d'État, les missions ont été redéfinies comme suit : le terrorisme, la prolifération d'armes, l'extrémisme de droite renaissant, l'espionnage (toujours existant), le trafic de drogues (criminalité organisée) et le fondamentalisme violent.

Ces nouvelles missions, comme d'ailleurs les anciennes missions, se limitent exclusivement à la recherche du renseignement. Le service, dépourvu de pouvoir exécutif, devra dès la constatation

¹¹⁴ Projet de loi portant introduction au Code d'instruction criminelle des articles 88-1, 88-2, 88-3 et 88-4, rapport de la commission spéciale, 8.07.1982.

¹¹⁵ Articles 88-3 et articles 88-4 de la loi du 26 novembre 1982 portant introduction au code d'instruction criminelle des articles 88-1, 88-2, 88-3 et 88-4.

d'une infraction à la loi, remettre l'affaire entre les mains des autorités judiciaires, seules compétentes pour engager des poursuites. »¹¹⁶

6.3.3 La direction et le personnel

La direction

Le service de renseignement émergea en 1960 de l'ancien 2^{ème} bureau de l'armée et recrutait la totalité de ses membres à l'intérieur du corps de la Force publique.¹¹⁷ L'installation des bureaux s'est faite en janvier/février 1960 dans les anciennes casernes du Saint-Esprit.

Les quatre premiers directeurs du SREL provenaient de l'armée luxembourgeoise et y avaient entamé une carrière d'officier. Jean Brasseur était à la tête du deuxième bureau de l'armée depuis 1955 avant de prendre la direction du SREL en 1960, il est décédé après une année de service. Ses successeurs étaient Roger Hoffmann, en charge de la direction de 1961 à 1978 et Eugène Schockmel de 1978 à 1985. Charles Hoffmann était aux commandes du SREL de 1985 à 2003.

Le personnel

En 1960, le SREL a repris le personnel du deuxième bureau. Le service était composé de fonctionnaires recrutés par voie de détachement d'autres services, tels que la Force armée, l'administration civile. Les agents étaient détachés au service de renseignement par décision du ministre d'État. Ils jouissaient d'un statut spécial défini par la loi de 1960.

L'effectif du SREL variait entre 25 et 30 personnes. Le recrutement s'avérait difficile. Déjà le réservoir dans lequel le service pouvait puiser ses nouveaux collaborateurs était restreint, et il fallait que le service d'origine donne son accord au détachement. Donc il arrivait que le service était en sous-effectif, comme Charles Hoffmann le note dans une lettre à un service ami en 1979:

*« Zu bemerken sei, dass die Organisation einer zur Zeit Unterbesetzung im Führungspersonal, d.h. Hauptabteilungsleiter, angepasst ist und daher nur als provisorisch anzusehen ist. Die Sollstärke ist normalerweise 30 Beamte. Zur Zeit sind wir jedoch mit 25 Beamten unterbesetzt. »*¹¹⁸

Le SREL n'avait jamais assez de personnel pour accomplir les missions qui lui ont été confiées. Dès 1961, des membres de la gendarmerie grand-ducale donnaient un coup de main aux collègues du SREL pendant leurs loisirs et complétaient les équipes de filatures.

La formation du personnel

Eu égard au système de recrutement, les cadres dirigeants et les agents avaient passé une formation militaire ou de technicien avant de commencer leur travail au SREL. Le service devait se charger de leur formation spécifique nécessaire pour l'exécution de leur mission.

Souvent ces formations spécifiques se faisaient en collaboration avec des services étrangers. Le SREL a aussi profité de l'instruction commune du Club de Berne qui prévoyait des sessions annuelles de formation

¹¹⁶ Note/Télex de Charles Hoffmann sur microfiche 6. DIRECTION/COURRIER OCT/NOV/DEC 92.

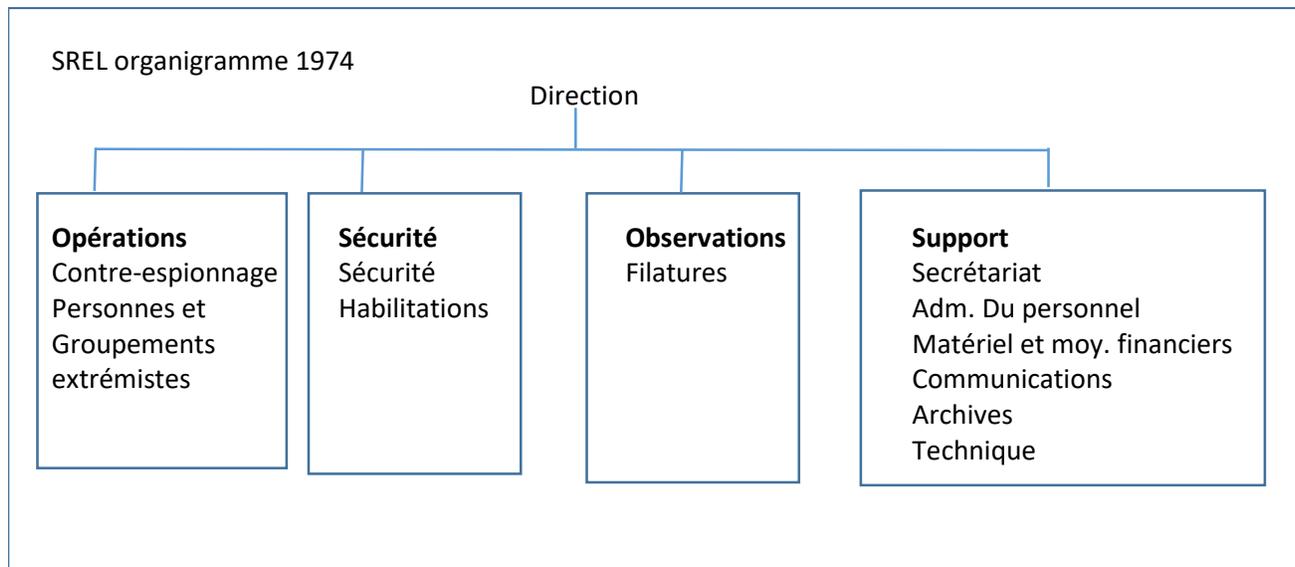
¹¹⁷ Microfiche Courrier Direction 1997-1.

¹¹⁸ Lettre de Charles Hoffmann à un service ami, 18.06.1979, Courrier D VII, microfichier armoire 2, tiroir réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

pour jeunes cadres à partir de 1974. A cinq reprises, en 1975, 1976, 1978, 1983 et 1995, des cadres du service luxembourgeois ont participé à la formation. Dans les premières années, en 1974, 1975, 1977, 1978 et 1980, des cadres luxembourgeois sont également intervenus dans la formation.¹¹⁹

L'organigramme du SREL

L'effectif et l'organisation du service ont été définis par l'arrêté ministériel du 22 novembre 1960.¹²⁰ A la tête du service se trouvaient le chef de service et son adjoint. Le premier organigramme de 1960¹²¹ prévoyait trois groupes, « Plans », « Opérations » et « Sécurité et Administration ». Le groupe Plans s'occupait de l'équipe luxembourgeoise *Stay Behind* et se composait d'un chef et d'un agent. Le groupe Opérations comportait trois sections, la section Archives et exploitation (1 chef, 3 agents, 1 secrétaire), la section Opérations, la plus importante (1 chef opérations, 3 agents-chefs de section, 10 agents, 1 secrétaire) et la section Technique (1 chef, 3 agents). Le groupe Sécurité et administration comprenait deux sections, la section Sécurité (1 chef, 2 agents) et la section Administration et communication (1 chef-comptable, 2 secrétaires-communication).



L'organigramme de 1974¹²² a subi quelques modifications pour s'adapter aux nouvelles exigences du service. La section Observations a été sortie du groupe Opérations pour devenir une entité propre afin de s'occuper des filatures pour le groupe Opérations. Le fait d'en faire un groupe à part montre l'importance du volet Filatures à cette époque. Une section du groupe Opérations s'occupait des problèmes de contre-espionnage et une nouvelle section des personnes et des groupements extrémistes.

¹¹⁹ Instruction commune du Club de Berne, Club de Berne, bac Divers.

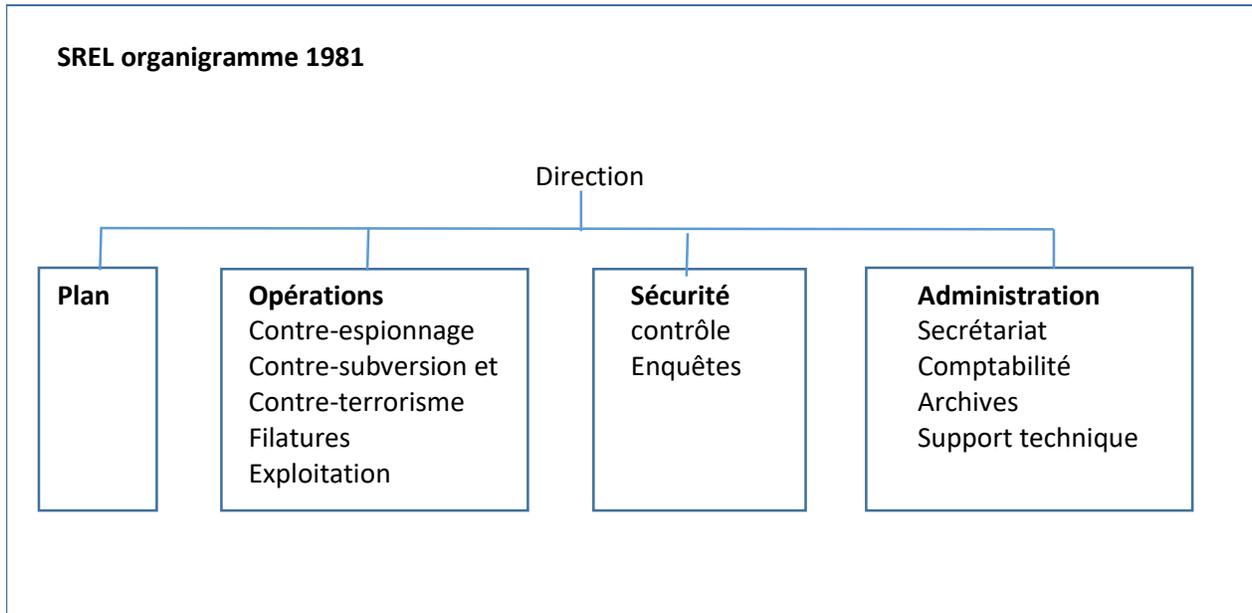
¹²⁰ Arrêté ministériel du 22 novembre 1960, non publié, archives du SRE.

¹²¹ Annexe 10 : organigramme du SREL, février 1960.

¹²² Présentation du SREL 1974, Club de Berne, bac Divers.

Le groupe Sécurité avait dans ses attributions tout le domaine de la sécurité préventive tant sur le plan civil que militaire. Il définissait la politique générale en matière de sécurité et contrôlait l'application des règlements de sécurité dans tous les organismes de l'État disposant de documents classifiés. Ce groupe faisait également toutes les enquêtes de sécurité.

Une description du service par Charles Hoffmann en 1979¹²³, expose le fonctionnement du service et prédit le nouvel organigramme mis officiellement en place par l'arrêté ministériel du 6 juillet 1981¹²⁴ :



La branche principale Opérations avait pour mission l'acquisition et l'évaluation des informations dans les domaines de l'espionnage, du contre-espionnage (*Zersetzungabwehr*) et de la lutte antiterroriste. La branche Plan s'occupait des préparatifs de guerre. La branche Sécurité était responsable aussi bien de la sécurité intérieure du service que des autres administrations. Elle procédait aux contrôles de sécurité des employés et fonctionnaires des institutions nationales et internationales et des institutions alliées (p. ex. Namsa). La section Filatures ne comprenait que du personnel auxiliaire.

L'organigramme a connu quelques changements au cours du temps. Les sections changeaient d'emplacement dans l'organigramme, mais dans l'essentiel demeuraient inchangées. L'apparition de la section Personnes et groupements extrémistes en 1974 montre la réaction du SREL aux nouveaux défis qui se posaient dans les années 1970 avec l'apparition du terrorisme international.

¹²³ Lettre de Charles Hoffmann à un service ami, 18.06.1979, Courrier D VII, microfichier armoire 2 tiroir réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

¹²⁴ Arrêté ministériel du 6 juillet 1981 concernant l'organisation intérieure du service de renseignement, non publié, archives du SRE.

6.4 Les missions

6.4.1 Les missions du gouvernement

Le gouvernement luxembourgeois a légiféré à deux reprises au sujet du service de renseignement, en 1960 pour créer le service et en 1982 pour régler les écoutes téléphoniques et l'interception de courriers. Selon Charles Hoffmann, les travaux préparatoires pour une nouvelle législation sur le SREL avaient commencé dès 1984, pour n'être finalisés qu'en 2004.

Mais la législation ne fixe que le cadre légal des activités du SREL. Il faut se poser les questions : Qui définit les missions ? Qui définit les ennemis ? Qui définit les groupes, mouvements ou les personnes à surveiller ?

Ces décisions ont dû être prises par la direction du service en concertation avec le ministre responsable, en l'occurrence le ministre d'État.

Après la guerre, le Grand-Duché de Luxembourg a renoncé à sa neutralité et s'est engagé aux côtés des alliées auxquelles le Luxembourg devait sa libération du joug national-socialiste. Dans les années d'après-guerre, dans le cadre de la guerre froide, le régime communiste de l'URSS et les militants communistes luxembourgeois étaient considérés comme l'ennemi principal du monde occidental, donc aussi du Grand-Duché. Nous supposons que le SREL a repris cette mission du deuxième bureau de l'armée et cette mission est restée prioritaire pendant les dix premières années de l'existence du SREL.

Les priorités changeaient avec l'apparition du terrorisme international en Europe au début des années 1970, par la suite la prolifération d'armes, la renaissance de l'extrémisme de droite et l'accroissement du trafic des drogues. Une note de Charles Hoffmann de 1992 décrit la réorientation des activités opérationnelles du SREL en fonction des nouvelles priorités :

« Suite aux changements profonds qui s'opèrent actuellement sur l'échiquier politique mondial, et notamment suite à l'évolution des États d'Europe Centrale vers des structures démocratiques, États anciennement connus pour leur régime communiste, le SREL, comme tous les autres services occidentaux de renseignement et de sécurité, s'est vu obligé de transférer ses priorités opérationnelles vers des menaces plus actuelles...

Si, et heureusement, notre pays n'a jamais connu d'attentat terroriste sur son territoire, le terrorisme international est – et restera prévisiblement – une menace sérieuse d'envergure mondiale. Notre pays se doit de collaborer étroitement avec ses alliés au niveau du renseignement dans la lutte antiterroriste. Ceci est d'autant plus vrai que cette menace risque de se concrétiser chez nous par l'accroissement de nos responsabilités en matière de politique internationale, principalement dans le cadre de la Communauté européenne, et de notre rôle en matière de finances internationales...

Qu'elles soient conventionnelles, biologiques, chimiques ou nucléaires la prolifération d'armes est devenue un souci majeur des autorités politiques du monde occidental....

Quelles que soient les raisons de la recrudescence actuelle de l'extrémisme de droite dans de nombreux pays européens, l'histoire nous a appris qu'il faut combattre ce fléau avec détermination....

La recherche de renseignements sur les réseaux internationaux de trafic de drogues est devenue un objectif prioritaire pour la plupart des services amis. Domaine nouveau pour le SREL dont il ne peut se permettre d'être le maillon manquant dans cette chaîne de renseignement...

La désagrégation de l'empire soviétique et l'évolution de ces nouveaux États vers des structures démocratiques ont réduit la fréquence des activités d'espionnage dans nos pays. Notre vigilance sur le plan du contre-espionnage restera sollicitée. »¹²⁵

On peut en conclure, que la décision gouvernementale d'adhérer à l'OTAN, donc à opter pour un des deux camps qui s'opposaient pendant la guerre froide, est à l'origine de la principale mission du SREL : la lutte contre la menace communiste. Cette lutte n'était pas solitaire, mais était une lutte commune, organisée par les États-Unis dans le cadre de l'OTAN.

La lutte contre le terrorisme dans le monde occidental, le trafic d'armes et de drogues, la recrudescence de l'extrémisme de droite et de gauche concerne aussi le Luxembourg, qui n'est pas un îlot isolé, mais qui risque, notamment vu sa taille et les moyens du service de renseignement, de devenir une plateforme d'échange et de rencontre de terroristes, d'extrémistes et de trafiquants. A ce niveau, la lutte doit donc se faire dans un contexte d'étroite coopération internationale.

6.4.2 Les missions internationales

Les missions du SREL sont toujours à voir dans un contexte international, soit à l'échelle européenne, soit à l'échelle mondiale. Le Luxembourg en tant que membre de l'OTAN et de l'Union européenne a pris des engagements qui concernent également le travail du service de renseignement. Le SREL était engagé dans différents réseaux : l'OTAN, Trevi, les réseaux européens, le Club de Berne, les réseaux Kilowatt et Megaton, le réseau Benelux, etc.

OTAN

L'adversaire désigné de l'OTAN étaient les pays du pacte de Varsovie créé en 1955 par les pays de l'Est.¹²⁶ La lutte était organisée par l'OTAN¹²⁷, qui centralisait aussi les informations collectées par les services de ses pays membres. Les pays membres de l'OTAN devaient fournir régulièrement certaines informations à la centrale sous une forme normée, prescrite :

« Les pays membres de l'Otan sont invités à prendre la liste ci-après pour guide lorsqu'ils fourniront des renseignements aux Comité spécial. En particulier, ils sont priés d'adresser aussi tôt que possible au bureau de sécurité tous les renseignements dont ils disposeront concernant des opérations d'espionnage ou des activités subversives contre l'Otan, son personnel et ses installations en indiquant leurs buts ou objectifs et les méthodes utilisées ». ¹²⁸

¹²⁵ Note de Charles Hoffmann 1992, divers 1982-1992 (suite correspondance), bac Divers.

¹²⁶ En réponse à la création de l'OTAN en 1949 par les États-Unis, le Canada et les pays d'Europe Occidentale afin de contenir l'expansion communiste, les pays de l'Est créent de leur côté une organisation militaire similaire, le pacte de Varsovie qui rassemblait l'URSS et tous les États communistes d'Europe sauf la Yougoslavie.

¹²⁷ Article intéressant à ce sujet : Hans-Georg Wierck, Multilaterale Zusammenarbeit der Geheimen Nachrichtendienste in der NATO – ein Modell für die Europäische Union ?, dans: Thomas Jäger, op. cit. p. 205.

¹²⁸ Comité spécial liste permanente des renseignements à fournir à l'Otan annexe au AC/46-D/38 du 31.05.1960, microfilm DOC XVIII.

Les rapports nationaux à l'OTAN devaient suivre un modèle donné sur lequel se basait le rapport de synthèse de l'OTAN. Ainsi les rapports semestriels de 25 à 30 pages dressés par le SREL dans les années 1956 à 1960 suivaient un canevas précis semblable à celui des autres pays.¹²⁹

TREVI¹³⁰

Le réseau TREVI¹³¹ a été créé en 1976 par le conseil des ministres de l'Intérieur et de la Justice de la CEE dans le but de faciliter l'échange d'informations en matière de terrorisme. C'est donc une initiative de la Commission européenne, qui après des débuts modestes, s'est développée et institutionnalisée depuis 1986 et qui comprenait différents organismes : le conseil des ministres des États membres responsables de la sécurité intérieure, la réunion des hauts fonctionnaires, les groupes de travail I (lutte contre le terrorisme), II (police), III (problèmes de stupéfiants) et des sous-groupe de travail. Les pays membres étaient l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, rejoints en 1977 par le Canada, l'Irlande, la Norvège et la Suède.¹³²

Club de Berne

Charles Hoffmann, en tant que directeur du SREL et membre du Club de Berne, est bien placé pour décrire ce rassemblement informel des chefs de services secrets européens :

« Le club a été, depuis son origine, une rencontre amicale et informelle des directeurs des services de sécurité européens, dont le nombre a d'ailleurs augmenté au cours des années. Il y a lieu d'insister sur le caractère informel de ces rencontres. Les réunions semestrielles ont eu et ont toujours pour but d'échanger mutuellement des expériences du domaine des activités des services de sécurité, et elles avaient et ont toujours un caractère confidentiel, qui est le propre de ces services.

L'objet des services est axé sur des activités de sécurité et de renseignement et peut, de par sa nature, avoir des vues divergentes et différentes de celui des services de police. Cette divergence de philosophie peut engendrer des conflits de conscience. »¹³³

Lors des événements du mois de mai 1968 à Paris, les services secrets européens ont échangé des fiches entre services. Ce procédé ayant donné entière satisfaction, il a été décidé en 1970 au sein du Club de Berne, de créer un système d'échange d'informations au sujet du terrorisme qui menaçait de plus en plus de pays européens. Les services de sécurité de la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suisse, du Luxembourg, des Pays-Bas et des États-Unis se sont mis d'accord d'échanger des fiches entre eux sur les personnes impliquées dans des actes de terrorisme politique en signalant non

¹²⁹ OTAN, Historique, microfilm DOC XVIII.

¹³⁰ Trevi 1043 jaquettes, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés, dossier de 1976 à 1997. Raphaël Meyssan, Fonction policière et Institutions européennes, www.voltairenet.org/article1728.html, 29.07.1997, visualisé le 20.05.2019.

¹³¹ Voir à ce sujet : Eva Oberloskamp, Codename TREVI. Terrorismusbekämpfung und die Anfänge einer europäischen Innenpolitik in den 1970er Jahren, Walter de Gruyter, Oldenbourg 2017.

¹³² Note du 20.05.1979, microfiche Kilowatt procédure, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

¹³³ Lettre de Charles Hoffmann au directeur de la surveillance du territoire de l'époque 1992, Club de Berne, bac Divers, microfiche 1.

seulement les nationaux, mais également tout étranger impliqué dans ces affaires résidant dans le pays.¹³⁴ Le réseau Kilowatt était né. En 1974 un deuxième système Megaton pour surveiller toute activité terroriste d'origine non-arabe allait suivre.¹³⁵

Kilowatt

Kilowatt¹³⁶ est un système de distribution d'information concernant les activités des terroristes arabes et japonais, créé en 1971. Outre les États membres du Club de Berne, d'autres pays ont également adhéré à ce système de signalement, en premier Israël et les États-Unis. Des pays comme le Canada, l'Australie, l'Irlande, la Suède, la Norvège, l'Autriche et l'Espagne se sont joints au cours des années 1970.¹³⁷

Megaton

Megaton¹³⁸ est un réseau créé dans le cadre de la lutte antiterroriste, à l'exclusion du terrorisme arabe et japonais, qui reste dans le réseau Kilowatt. Les pays membres sont les pays membres du Club de Berne et les pays membres du réseau Kilowatt.¹³⁹

Différents réseaux permettaient l'échange rapide d'informations concernant le terrorisme arabe, le terrorisme en général, les affaires d'espionnage et les affaires touchant la prolifération.

6.5 Le travail opérationnel du SREL

L'engagement du gouvernement luxembourgeois dans les réseaux européen et transatlantique définissait les missions et les adversaires. Le SREL devait s'organiser et définir au niveau opérationnel les procédures, déterminer les personnes cibles, établir des priorités et des objectifs à court et à long terme.

Le sujet de préoccupation constant, omniprésent et essentiel était le communisme soviétique, les représentants des pays de l'Est et les sujets communistes luxembourgeois et étrangers vivant au Luxembourg. Avec le temps, d'autres personnes et groupes cibles vont apparaître dans la mire du service de renseignement, notamment les groupements de l'extrême gauche, les maoïstes et trotskistes, les verts, l'extrême-droite, les mouvements de paix, les mouvements nationalistes, tout en restant un phénomène marginal. C'est seulement dans les années 1970 que le terrorisme international demandait une réorganisation du service et une reconsidération des priorités. Après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, le SREL se trouve dans une crise institutionnelle.

6.5.1 Le communisme soviétique

Parmi les opérations à long terme du service de renseignement comptent assurément l'observation des activités des ambassades des pays de l'Est et des entreprises soviétiques agissant au Luxembourg comme l'agence de presse Novosti et le compagnie aérienne Aeroflot. L'autre cible à long terme étaient le parti

¹³⁴ Conférence 1970, Club de Berne, bac Divers.

¹³⁵ Rapport d'une réunion 1974, Club de Berne, bac Divers.

¹³⁶ 207 jaquettes Kilowatt, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

¹³⁷ Aviva Guttman (2018), *Combating terror in Europe: Euro-Israeli counterterrorism intelligence cooperation in the Club de Berne (1971-1972)*, *Intelligence and National Security*, 33:2, 158-175, DOI: 10.1080/02684527.2017.1324591.

¹³⁸ Megaton, 70 jaquettes, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 à réseaux nommés.

¹³⁹ Adrian Hänni, *Prequel to the present. Multilateral clubs and the secret history of international counterterrorism cooperation in Western Europe, 1969-1989*, *National Security and the Future* 1-2 (19) 2018, p. 80.

communiste luxembourgeois avec ses dirigeants et les associations satellites qui en dépendent comme le Réveil de la résistance, les Amitiés Luxembourg-URSS, l'Union des femmes, etc.

Des écoutes et observations portaient sur des années, voire des décennies : opération B de 1957 à 1994, opération N de 1965 à 1985, opération Pm de 1973 à 1986, opération S de 1960 à 1972, opération L de 1961 à 1971 ou encore opération D de 1884 à 1988.

L'Ambassade soviétique

L'installation d'une ambassade soviétique à Beggen gênait le gouvernement luxembourgeois. Les actions de la gendarmerie, décrits ci-dessous, montrent bien les efforts que le Luxembourg a déployé pour contrôler le « fléau communiste » au Grand-Duché. Les responsables du SREL se méfiaient aussi des pratiques de l'ambassade soviétique, la considéraient comme une menace pour le Luxembourg et son système politique démocratique.

Charles Hoffmann craignait l'endoctrinement des touristes qui visitent les pays de l'Est.¹⁴⁰

Son collègue redoutait l'infiltration d'espions russes via des vols d'Aeroflot et de Lot Airlines: « M. XY referred to the operation of flights to and beyond Luxembourg by the Aeroflot and Lot Airlines. These offers facilities the infiltration of agents, a task made easier by the lack of border restrictions between Luxembourg and its neighbors. The establishment shortly of a Bulgarian Embassy and Chinese plans to open a bank were additional threats to security. »¹⁴¹

Le SREL observait les activités de l'ambassade et rédigeait des rapports. Les résumés en langue anglaise des rapports montrent bien qui était le destinataire et probablement aussi le commanditaire de ces rapports.¹⁴²

Quels sont donc les moyens que le SREL mettait en œuvre pour contrôler les activités des diplomates et du personnel de l'Ambassade ?

L'observation de l'extérieur du Château de Beggen

Le SREL continuait l'observation du Château de Beggen, une opération commencée par la brigade de la gendarmerie d'Eich. Des rapports de gendarmerie existent de 1963 à 1977 sur les voitures qui entraient dans le parc du château lors des réceptions.¹⁴³

De nouveaux observateurs ont été recrutés en 1964 et en 1967.¹⁴⁴ Différentes sources observaient l'ambassade : Se, H ou Cl. La source Cl a observé le Château de Beggen de l'extérieur et fournissait des informations de 1970 à 1996.¹⁴⁵ Il observait les alentours de l'ambassade et donnait des indications sur les fournisseurs et sur le personnel de l'ambassade.

¹⁴⁰ Rapport de Charles Hoffmann, 1978, Club de Berne, bac Divers.

¹⁴¹ Rapport de M. XY, 1979, Club de Berne, bac Divers.

¹⁴² Rapport mensuel mars 1963, Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁴³ 3 jaquettes de 1963 à 1977, réceptions Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁴⁴ Comptes rendus d'information de la gendarmerie du 1.01.1965, 1.12.1966 et 2.12.1967.

¹⁴⁵ Jaquettes 36 à 187 de 1970 à 1996, Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

Le SREL a commencé sa propre observation du château dès 1960. Des caméras ont été installées en 1966 pour contrôler l'accès au château.¹⁴⁶ Les agents du SREL surveillaient le château dans des voitures stationnées dans les alentours ou ils circulaient dans les parages. De 1962 à 1965, ils patrouillaient dans la ville au repérage de voitures CD.¹⁴⁷ Des filatures des voitures de l'ambassade se faisaient systématiquement dès 1967 à l'ordre de deux à trois jours par semaine avec des équipes de surveillance composées de membres du SREL et de gendarmes, qui travaillaient pour le SREL pendant leurs loisirs.¹⁴⁸ Les rapports de filatures s'arrêtent en 1986.¹⁴⁹

Les informations de l'intérieur

Tandis que la gendarmerie se limitait à contrôler les accès de l'ambassade et à observer les activités de l'extérieur, le SREL essayait de pénétrer dans l'ambassade pour avoir des informations plus précises.¹⁵⁰

Début des années 1960, le SREL avait accès aux données bancaires, il était en possession de la liste des paiements par virement chèque, et des mouvements mensuels des comptes de l'ambassade auprès d'une banque luxembourgeoise.¹⁵¹

Le SREL cherchait avec tous les moyens d'aborder les membres du personnel de l'ambassade soviétique. La source H a invité le troisième secrétaire de l'ambassade chez lui pour le souler - « deux whiskys bien tassés comme apéritif, une bouteille et demi de Beaujolais pendant le repas et une bouteille entière de Poire Williams comme digestif » - pour n'en tirer que quelques informations inutiles.¹⁵²

Le SREL n'hésitait pas à recourir à des moyens techniques pour recueillir des informations. Il écoutait le trafic radio entre l'ambassade et Moscou. En juillet 1963, l'ambassade soviétique a été équipée d'un émetteur radio pour avoir un contact direct avec Moscou.¹⁵³ Ensemble avec les collègues d'un service de renseignement voisin, le SREL essayait de capter les transmissions radio.¹⁵⁴ En 1970 l'émetteur est mentionné une dernière fois.¹⁵⁵

¹⁴⁶ Compte rendu d'information de la gendarmerie (1966), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007 et Team, bac Divers.

¹⁴⁷ 16 jaquettes de 1962 à 1968, déplacements des voitures officielles des pays de l'Est, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁴⁸ Rapport de surveillance no 105 (1967), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁴⁹ Rapport de filature (1986), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007

¹⁵⁰ Par exemple l'opération R.

¹⁵¹ Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁵² Rapport de H (1969), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁵³ Note GB (1963), microfiche Ecoute Radio Château de Beggen, Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁵⁴ Note (1964), Ecoute Radio Château de Beggen, Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁵⁵ Rapport d'une réunion (1971), Ecoute Radio Château de Beggen, Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

Le central téléphonique de l'ambassade était sous écoute de 1966 à 1994.¹⁵⁶ En 1975, le téléphone au domicile du secrétaire de l'ambassade¹⁵⁷ a été intercepté. En 1980/81, le logement d'un conseiller¹⁵⁸ a été mis sous écoute avec l'aide d'un service partenaire étranger.

Le fichier « B », 166 jaquettes de 1957 à 1968, contient les noms de personnes luxembourgeoises microfichées qui se retrouvent dans les rapports de B. Il s'agit de 585 personnes qui sont entrées en contact avec le personnel de l'ambassade et les dirigeants du parti communiste.¹⁵⁹

La suspicion éveillée des soviétiques

Est-ce que l'ambassade était au courant des démarches du service de renseignement du Luxembourg ?

Les russes suspectaient le SREL d'être actif à l'égard de l'ambassade et de ses collaborateurs. En 1963, un « *sound proof room* » a été installé dans l'ambassade afin d'éviter les écoutes de discussions internes. Différents fonctionnaires de l'ambassade qui avaient été abordés par des agents ont été mutés d'un jour à l'autre. Ils étaient aussi au courant de la filature de leurs voitures par le SREL et pratiquaient le jeu du chat et de la souris avec les équipes de filatures. A différentes occasions, ils essayaient de brouiller les pistes en promenant une voiture sans destination, pour éviter à une deuxième d'être traquée¹⁶⁰, ou la voiture de l'ambassade entrait dans une impasse pour rebrousser chemin et constater une filature éventuelle.¹⁶¹

Les autres ambassades du bloc de l'Est

Les ambassades des autres pays du bloc soviétique partageaient le même sort. Pour des raisons de contrainte de temps, toutes les fiches des ambassades n'ont pas pu être visualisées. Mais les exemples des ambassades de la Bulgarie et de la République démocratique d'Allemagne illustrent bien le phénomène.

L'Ambassade bulgare a utilisé le Luxembourg pour des rencontres d'agents¹⁶² et bien que deux agents aient été expulsés du pays, les contacts entre officiers bulgares et leurs agents au Luxembourg continuaient et s'intensifiaient dans les années 1980.¹⁶³

Une opération de contre-espionnage a été menée conjointement avec des services voisins contre les services spéciaux bulgares. La source Ma avait été recrutée en Bulgarie. Les officiers traitants bulgares étaient des diplomates affectés à l'ambassade bulgare au Luxembourg.

¹⁵⁶ « B », B rapport annuel, B rapports hebdomadaires, Highlights B, B-écoute, bac Inventaire sommaire opérations.

¹⁵⁷ Opération V, bac Opérations.

¹⁵⁸ Opération Pr.

¹⁵⁹ « B », bac Opérations.

¹⁶⁰ Rapport de surveillance (1964), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁶¹ Rapport (1985), Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

¹⁶² Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1987, Club de Berne, bac Divers.

¹⁶³ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1988, Club de Berne, bac Divers.

L'opération de surveillance de l'ambassade bulgare comprenait l'interception du courrier, les témoignages datent de 1984¹⁶⁴ et de 1986 à 1987¹⁶⁵, la mise sur écoute des téléphones de l'ambassade de 1984 à 1988¹⁶⁶, l'observation du secrétaire de l'ambassade de 1987 à 1989¹⁶⁷ et le positionnement d'une voiture caméra devant l'ambassade en 1989.

L'ambassade de la République démocratique d'Allemagne se trouvait à Bruxelles, mais le personnel se déplaçait au Luxembourg, notamment les attachés militaires. C'est à ces moments qu'ils devenaient la cible du SREL. En 1988 le nouvel attaché militaire était le sujet d'observations par le SREL.¹⁶⁸

Les entreprises soviétiques

Différentes entreprises soviétiques se sont établies au Luxembourg ou y étaient actives, la compagnie aérienne Aeroflot, l'agence de presse Novosti, l'agence de voyage Intourist. De 1974 à 1998 la compagnie aérienne russe Aeroflot assumait des vols de Moscou à Lima au Pérou et à La Havane en Cuba avec une escale au Findel au Luxembourg.¹⁶⁹ L'agence de voyage Intourist a ouvert ses bureaux à Luxembourg en 1986.¹⁷⁰

Les activités de ces agences russes étaient vues d'un œil critique par les autorités luxembourgeoises, notamment parce que l'agence Novosti distribuait des publications diffamant les États occidentaux sur le stand d'Intourist et d'Aeroflot à la Foire internationale du printemps en mai 1985.¹⁷¹

Les téléphones du bureau de presse Novosti étaient mis sur écoute de 1987 à 1991,¹⁷² le courrier était intercepté et le chef de bureau de l'agence était sous observation de 1987 à 1990.¹⁷³ La compagnie aérienne CSA Czechoslovak Airlines et son directeur connaissaient le même sort.¹⁷⁴

Le SREL surveillait le trafic aérien du Luxembourg. Il contrôlait les passagers et les équipages des vols des compagnies aériennes Aeroflot, Cubana Airlines, Balkan Air, Tarom, Lot Airlines qui faisaient escale au Findel. Il vérifiait et archivait les listes des passagers et des équipages des vols Aeroflot de Moscou à Luxembourg entre 1974 et 1991¹⁷⁵, de Luxembourg à Lima¹⁷⁶ entre 1977 et 1991 et de Luxembourg à

¹⁶⁴ Opération D, bac Opérations.

¹⁶⁵ Opération Cor, bac Opérations.

¹⁶⁶ Opération D I, bac Opérations.

¹⁶⁷ Opération Ma, bac Opérations.

¹⁶⁸ Opération T, bac Opérations.

¹⁶⁹ 01/6 Aeroflot, microfichier armoire 1 tiroir 01/00-000 – 01/26-007.

¹⁷⁰ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

¹⁷¹ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1985, Club de Berne, bac Divers.

¹⁷² Opération Hy I, bac Opérations.

¹⁷³ Opération Ms, bac Opérations.

¹⁷⁴ Opération Sy, bac Opérations.

¹⁷⁵ Aeroflot (Luxembourg-Moscou), microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

¹⁷⁶ Aeroflot (Luxembourg-Cuba), microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

Santiago de Chile¹⁷⁷ de 1990 à 1991, les vols Prague-Luxembourg-La Havane (1974-1989)¹⁷⁸, les vols pour Varna et Budapest (1984-1991) et Bucarest (1974-1991)¹⁷⁹, Varsovie-Luxembourg-Madrid (1978-1982)¹⁸⁰.

6.5.2 Le communisme luxembourgeois

La famille communiste luxembourgeoise

La résistance des membres du parti communiste à l'égard de l'occupant national-socialiste a valu au parti communiste beaucoup de sympathies. En 1945 il comptait entre 5.000 et 6.000 membres et a réussi à pourvoir cinq députés communistes à la Chambre des députés.

Outre dans le parti, les communistes luxembourgeois étaient organisés dans une foule d'associations : l'association des Amitiés Luxembourg-URSS, fondée en 1932, l'Union des femmes, Le Réveil de la résistance, fondé en 1950, la Jeunesse du festival (*Festivaljugend*) fondée en 1952 au café du Commerce, l'association des Amitiés Luxembourg-Chine, créée en 1957, la Jeunesse communiste luxembourgeoise fondée en 1977, la Fédération internationale des invalides, les associations Luxembourg-RDA et Luxembourg-Roumanie.

D'autres regroupements sympathisaient avec les communistes, comme la Section luxembourgeoise de juristes démocratiques, fondée en 1957/58 ou encore le Comité d'initiative luxembourgeoise pour la sécurité et la coopération européennes, fondée en 1971/72, qui comptait deux militants communistes sur onze membres.

Des comités ont vu le jour dans les années 1970 et 1980 pour soutenir les peuples communistes. Le Comité luxembourgeois de soutien aux populations du Vietnam, du Laos et du Cambodge a été créé en août 1979 par une poignée de militants du PCL, l'association de Solidarité Luxembourg-Nicaragua, le Comité de soutien au front démocratique populaire de Salvador, créé en janvier 1981.

Sans oublier les partis communistes étrangers italien, espagnol et portugais, dont les membres immigrés avaient créé des sections au Luxembourg.

Le parti possédait sa propre imprimerie, la COPE et son propre journal *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek* créé en 1946 et a ouvert le centre d'études marxistes, le Centre Jean Kill, en 1979.

Les regroupements communistes étaient nombreux, mais le nombre des adhérents au parti et ses sympathisants restait modeste. Depuis la fin de la guerre, le parti s'est réduit comme peau de chagrin, le nombre des adhérents était en constante régression pour passer de 5.000 à 6.000 en 1945 à 500 membres vingt ans plus tard.

¹⁷⁷ Aeroflot (Luxembourg-Santiago de Chile), microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

¹⁷⁸ Vols CSA-Luxembourg-Prague, microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

¹⁷⁹ Tarom Luxembourg microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

¹⁸⁰ LOT Varsovie Luxembourg Madrid, microfichier armoire 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers.

Le SREL a estimé l'effectif de l'association Luxembourg-URSS à 800-900 personnes, de l'Union des femmes luxembourgeoises à 300, du Réveil de la résistance à 120, de Luxembourg-CSSR à 100 et du Mouvement de la jeunesse luxembourgeoise pour la paix et de l'amitié à 150 personnes.¹⁸¹

En 1981 le parti comptait 600 membres, deux députés à la Chambre et six conseillers communaux et les éditions du *Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek* étaient tirées à 2.000 exemplaires.¹⁸²

Le parti communiste luxembourgeois se composait en 1960 de quelque 500 personnes, soit 0,15 % de la population totale (330.000 habitants). Vu sa taille, est-ce que le parti constituait une menace pour le Grand-Duché ? Pour le SREL assurément, sinon il n'aurait pas observé avec insistance le parti, ses leaders et ses membres pendant des années. Le SREL voyait le parti communiste comme le bras prolongé de la Russie au Luxembourg dans sa campagne d'endoctrinement :

« Efforts considérables de l'ambassade soviétique pour sensibiliser la population à l'égard de la politique des États membres de l'Otan en matière d'armement nucléaire, production de la bombe à neutrons par les E.U. : Le PCL reprend les slogans lancés par son grand frère à Moscou. »¹⁸³

Dans les années 1980 l'acharnement sur le parti communiste cesse. Pour reprendre les paroles de Charles Hoffmann, qui dans ses rapports sur le parti en 1984¹⁸⁴ et 1986¹⁸⁵ résume la situation : « *Rien à signaler* ».

Les actions de surveillance et de contrôle

Dès 1945 le parti communiste est au programme du chef de la Sûreté publique et les différentes brigades de gendarmerie livrent des rapports sur les réunions et des listes d'« éléments communistes ».

Des informations ont été rassemblées sur le mouvement communiste, comme des statistiques nationales et locales des membres (1945 à 1963) et des listes des conférenciers (1948-1951) ou encore des déplacements à l'étranger.

Avec la création du SREL, d'autres moyens devenaient accessibles, notamment l'utilisation de sources humaines et techniques.

Le suivi des réunions

Dès 1945, la gendarmerie s'intéressait aux congrès du parti communiste. Des gendarmes observaient de l'extérieur l'arrivée des participants. A partir de 1952, des efforts ont été faits pour suivre les discussions. En 1952 un membre du parti s'était déclaré prêt à faire un résumé des discours. En 1953, deux gendarmes ont assisté au congrès et ont rédigé un rapport.

C'est seulement en 1960 que le SREL, nouvellement créé, s'est doté de moyens techniques pour enregistrer les discours au congrès annuel et pour compléter les informations reçues par des sources infiltrées (Fi, O, Mr).¹⁸⁶ Les réunions du comité du Réveil de la résistance ont été enregistrées de 1961 à

¹⁸¹ Note du 2.08.1966 sur le PCL destiné au service anglais, Parti communiste luxembourgeois, microfilm DOC VI.

¹⁸² Rapport sur le Luxembourg, 1981, Club de Berne, bac Divers.

¹⁸³ Ibidem.

¹⁸⁴ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1985, Club de Berne, bac Divers.

¹⁸⁵ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

¹⁸⁶ Parti communiste luxembourgeois, microfilm DOC VI.

1971.¹⁸⁷ L'association a changé de lieu de réunion en 1972 et l'installation d'enregistrement placée dans la salle de réunion du café a été démantelée.¹⁸⁸ De même, les réunions de la section Luxembourg-Ville de l'Union des femmes luxembourgeoises ont été enregistrées de 1970 à 1972.¹⁸⁹

Le suivi des déplacements

La gendarmerie consignait de façon précise les « *déplacements d'éléments subversifs luxembourgeois derrière le rideau de fer* ». Jusque dans les années 1960, il s'agissait d'un cercle très restreint, en tout douze personnes qui se sont déplacées dans les pays de l'Est, les membres dirigeants du parti communiste luxembourgeois.¹⁹⁰ Le SREL continuait cette pratique. Lorsque des membres de l'association Luxembourg-URSS s'apprêtaient à partir en voyage en URSS en 1963, le SREL les prenait en photo devant le siège de l'association.¹⁹¹

Pour les voyages organisés de la Jeunesse du festival, le SREL a réussi à placer une taupe à deux reprises. La source Fi participait au voyage en RDA en 1960 et la source O au voyage en Tchécoslovaquie en 1961.

Le fichier opérationnel

Dans les banques de données historiques du SREL se trouve un fichier microfilmé, réalisé entre 1964 et 1969, concernant le personnel de l'ambassade soviétique, les communistes luxembourgeois et toute personne mentionnée par les sources de l'époque.¹⁹²

L'infiltration des structures communistes

Les meilleures informations proviennent toujours de personnes bien placées à l'intérieur des structures à observer. Le SREL essayait de gagner pour sa cause des membres des comités des associations communistes ou d'y infiltrer des sources (taupes).

La source O rapportait sur les réunions de la section de Mondercange de la Fédération internationale des invalides (1961), la source Fi sur les sections de Differdange et de Rodange (1959).¹⁹³

L'imprimerie COPE était sous observation dès 1949. Les documents trouvés dans les archives historiques du SREL sont nombreux et variables et ne peuvent provenir que de sources internes. Il existe des plans dressés à la main de l'imprimerie, la liste du personnel de 1968, la liste des salaires (1949-1966) des sources Mt et Ct.¹⁹⁴ La liste des abonnés eschois de 1969 (source P) est accompagnée de feuilles d'identification personnelles, qui reprennent des informations très personnelles sur les abonnés comme

¹⁸⁷ Opération L, bac Opérations.

¹⁸⁸ Opération L 1-102, microfilm DOC IV.

¹⁸⁹ Opération S/S jr, bac Opérations.

¹⁹⁰ Déplacements d'éléments subversifs luxembourgeois derrière le rideau de fer, 10.03.1960, Courrier B II (S.E.), microfichier 2, tiroir 6 réseaux nommés (suite) courrier SREL.

¹⁹¹ Amitiés Luxembourg URSS dossier 3, microfilm DOC XIII.

¹⁹² Fichier opérationnel A-C 1964-1966 et fichier opérationnel A-K (7.05.1968-10.1969), Microfilm DOC IV, Fichier opérationnel K-Z (7.05.1968-10.10.1969), microfilm DOC V.

¹⁹³ Fédération internationale des invalides, microfilm DOC XI.

¹⁹⁴ 4. COPE, microfilm DOC VII.

la profession, l'enrôlement à l'armée, à la Wehrmacht et au *Reichsarbeitsdienst* (source W).¹⁹⁵ Ces informations provenaient du bureau de la population de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Le tableau suivant montre l'envergure de l'infiltration dans les mouvements communistes :

Structure infiltrée	Source	Dates
PCL, section Luxembourg-Ville	S	1961-1966
	Cr, Ce	1966
	J	1966-1968
PCL, section d'Esch-sur-Alzette	Jn et Pl, Pt	1960
	O	1960-1962
	Em	1963-1967
	W	1969-
	Pol	1969-
Section de Rodange	Fi	1959-1963
COPE	Bal	1965-1968
FLA, comité central	Fi	1961-1963
FLA, comité de Rodange	O	1961
	Fi	1956-1963
UFL, section Luxembourg-Ville	S	1961
	J	1966-1972
	Lo	1971
UFL section d'Esch-sur-Alzette	O	1961
Réveil de la résistance, comité central	J	1966-1972
Jeunesse progressiste/Jeunesse du festival	Sn	1953-1967
	Cy	1953-1959
	J	1966-1969
Amitiés Luxembourg-URSS	Fi	1959-1963
Amitiés Luxembourg-DDR	Mt	1968-1969
Amitiés Luxembourg-Chine	C	1964-1970
	G	1972-1973

La mise sur écoute

Les bureaux des dirigeants communistes étaient mis sur écoute. Des systèmes d'écoute avaient été installés à la COPE (Bal de 1965 à 1968)¹⁹⁶ et dans les domiciles privés des leaders. L'opération N¹⁹⁷ s'étalait sur vingt ans, de 1965 à 1985, et l'opération Ai/Fa¹⁹⁸ permettait l'écoute d'un autre communiste de 1969 à 1972 et de son amante de 1970 à 1972. Des enregistrements du bureau du parti communiste à Esch-sur-Alzette ont été retrouvés pour les périodes de mai 1959 à décembre 1960 (Ht s)¹⁹⁹ et de mars 1961 à mai 1966 (Ht j).

¹⁹⁵ 4. COPE, microfilm DOC VII.

¹⁹⁶ Opération Bal 1-890, microfilm DOC III.

¹⁹⁷ Opération N, bac Opérations, N 1-340, microfilm DOC IV.

¹⁹⁸ Opérations Ai/Fa, bac Opérations.

¹⁹⁹ Opérations Ht s et Ht j, microfilm DOC III.

Les voyages derrière le rideau de fer

Non seulement les membres du parti communiste étaient placés sous surveillance, mais aussi toute personne qui se déplaçait derrière le rideau de fer ou qui était en contact avec des personnes vivant dans un des pays du bloc soviétique. Un éditeur luxembourgeois, qui se déplaçait vers l'Est à la recherche de commandes pour une imprimerie luxembourgeoise dans les années 1970²⁰⁰ était sous observation, aussi bien qu'un hôtelier de la petite Suisse luxembourgeoise qui était originaire de la République démocratique d'Allemagne.²⁰¹

Un autre sujet d'observation, parce qu'il avait trop de relations avec l'Est, était un ancien soldat de la Wehrmacht. Après avoir vécu un certain temps en Russie, il parlait couramment le russe et vivait au Luxembourg avec sa femme d'origine de l'Allemagne de l'Est. Il travaillait comme technicien radio/télé. Il recevait du courrier en provenance de la RDA et de la Russie (liste correspondante reçue par le facteur), l'ambassade russe était un de ses clients et son beau-frère était premier secrétaire au département des affaires étrangères de l'armée est-allemande.²⁰²

De même, les personnes originaires du bloc de l'Est habitant au Luxembourg, qui restaient en relation avec leurs proches dans leur pays d'origine, étaient sous surveillance.²⁰³

La suspicion éveillée des communistes

Tant d'actions ne peuvent pas passer inaperçues. Les communistes savaient ou se doutaient qu'ils étaient sous observation, si l'on peut en croire les paroles qu'un membre du comité du Réveil de la résistance a adressées à la source J en 1966 : « Op kee Fall per Telefon, weest du dann nett, dass ons Telefonen ofgelauschtert ginn, dat hätt de F... dir awer soe missen. » Il déclare également que des dossiers existent sur tous les communistes et les sympathisants et rappelle l'histoire de René Blum²⁰⁴, qui aurait toujours crié dans son téléphone avant de terminer la conversation « *Hutt dir alles mat héieren, dir Aaschlächer* ». ²⁰⁵

Les participants à une réunion de la Ligue révolutionnaire communiste le 30 janvier 1970 utilisaient des pseudonymes pour cacher leur identité au SREL, sachant ou soupçonnant d'être sur écoute.²⁰⁶

L'accueil de ressortissants soviétiques

Dès 1955 jusqu'en 1985/90, les demandes de visas émanant de personnes venant du bloc soviétique étaient contrôlées et archivées systématiquement. Il s'agissait de touristes et de sujets soviétiques, bulgares, roumains, polonais, allemands de l'Est, etc. qui venaient rendre visite à des proches, mais aussi des professionnels, des sportifs et des artistes²⁰⁷ qui étaient en tournée et passaient par le Luxembourg.

²⁰⁰ Opération Cx, bac Opérations.

²⁰¹ Opérations Fl et Bj, bac Opérations.

²⁰² Opération U, bac Opération vide, voir microfilm Senningen.

²⁰³ Opération Og, Opération Pm et Opération Vo, bac Opérations.

²⁰⁴ Le socialiste et ancien ministre de la Justice René Blum était le premier ambassadeur luxembourgeois en URSS. Il occupait cette fonction pendant douze ans et à son retour en 1956 il présidait l'association Luxembourg-URSS.

²⁰⁵ Rapport J du 26.11.1966, Réveil de la résistance, microfilm DOC XI.

²⁰⁶ Rapport no 15 du 30.01.1971, S jr, microfilm DOC XX.

²⁰⁷ 35 jaquettes chronologiques et 231 jaquettes, 01/30 Artistes soviétiques (sportifs, etc.) au Luxembourg, microfichier armoire 1, tiroir 01/27-0000 à 01/60-2101.

L'équipe de football de Spartak Moscou²⁰⁸ jouait dans le cadre de la coupe d'Europe des champions contre la Jeunesse d'Esch-sur-Alzette (15.08.1980) et des cyclistes soviétiques participaient au 42^e Tour de Luxembourg du 9 au 13 juin 1982.²⁰⁹ La tournée de l'ensemble Pianirky de Moscou faisait étape au Luxembourg en décembre 1955²¹⁰, le ballet russe Choroschki s'est présenté le 4 novembre 1980 au Théâtre d'Esch-sur-Alzette, et le duo Rostropovich-Vichnevskaja le 17 juillet 1981 au festival d'Echternach.²¹¹

Les nouvelles tendances communistes et de gauche

Dans les années 1970, d'autres tendances communistes se sont aussi établies au Grand-Duché. Bien que ces groupements rencontraient peu de succès et que leurs activités se limitaient à la publication de manifestes et l'organisation de manifestations, quelques-uns de leurs membres étaient en contact avec des groupes plus extrémistes étrangers et plus enclins à la violence. Le SREL suivait leurs activités de près. Vers le milieu des années 1980, souvent les rapports du SREL n'avaient « rien à signaler ».²¹²

Créée en 1957, l'association Luxembourg-Chine cherchait le contact avec la Chine. L'association joua un certain rôle dans l'établissement de l'ambassade chinoise au Luxembourg en 1976. Les bureaux de l'association ont été utilisés par l'ASSOSS, les publications *Kollektiv* et *Wullmaus*. Beaucoup de tracts contre la guerre au Vietnam, en Indochine et en Palestine y ont été rédigés et copiés. La source C fournissait au SREL des informations sur l'association Luxembourg-Chine et sur ses responsables.²¹³

La Ligue communiste révolutionnaire LCR était une section de la IV^e Internationale. En 1985, elle changea de nom en Parti socialiste révolutionnaire²¹⁴ et la nouvelle publication *Sozialistisch Aktioun* remplaça le *Klassenkampf*²¹⁵. Le SREL avait une taupe, MI, qui rapportait des activités du LCR de 1971 à 1974.²¹⁶ Au courant de l'année 1973, un agent engagé par un service partenaire a profité de son séjour au Luxembourg pour entrer en contact avec des dirigeants trotskistes.²¹⁷ La Jeunesse progressiste luxembourgeoise était infiltrée de 1968 à 1973.²¹⁸

D'autres mouvements observés par le SREL étaient le groupement maoïste, le Comité de soutien au peuple Kmer, fondé en novembre 1979 par des intellectuels, le *Sozialistisches Ost-Europa-Komitee* (SOK) fondé en 1977 et réanimé en 1981, le Comité contre l'invasion des troupes soviétiques en Afghanistan, fondé en mai 1980. Les bureaux de la Gauche socialiste révolutionnaire étaient sujet d'une opération d'écoute de 1972 à 1979.²¹⁹

²⁰⁸ Microfiche 01/30-23.

²⁰⁹ Microfiche 01/30-27.

²¹⁰ Microfiche 01/30-2.

²¹¹ Microfiche 01/30-26.

²¹² Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

²¹³ Opération C, microfilm Senningen.

²¹⁴ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1985, Club de Berne, bac Divers.

²¹⁵ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

²¹⁶ Opération MI, bac Opérations.

²¹⁷ Opération Ch, microfiche LCR, 1973.

²¹⁸ Opération Am, bac Opérations.

²¹⁹ Opération G, bac Opérations.

6.5.3 Les autres mouvements ciblés par le SREL

Entre 1966 et 1968, l'intérêt du SREL portait sur les associations de jeunes en relation avec le mouvement communiste, l'ASSOSS et le Clan des jeunes, qui comptaient des communistes parmi leurs membres. Pour les autres mouvements de jeunes (Jeunesse socialiste, Jeunesse démocratique, Jeunesse étudiante catholique, *Lëtzebuenger Aarbechterjugend*, Confédération générale de travail-jeunesse, Fédération des sciences sociales, Jeunes Amitiés internationales, Jeunes Sciences, Service national de la jeunesse, UNEL, ALUC, etc.), le SREL se limitait à la collecte d'articles de presse.²²⁰

Au Luxembourg, le mouvement anti-nucléaire est né en 1973/74 quand le Luxembourg envisageait la construction d'une centrale nucléaire. Les adversaires du nucléaire au Luxembourg étaient: *Biergerinitiativ Museldall asbl (Zeitung Atomix)*, Comité national d'action pour le moratoire CNMA, *asbl Dreiländereck*, Jeunes et environnement, Natura, Alternativ.²²¹ Le SREL s'intéressait également à l'*Alternativ-Lesch-Wiert Iech*, qui a présenté un programme écologiste lors des élections législatives en 1979 et aux manifestations antinucléaires organisées par le parti des verts.²²²

Les rapports mensuels de la branche contre-subversion de 1989 et 1990 mentionnent l'observation d'activités subversives éventuelles du PCL, du parti des verts et des mouvements à tendance gauchiste et d'extrême droite.²²³

Les dossiers de l'extrême droite se limitent à un échange de courrier et notamment de demandes d'information de la part des services étrangers. Le Cercle luxembourgeois des amis de la revue *Eléments (CLARE)*²²⁴ est mentionné en 1985²²⁵, de même que la constitution de deux « groupuscules », le mouvement national et le mouvement de la liberté de l'Oesling (*Éislecker Fräiheitsbewegung*) constitués tous les deux en 1987.²²⁶ Un membre de la *Nationalbewegung* est observé en rapport avec le mouvement Skinheads en janvier/février 1992.²²⁷

Le SREL voyait dans la Fondation luxembourgeoise Olof Palme²²⁸ un moyen pour le parti communiste luxembourgeois de recruter des militants dans le milieu médical, sportif et artistique.²²⁹

Un seul rapport existe sur une réunion de la ligue *Ons Jongen* à l'hôtel Excelsior Walsheim en 1949, lors de laquelle le président de la ligue annonçait:

²²⁰ ASSOSS, microfilm DOC VI.

²²¹ Rapport, 1980, Club de Berne, bac Divers.

²²² Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1988, Club de Berne, bac Divers.

²²³ Rapports du mois/contre-subversion jan89 –dez90, bac Opérations.

²²⁴ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1985, Club de Berne, bac Divers.

²²⁵ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

²²⁶ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1988, Club de Berne, bac Divers.

²²⁷ Rapport du mois/Filatures, bac Opérations.

²²⁸ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1988, Club de Berne, bac Divers.

²²⁹ Ibidem.

« Zu Beginn der Rede machte Wohlfahrt auf die Anwesenheit von Beamten der Sûreté und der Gendarmerie aufmerksam mit dem Bemerkten, die Anwesenheit der Beamten hätte sich erübrigt, denn die Ligue Ons Jongen würde voll und ganz im Rahmen der Legalität bleiben. »²³⁰

A la demande de l'OTAN, le SREL a également manifesté un intérêt à l'Amicale Auschwitz en 1962 parce qu'un des membres de l'organisation internationale des victimes d'Auschwitz était un ancien communiste eschois et membre du comité central du PCL. Le SREL craignait que le parti communiste utilisait cette association comme couverture.²³¹

6.5.4 Le terrorisme au Luxembourg

Selon les rapports du SREL, le Luxembourg n'était pas touché directement par le phénomène du terrorisme international. En 1989, le SREL a répondu à une demande d'un service étranger qui se renseignait sur les groupes qui pratiquent la violence au Luxembourg :

« Depuis le début des activités terroristes en Europe, le Luxembourg a toujours été épargné par le terrorisme international et il n'a jamais été confronté à des actes de terrorisme à motivation politique sur son territoire national : d'autre part nous n'avons jamais eu affaire à des organisations nationales qui prônaient la violence comme moyen de pression politique. Jusqu'à présent les organisations luxembourgeoises qualifiées d'extrémistes n'ont pas encore suivi les extrémistes des pays limitrophes en ce qui concerne l'emploi de violence. Cette situation unique pourrait trouver une explication à la fois dans l'exiguïté de notre territoire (2.586 km² - 370.000 habitants), qui ne se prête guère à des activités clandestines, et dans la situation économique plutôt prospère (taux de chômage de 2,7% en 1987) ». ²³²

S'il n'y avait pas d'activités terroristes « internationales » proprement dites, il faudra tout de même noter le passage de terroristes au Luxembourg, des faits divers liés au terrorisme, les contacts de la scène extrémiste luxembourgeoise avec celle des pays voisins et finalement une série d'attentats dans les années 1980.

Dans les années 1970, la *Provisional Irish Republican Army* (PIRA) tenait des comptes auprès d'une banque luxembourgeoise. En 1977, le trésorier de la PIRA a été expulsé du pays. Quand il a quitté le pays, il emporta une valise avec des devises d'une valeur de quelques millions de francs.²³³ La même année, des lettres de menaces anonymes ont été adressées à la compagnie de télédiffusion RTL.²³⁴ Nous pouvons encore citer l'incendie criminel à l'agence Aeroflot en novembre 1980²³⁵ ou l'attaque à la bombe contre l'ambassade de Turquie en février 1983.²³⁶

²³⁰ Rapport de gendarmerie 3830 du 17.12.1949 sur une réunion « Protest- und Aufklärungsversammlung » de la Ligue Ons Jongen, Mouvements de la Résistance nationale, microfilm DOC XIX.

²³¹ Rapport sur la réunion de l'Amicale Auschwitz à l'Hôtel l'Ancre d'Or le 3.03.1965, Amicale Auschwitz, microfilm DOC XIX.

²³² Note du SREL, Ton 8029 du 25.09.1989.

²³³ Ton 08 message 8000, 8001 de 1977, Megaton, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

²³⁴ Ton 02 message 8003 de 1977, Megaton, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-000-réseaux nommés.

²³⁵ Ton 08 message 8008 de 1983, Megaton, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

²³⁶ Ton 08 message 8005 de 1980, Megaton, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

Un rapport du SREL datant de 1982 note la présence de terroristes palestiniens à l'aéroport du Luxembourg :

« Le Grand-Duché se trouve à l'écart des troubles causés partout en Europe d'une manière générale par les groupements terroristes.... Depuis le début des années 1980 nous avons constaté l'arrivée discrète d'un petit groupe de libyens, contacts avec Cargolux. Le premier à venir, XXX, connu par des services amis comme étant un officier de renseignement palestinien, ancien officier de marine. Il représentait officiellement la compagnie libyenne XXX auprès de Cargolux.»²³⁷

En 1985, le Luxembourg a pour la première fois quelque chose à signaler dans le domaine du terrorisme comme on peut le lire dans la contribution nationale au Club de Berne : « Depuis le mois d'avril, le pays a subi une série d'attentats dont la fin n'est probablement pas encore atteinte ».²³⁸ Il s'agissait des trois premiers attentats du *Bommeleeër*, à savoir : l'attentat à l'explosif contre un pylône de haute-tension près de Dommeldange le 27 avril 1985, un attentat à l'explosif contre un pylône de haute tension au sud de la capitale le 7 mai 1985 et une charge explosive placée à proximité immédiate d'un bâtiment de la gendarmerie au Verlorenkost le 27 mai 1985. Le rapport national de mai 1986 relève les autres attentats du *Bommeleeër*.²³⁹ Le rapport d'octobre 1986 dit simplement « plus rien du poseur de bombes ».²⁴⁰

L'opération K des années 1974 à 1978 nous rappelle aussi que des marchands d'armes faisaient leurs affaires au Luxembourg et étaient en contact avec les ambassades soviétiques à Bruxelles et à Luxembourg.²⁴¹ L'assassinat d'un des leaders de la mafia russe à Anvers en 1997 a révélé que la mafia russe utilisait des boîtes aux lettres au Luxembourg et y pratiquait le blanchiment d'argent.²⁴²

Donc, bien qu'épargné des grands attentats terroristes qui faisaient beaucoup de victimes et semaient la terreur parmi la population, le Luxembourg n'était pas un terrain inoffensif et demandait une certaine protection.

6.6 Les moyens

Ce n'est qu'en créant le SREL, que le Luxembourg se donna les moyens pour répondre aux attentes de ses partenaires et pour remplir ses devoirs en tant que membre du pacte de l'Atlantique et de l'Union européenne en créant un service de renseignement proprement dit.

Quel était le modus operandi du service, quels sont les moyens qu'il s'est donné lui-même et quelle était sa façon d'agir ? Dans cette section nous essayons de répondre à ces questions.

²³⁷ Contribution nationale, 1982, Club de Berne, bac Divers.

²³⁸ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1985, Club de Berne, bac Divers.

²³⁹ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

²⁴⁰ Ibidem.

²⁴¹ Opération K, bac Opérations.

²⁴² Opération Or, bac Opérations.

6.6.1 Les techniques d'observation

Les observations

Avant la création du SREL, les interventions des brigades de gendarmerie se limitaient à l'observation de l'ambassade soviétique de l'extérieur, au suivi des réunions du parti communiste luxembourgeois et à l'établissement des fiches des membres et sympathisants du parti communiste.

L'observation d'une manifestation de l'extérieur et le recensement des plaques d'immatriculation des voitures stationnées dans les alentours, sont restés pratique usuelle jusque dans les années 1990.

Un échantillon des sujets observés par le SREL en 1990 montre la diversification de la mission au cours de 30 années: les sujets russes au Luxembourg, le trafic d'armes, le centre islamique à Mamer, l'ambassade bulgare, l'agence Novosti, le Parti socialiste révolutionnaire (p.ex. relevé des plaques d'immatriculation lors d'un rassemblement du PSR), le PCL (p.ex. relevé des plaques d'immatriculation lors d'un congrès).

Fin des années 1980, le SREL s'est doté d'une voiture équipée d'une caméra, qui permettait l'observation de l'entrée de bâtiments sous observation, des ambassades, des centres islamiques ou encore des participants à une réunion publique.

Les filatures

Les agents du SREL ne se limitaient pas à l'observation des entrées et sorties de l'ambassade, mais procédaient à des opérations de filature des voitures de l'ambassade. Le premier rapport de filature date de janvier 1960. Dès janvier 1961, les filatures devenaient plus professionnelles. Les agents du SREL ont pu suivre un cours de formation en filature auprès d'un service voisin en 1965.²⁴³

Sujets de filatures dans les années 1960 étaient le personnel de la légation du Château de Beggen et les responsables des organisations communistes. A cette routine s'ajoutaient des opérations exceptionnelles limitées dans le temps.

Avec le temps et l'expérience, le nombre des opérations de filatures annuelles s'est réduit et ce moyen de surveillance était moins utilisé. Si entre 1967 et 1978, le nombre de rapports varie entre 107 et 161, il fluctuait entre 60 et 67 de 1979 à 1983 et baisse à quelque 50 rapports après 1988.²⁴⁴

Au début des années 1960, les filatures se faisaient par une équipe de deux personnes, qui patrouillaient dans les rues de la capitale à la chasse de voitures CD. Avec le temps les filatures devenaient plus professionnelles, jusqu'à prendre la forme d'une vraie opération planifiée avec une demande de filature/observation, un plan d'observation, jusqu'à quatre équipes à une ou deux personnes et une personne au standard pour coordonner les équipes.

La première demande d'autorisation de filature/observation que nous avons trouvée date du 12 décembre 1980. Les demandes étaient signées par le directeur ou son délégué.

²⁴³ Rapports de filatures, bac Inventaire sommaire opérations.

²⁴⁴ Ibidem.

Les points d'observation / Safehouse

Pour l'observation à long terme, le SREL a installé des « *safe houses* », des postes d'observation dans une maison ou un appartement sécurisé. Un tel poste d'observation fonctionnait dans un studio meublé à Luxembourg ville de 1967 à 1974. Un nouveau « *safe house* » a été aménagé dans le cadre de l'opération Cp, l'équipement technique a été fourni par un service partenaire.²⁴⁵ Le point d'observation Do, installé dans le quartier de la gare à Luxembourg en 1970, a été évacué en janvier 1989.²⁴⁶

6.6.2 Les ressources humaines / HUMINT

A part son propre personnel, le SREL pouvait recourir à un certain nombre de collaborateurs externes, de fonctionnaires gouvernementaux et communaux, de facteurs et d'autres personnes afin de se procurer des informations sur les sujets ciblés et observés.

Les collaborateurs externes

Comme nous l'avons déjà mentionné, les filatures étaient le plus souvent confiées à des auxiliaires issus des rangs de la gendarmerie.

Pour l'interception du courrier, le SREL dépendait de la bonne volonté des facteurs. Les uns étaient prêts à passer le courrier d'une personne sous observation au service, d'autres ont carrément refusé la collaboration avec le service en invoquant le secret professionnel.²⁴⁷

Après 1982, l'interception du courrier et la mise sur écoute étaient réglées et suivaient une procédure déterminée par la loi.²⁴⁸

D'autres personnes se sont déclarées prêtes à travailler pour le SREL. Différentes actions se répétaient surtout dans les années 1960 et 1970. En 1963 un fonctionnaire essayait de se rapprocher de l'interprète à l'ambassade soviétique²⁴⁹, d'autres agents ont été recrutés pour collecter des renseignements sur l'ambassade russe en 1973 et en 1977²⁵⁰. Entre 1964 et 1967, le SREL avait même réussi à recruter un agent double, qui servait officiellement de boîte aux lettres au numéro deux de l'ambassade russe.

Les sources infiltrées

Le SREL a réussi à plusieurs reprises à recruter des membres du parti communiste et des associations satellites. Il ne s'agissait pas de simples membres, mais de membres des comités locaux, du comité national, d'un membre de la JPL (Am) qui a réussi à copier toutes les archives de la JPL. Qui étaient ces personnes et qu'est-ce qui les a motivé ?

Il s'agissait parfois de personnes qui étaient des communistes convaincus mais qui, pour une raison ou une autre, se sont distancées du mouvement communiste. La source Em²⁵¹ par exemple, un socialiste, s'est converti au communisme pendant la guerre. Il était entre autre actif dans le réseau *Roude Léiw*. Il a

²⁴⁵ Opération Cp, bac Opérations.

²⁴⁶ Rapports du mois/Filatures, bac Opérations.

²⁴⁷ Compte rendu d'information de la gendarmerie du 30.12.1963, Activités du Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

²⁴⁸ Loi du 26 novembre 1982 portant introduction au code d'instruction criminelle des articles 88-1, 88-2, 88-3 et 88-4.

²⁴⁹ Opération Ar, bac Opérations.

²⁵⁰ Opération A, bac Opérations.

²⁵¹ Opération Em, microfilm DOC XXVI.

quitté le PCL après le soulèvement hongrois en 1956, n'étant plus d'accord avec la politique du parti et ayant vécu des magouilles dans la distribution des mandats au sein du parti.

Am²⁵², fils d'un membre du PCL et fonctionnaire stagiaire, était un candidat idéal. Il n'était pas un communiste convaincu, mais était bien placé pour être infiltré dans le JPL. Il a reporté sur un voyage à Sofia, équipé d'une caméra mise à disposition par le SREL. Il a réussi à monter dans l'échelle hiérarchique de l'association.

D'autres comme le couple J et Lo²⁵³, agissaient pour des raisons pécuniaires. Le couple était bien intégré dans la machinerie du parti, lui, membre du Réveil de la résistance, membre du comité local du PCL et elle, collaboratrice permanente de deux structures communistes et membre de l'Union des femmes luxembourgeoises. Le couple travaillait comme informateurs de 1966 à 1972.

Différentes traces dans les archives historiques du SREL prouvent que ces agents ont été payés pour leurs services. La source Be a été payée de 1963 à 1969, en 1970 elle signa même une déclaration qu'elle renonce aux paiements à l'avenir. Le source Sp se faisait payer mensuellement 2.500 francs en 1960, Fi et Cy 1.000 francs, l'indemnité d'O était variable.²⁵⁴ L'opérateur de l'installation d'écoute chez U recevait pour l'observation et l'exploitation de l'installation une indemnité mensuelle de 1.000 francs pendant les années 1965 à 1968.²⁵⁵

6.6.3 Les sources techniques / TECHINT

Une source humaine représente toujours un risque, elle peut être dénoncée ou repérée, elle peut changer d'avis, elle peut être trop ambitieuse et trop bavarder et risquer de faire échouer l'opération. Les sources techniques sont beaucoup plus sûres et fournissent plus d'informations. Le SREL a recouru à des moyens techniques (*Technical Intelligence*) pour se procurer des informations, en installant des systèmes d'écoute mobiles ou fixes, temporaires ou permanentes et en procédant à la mise sur écoute des téléphones.

L'enregistrement des réunions

Le SREL s'était mis d'accord avec deux propriétaires de salles de réunion dans la capitale pour pouvoir enregistrer les réunions des différentes associations qui l'intéressait. La source L²⁵⁶ fonctionnait de 1961 à 1965. L'enregistrement des réunions se faisait à partir d'une voiture placée dans la rue devant le café. Souvent l'enregistrement était brouillé parce que des voitures, des motocyclettes passaient dans la rue ou que la voiture était garée trop loin du lieu d'enregistrement. En 1965, une nouvelle installation, L jr²⁵⁷ cette fois intégrée dans l'immeuble, donnait de meilleurs résultats. Ainsi les réunions du comité du Réveil de la résistance ont pu être enregistrés.

²⁵² Source Am, microfilm DOC XXI et microfilm DOC XXII.

²⁵³ Source J, microfilm DOC XXVI et XXVII.

²⁵⁴ Microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁵⁵ Opération U, bac Opérations, vide, voir microfilm Senningen.

²⁵⁶ Opération L, bac Opérations.

²⁵⁷ Opération L 1-102, microfilm DOC IV.

L'installation S²⁵⁸ fonctionnait dans un autre café bien connu de la capitale, elle enregistrait toutes les réunions de 1959 à 1964, remplacée par un équipement plus moderne en 1970, S jr, qui restait opérationnel jusqu'en 1973. Les banques de données historiques du SREL contiennent des enregistrements des installations S et S jr sur des réunions de l'Union des femmes, des Amis de la Tchécoslovaquie, de la Ligue des droits de l'Homme, de la Jeunesse du festival, de l'association Luxembourg-URSS, du Réveil de la résistance, de l'ASSOSS, des Amitiés Luxembourg-Chine, du Clan des jeunes, de la Gauche socialiste révolutionnaire (GSR), de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), des Amitiés Luxembourg-DDR, des Communistes espagnols aux Luxembourg, KSV, du Mouvement de libération des Femmes (MLF), etc.

Mais aussi à Esch-sur-Alzette dans les années 1960, le congrès national de la Jeunesse du festival²⁵⁹ et l'assemblée générale du *Fräie Lëtzebuurger Aarbechterverband* (FLA)²⁶⁰ qui se tenaient dans des cafés, ont été enregistrés.

Les écoutes téléphoniques

A l'époque du téléphone analogique toutes les lignes convergeaient dans l'Hôtel des Postes à la place Aldringen à Luxembourg. Pour pouvoir écouter la conversation d'une ligne, il fallait installer un « petit boîtier noir », qui permettait de dévier la ligne vers le centre d'écoute du SREL.

Un arrangement avec l'Administration des postes et télécommunications avait été trouvé dès les années 1960, sans qu'il y avait un cadre légal. Une procédure interne existait aussi. Différents courriers entre le SREL et le ministère d'État montrent que le service demandait l'autorisation pour mettre sur écoute un sujet suspect. Eugène Schockmel demanda en 1979 l'« autorisation d'exploiter le trafic téléphonique des ambassades des républiques socialistes – respectivement populaires – de Chine, de Roumanie, de Bulgarie et de Yougoslavie ».²⁶¹

La loi du 26 novembre 1982 a définitivement fixé le cadre légal des écoutes téléphoniques et de l'interception de la correspondance pour le SREL.

Un règlement ministériel (date barrée) déterminait la procédure de coopération entre l'Administration des postes et télécommunications et le service de renseignement²⁶² dans le cadre de la loi du 26 novembre 1982. Le règlement prévoyait la déviation du trafic de télécommunication vers les tables d'écoute du SREL et la remise des correspondances des personnes ciblées.

Avec l'introduction du téléphone digital et l'ouverture du marché de la téléphonie, la façon de capter une ligne changea, le SREL a demandé un supplément de crédit pour l'acquisition de 25 pièces d'interception en 1991²⁶³.

²⁵⁸ Opération S/S jr, bac Opérations.

²⁵⁹ Rapport 10.10.1961, congrès national de la Jeunesse du festival, dossier 1 jeunesse progressiste luxembourgeoise, microfilm DOC XIII.

²⁶⁰ Rapport assemblée générale 18.3.1961, Tape 1 Mr, FLA comités des sections, microfilm DOC X.

²⁶¹ Lettre du directeur de l'époque au ministre d'État du 27.08.1979, archives SRE.

²⁶² Règlement ministériel (date barrée) déterminant la procédure régissant les relations entre l'Administration des postes et télécommunications (P&T) et le Service de renseignement de l'État luxembourgeois (SREL), archives SRE.

²⁶³ Lettre au Premier ministre du 7.03.1991, Divers 1982-1992 (suite de la correspondance), bac Divers.

Le SREL pratiquait l'écoute téléphonique notamment dans les ambassades : ambassade soviétique de 1966 à 1994²⁶⁴, ambassade de Bulgarie de 1984 à 1988,²⁶⁵ mais aussi dans les bureaux de Balkan Air qui était sujet à une interception des conservations téléphoniques de 1986 à 1987.²⁶⁶

Une note du SREL montre que la pratique de l'écoute était aussi envisagée pour d'autres groupes cibles :

« Actuellement le SREL ne dispose pas d'informations suffisantes sur la LCR et la plupart des détails que nous avons enregistrés proviennent de services étrangers dont la pénétration de ces milieux est étonnante. Afin de pénétrer dans cette organisation, il faudrait d'abord, comme il a été mentionné également au mémoire concernant la GSR, opérer une surveillance téléphonique du siège de l'association (s'il y a un téléphone) et des principaux animateurs.

Des travaux préparatoires sont en cours en vue d'une installation d'écoute au siège de la ligue. Il est toutefois probable que la LCR sera obligée de déguerpir de l'appartement qu'elle a loué au 7, avenue Victor Hugo. »²⁶⁷

Il est aujourd'hui difficile de reconstituer la procédure en vigueur avant la loi de 1982. Nous avons trouvé une demande d'autorisation pour une écoute en juillet 1975²⁶⁸, donc il devait bien exister une procédure interne.

Les dispositifs d'écoute (Wanz)

Le SREL installait des dispositifs d'écoute dans des endroits dans lesquels il pouvait accéder sans problèmes, notamment des bureaux ou des logements privés. De tels dispositifs fonctionnaient à long terme au domicile de deux communistes de 1969 à 1972²⁶⁹ (Ai/Fa) et de 1965 à 1987²⁷⁰ (N), dans les locaux de la COPE (Bal) à partir de 1968, dans le bureau de Luxembourg-Chine de 1972 et 1973.

Il faut préciser que le dispositif qui était installé chez un des leaders communistes existait de 1965 à 1987, bien que le SREL ne donnait plus de suite pendant des années. Il était simplement impossible d'arrêter ou d'enlever le dispositif d'écoute.²⁷¹

En 1968 le service de sécurité des États-Unis demandait si Bal et N ou toute autre source puisse fournir des informations concernant la position du PCL par rapports à l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'armée russe. Les Américains connaissaient donc l'existence des sources, mais le SREL ne leur communiquait pas systématiquement tous les contenus des enregistrements.²⁷²

²⁶⁴ Opération B, B-écoute, bac Opérations et microfilms B 1-12.

²⁶⁵ Opération D I à V, bac Opérations.

²⁶⁶ Opération Ba II, bac Opérations.

²⁶⁷ Note du 15.01.1971, microfiche LCR affaires opérationnelles 71-75.

²⁶⁸ Opération V, bac Opérations.

²⁶⁹ Opérations Ai/Fa, bac Opérations.

²⁷⁰ Opération N, bac Opérations.

²⁷¹ Lettre de Charles Hoffmann au Premier ministre en 1977.

²⁷² LU/S/50/68 du 25.09.1968, 12. Propagande et réactions à des événements internationaux, microfilm DOC VII.

6.6.4 Les moyens financiers

Différents articles du budget de l'État étaient destinés à financer le fonctionnement du SREL. L'article 20 concernait les frais de fonctionnement et était initialement doté d'un montant de 1.755.000 francs. L'article 463 concernait les frais d'exploitation et d'entretien et de réparation du matériel roulant, il était doté initialement en 1960 de 1.025.000 francs et l'article 94 portait sur les indemnités divers et était doté de 700.000 francs.²⁷³

Le financement du Service de renseignement ne pouvait pas se faire comme pour les autres administrations de l'État, il fallait garder une certaine discrétion pour « raison d'État », et dispenser le SREL de différentes formalités usuelles, comme le montre la lettre du Premier ministre adressé à Jean Brasseur, premier directeur du SREL :

« En vue de garantir le secret des opérations de votre service, je vous autorise, sur la base des dispositions qui sont inscrits à l'alinéa final de l'article 8.5. de la loi du 30.07.1960, à passer commande susmentionnée sans devoir faire appel à la concurrence et à la publicité et sans devoir passer par un autre service public. Dans le même ordre d'idées, je vous dispense de l'obligation d'envoyer au ministère d'État et à la Chambre des comptes des copies certifiées conformes des offres approuvées. »²⁷⁴

Pour la gestion des dépenses imprévues, inscrites sous l'article 327, Jean Brasseur a été déclaré comptable extraordinaire.²⁷⁵ Le SREL avait besoin d'une certaine somme d'argent dont il pouvait disposer librement, notamment pour payer les sources anonymes et faire l'acquisition de matériel spécifique à son métier.

« Jean Brasseur, lieutenant-colonel, chef du service de renseignement est constitué comptable extraordinaire par arrêté de gouvernement en conseil no (vide) du 8.12.1960 de l'emploi des fonds mis sa disposition par prélèvement sur le crédit de 225.000 francs inscrits à l'article 327 du budget des dépenses par le paiement des dépenses imprévues. »²⁷⁶

Le rapport des finances a été contrôlé par le président de la Chambre des comptes Albert Goldman et le contrôleur en chef, aucune autre personne n'avait accès à ces données.²⁷⁷

Au moment du décès inattendu de Brasseur, Roger Hoffmann, capitaine, chef du service de renseignement a.i. a été constitué à son tour comptable extraordinaire par arrêté du gouvernement en conseil du 3 janvier 1962. Il a aussi été désigné « mandataire des héritiers de feu le lieutenant Jean Brasseur » et les héritières de Jean Brasseur donnaient procuration à Hoffmann pour « rendre compte de

²⁷³ Compte service de renseignement N A/51/61, exercice 106, article 327, microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁷⁴ Lettre ministre d'État au chef de service du 24.03.1961, Compte service de renseignement N A/51/61, exercice 106, article 327, microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁷⁵ Compte service de renseignement N A/51/61, exercice 106, article 327, microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁷⁶ Ibidem.

²⁷⁷ Ibidem.

l'emploi des fonds mis à la disposition de feu le lieutenant-colonel Jean Brasseur, chef de service de renseignement et comptable extraordinaire. »²⁷⁸

Ce qui permet de déduire que le compte était au nom personnel du lieutenant-colonel Brasseur et que personne, ni le gouvernement, ni la Chambre des comptes n'en avaient un contrôle.

Malheureusement les banques des données historiques ne fournissent que des informations financières sur les trois premières années de l'existence du SREL. Mais finalement les financements du service peuvent être retrouvés dans les budgets de l'État.

6.7 Les relations extérieures

Le service de renseignement était une administration dont la direction était en contact et en correspondance avec des tiers : le ministère de tutelle, les services de renseignement étrangers amis et les différents réseaux. Certains courriers ont été conservés dans les armoires « microfichiers » et font donc partie intégrante des banques de données historiques du SREL.

Le courrier concerne aussi bien les contacts officiels de la direction que le volet opérationnel du SREL. Ces séries de courriers, bien que incomplètes comme presque tous les dossiers de ces archives historiques, permettent tout de même d'en tirer quelques informations sur les contacts que le SREL entretenait avec l'extérieur.

6.7.1 Le ministère de tutelle

Le Service de renseignement faisait partie intégrante du ministère d'État et le ministre de tutelle était le Premier ministre.

Les échanges de courrier

Le courrier de la direction du SREL n'est conservé que partiellement dans les banques de données historiques du SREL. La correspondance existe pour les années 1960 à 1982 (5 jaquettes) et pour la période de 1982 à 1992. (17 jaquettes).²⁷⁹ Les registres du courrier, que le SREL nous a mis à disposition, existent partiellement de 1960 à 1996.

Et même durant ces deux périodes, il y a des lacunes. Nous avons trouvé dans un des dossiers des lettres du directeur du SREL adressées au Premier ministre Gaston Thorn, qui ne sont pas mentionnées dans le registre du courrier. D'autres lettres du directeur Charles Hoffmann au Premier ministre Jacques Santer concernant des exercices *Stay Behind* au Grand-Duché de Luxembourg ne sont ni dans le registre, ni dans les archives, mais ont été publiés sur un site Internet.

Nous sommes convaincus que ce courrier manquant entre le ministère de tutelle et la direction a été gardé et se trouve probablement dans les archives actuelles du SRE. Ce courrier est pour le directeur une preuve importante du respect des directives ministérielles et de la législation.

²⁷⁸ Procuration du 8.01.1962, Compte service de renseignement N A/51/61, exercice 106, article 327, microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁷⁹ Correspondance Gouvernement SREL, bac Divers.

La loi de 1960 a placé le service de renseignement sous l'autorité du ministre d'État, président du Gouvernement, qui devait « déterminer l'organisation intérieure du service et ses relations avec les autres services publics »²⁸⁰.

Rappelons brièvement les ministres qui étaient en charge du service de renseignement. Le service a été créé sous le gouvernement Werner/Schaus en 1960. Le Premier ministre responsable du service était Pierre Werner jusqu'en 1974, il était suivi de Gaston Thorn (1974-1979), de Pierre Werner (1979 – 1984), de Jacques Santer (1984 – 1995) et de Jean-Claude Juncker (à partir de 1995).

Les entrevues du directeur avec le Premier ministre

A différentes occasions, la direction du SREL avait des contacts directs avec le président du Gouvernement. Déjà avant la création du SREL, la gendarmerie tenait le gouvernement au courant des activités « subversives ». Une copie des rapports de la gendarmerie était envoyée au procureur général et au Premier ministre.

Le directeur du SREL rencontrait son ministre de tutelle pour définir l'orientation du service et régler les questions de personnel. Souvent c'était un haut fonctionnaire, qui faisait le lien entre le ministre et la direction du SREL. En 1987, le Premier ministre a précisé qui était habilité à le remplacer en cas d'absence, il s'agissait de l'administrateur général et d'un conseiller du gouvernement première classe.²⁸¹

Le directeur tenait le ministre de tutelle informé des grandes lignes du travail et de la situation internationale. Pierre Werner a signé en 1961 un accusé de réception pour deux pièces concernant un exposé sur l'espionnage soviétique.

Le directeur Charles Hoffmann, qui a réorganisé l'administration du service et qui a introduit des règlements pour, entre autres, les autorisations d'écoute et la gestion du courrier, était en correspondance permanente avec le cabinet du Premier ministre.

Les réunions du Club de Berne au Luxembourg

Les directeurs des services de renseignement, membres du Club de Berne, se réunissaient à un rythme semestriel. Les réunions avaient lieu à tour de rôle dans un des pays membres. En 1973, 1977, 1982, 1984 et 1990, l'illustre club tenait une des deux réunions semestrielles au Grand-Duché de Luxembourg. A ces occasions, le Premier ministre présidait les dîners officiels.²⁸²

Le ministre de tutelle était donc bien au courant de l'existence de ce réseau, resté inconnu au grand public jusqu'en 1984.

Les requêtes de surveillance

Les premières requêtes de surveillance des communications téléphoniques et du courrier postal archivées, datent de novembre 1983.²⁸³ La première requête de 1983 est à voir dans le contexte de la loi

²⁸⁰ Loi du 30 juillet 1960 concernant la protection des secrets intéressant la sécurité extérieure de l'État et ses alliées, art. 2 (2).

²⁸¹ Lettre du ministre d'État au directeur du SREL du 3.11.1987, archives SRE.

²⁸² Club de Berne, 1977, bac Divers. Lettre, Club de Berne, 1982, bac Divers. Réunion, Club de Berne, 1986, bac Divers.

²⁸³ Lettre du SREL au Président du gouvernement du 21.11.1983, Correspondance Gouvernement-SREL, bac Divers.

du 26 novembre 1982 portant introduction au Code d'Instruction criminelle des art. 88-3 à 88-4 et à l'art.2 du règlement ministériel du 8 septembre 1983 déterminant la procédure à suivre par le SREL.

Des requêtes auprès du président du gouvernement, mais aussi des procès-verbaux des séances de la commission, ont été archivés systématiquement à partir de cette date. Mais il est impossible d'évaluer si toutes les surveillances ont donné lieu à une requête officielle.

Les requêtes concernaient des sujets soviétiques : les ambassades de l'URSS (1983), de la Bulgarie et de la Roumanie (1992), les entreprises de l'Est qui avaient des succursales au Grand-Duché, Novosti, Intourist, Aeroflot, Transcargo ou encore Balkan Airlines.

Les requêtes concernaient aussi des personnes qui sont entrées en contact avec des terroristes internationaux, avec des prisonniers terroristes en Belgique et en France (1988), avec Günther Sonneberg de la Rote Armee Fraktion (1985). D'autres s'intéressaient aux intégristes radicaux luxembourgeois (1995), aux principaux antagonistes d'un réseau de soutien au groupe armé de l'Algérie (FIS-GIA) (1995) ou encore au transfert illégal de technologies et au commerce d'armes chimiques (1995).

Le réseau Stay Behind

Le réseau *Stay Behind* a fait la une dans la presse internationale en 1990. Il était destiné, en cas de guerre et après l'occupation du territoire par l'ennemi, de la collecte d'informations, de l'exfiltration et de l'infiltration de personnes.

Les ministres de tutelle étaient informés de l'existence de la section luxembourgeoise du réseau *Stay Behind*, comme le rappelle Charles Hoffmann dans une lettre de 1990 adressée au Premier ministre²⁸⁴:

« La Trace la plus ancienne est une lettre du colonel Brasseur au président de l'ACC en date du 23 avril 1959. Une annotation en bas de page explique que le ministre de la Force armée a donné son plein accord au nom du gouvernement grand-ducal.

Lors de sa création en juillet 1960, le Service de renseignement a pris en charge l'organisation. Le colonel Brasseur est décédé en 1961 et Monsieur Roger Hoffmann a été nommé chef de service, ceci jusqu'en 1978. Monsieur Eugène Schockmel a repris alors la direction du service jusqu'en mai 1985 ou j'ai eu l'honneur de me voir accorder cette confiance.

Monsieur Roger Hoffmann, avec qui je viens de m'entretenir, m'affirme avoir informé oralement Monsieur le Premier ministre de l'époque, et ce de manière périodique.

Monsieur Eugène Schockmel ne se souvient plus d'entrevue particulière à ce sujet avec le Premier ministre en fonction durant son mandat, pour la simple raison qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à signaler dans ce domaine.

²⁸⁴ Lettre de Charles Hoffmann au Premier ministre du 11.12.1990, Divers 1982-1992 (suite correspondance) jaquette 14, bac Divers.

J'ai pu toutefois retrouver certaines pièces par les divers chefs de service à leur Premier ministre respectif, documents que je joins à cette lettre. Ces documents font clairement état de l'organisation « Stay Behind » au Luxembourg. »

En cas de la participation d'agents luxembourgeois à un exercice international du réseau SB (*Stay Behind*) ou en cas d'un exercice SB au Grand-Duché de Luxembourg, le directeur du service de renseignement demandait l'autorisation préalable au Premier ministre qui a donné son accord. C'était le cas en 1984²⁸⁵ et en 1990²⁸⁶.

Non pas dans les banques de données historiques du SREL, mais sur un site Internet²⁸⁷, nous avons trouvé deux autres lettres du directeur Charles Hoffmann au ministre d'État du 2 mai et du 3 septembre 1985 demandant l'accord pour la participation luxembourgeoise à un exercice international prévu dans le cadre de l'instruction pratique des agents SB. Le premier exercice avait lieu du 8 au 12 juillet 1985 et consistait en une opération d'infiltration de matériel par la voie aérienne en collaboration avec un service ami. Le deuxième exercice, qui se tenait du 5 au 20 octobre 1985, était une opération d'infiltration de matériel et de personnes en collaboration avec des services voisins.

Avant 1960, le ministre de la Force publique et, après 1960, le ministre d'État, étaient bien au courant du réseau *Stay Behind*. Ils suivaient les exercices de l'équipe luxembourgeoise et les exercices sur le territoire luxembourgeois. La signature du contrat de l'OTAN les contraignait à en garder le secret et c'est seulement après avoir signifié la décision gouvernementale de mettre fin au service clandestin national à l'ACC (*Allied Clandestine Committee*) en novembre 1990, que le Premier ministre en a pu parler publiquement.

6.7.2 Les services étrangers

Les liaisons internationales entre services constituent pour tout service de renseignement un outil de travail de premier ordre. La nature des menaces exposées ci-devant met en évidence la nécessité des liaisons transfrontalières. Ces liaisons se concrétisaient pour le SREL par :

- des contacts professionnels réguliers entre experts à tous les niveaux de la hiérarchie,
- la contribution active à des réunions, des conférences internationales, des séminaires et des stages,
- l'échange d'études et d'analyses sur les situations politiques et les phénomènes sociaux actuels ou prévisibles dans le monde,
- le fonctionnement de réseaux performants de communication avec des services alliés.

Les relations au niveau opérationnel

Le service de renseignement recourait à l'aide des services amis à l'étranger dans le cadre de l'acquisition du matériel spécialisé, dans le cadre de la formation continue de son personnel²⁸⁸ et dans le cadre d'opérations spéciales pour lesquelles le SREL n'avait pas les compétences nécessaires.

²⁸⁵ Lettre SREL au Premier ministre du 27.08.1984, Divers 1982-1992 (suite correspondance) jaquette 14, bac Divers.

²⁸⁶ Lettre SREL au Premier ministre du 11.09.1999, Divers 1982-1992 (suite correspondance) jaquette 14, bac Divers.

²⁸⁷ [http:// www.lafinanceoffshore.lu](http://www.lafinanceoffshore.lu), consulté le 19.09.2017.

²⁸⁸ Voir sous le chapitre Formation du personnel.

Les premières acquisitions de matériel spécialisé se faisaient avec l'aide des services américains²⁸⁹ dont des piles sèches, des écouteurs, des récepteurs/émetteurs radioélectriques Motorola, etc.

Les services s'entraidaient mutuellement en cas de filatures qui dépassaient les frontières nationales et des exercices communs avaient lieu.²⁹⁰

Voici quelques exemples d'opérations communes avec les services étrangers :

- aide logistique de l'équipe de filature aux services voisins,
- expulsion d'un conseiller commercial du bureau de commerce bulgare en 1988²⁹¹,
- opération Bg, recherche d'information sur les sociétaires d'un bureau de voyage²⁹²,
- surveillance de quatre collaborateurs du mensuel *Counterpoint* édité au Luxembourg de 1988 à 1991 pour contrecarrer les propagandes du KGB, initiateur FBI²⁹³,
- traduction des parties russes de Hy concernant le bureau de presse Novosti par un service voisin
- fourniture d'informations par le SREL dans une opération en 1979/1980²⁹⁴,
- opération Ma, opération de contre-espionnage²⁹⁵,
- assistance à un service voisin dans une opération de surveillance d'un attaché militaire (1984-1988)²⁹⁶,
- installation d'un dispositif d'écoute dans le logement d'un conseiller d'ambassade par des techniciens d'un service partenaire (1980/81)²⁹⁷,
- installation d'un dispositif d'écoute en collaboration avec des collaborateurs d'un service voisin et partage des informations (avril 1967)²⁹⁸,
- opération Dx, 1962, et opération Bft, 1963/64, visant des communistes luxembourgeois du bassin minier qui servaient de boîte à lettres pour des sections communistes étrangères, en collaboration avec un service partenaire²⁹⁹,
- interception de l'émetteur radio de l'ambassade soviétique installé en 1963, en collaboration avec les spécialistes radio d'un service voisin³⁰⁰.

6.7.3 Les réseaux internationaux

A toutes les échelles le SREL collaborait avec des services de renseignements amis, au niveau Benelux, au niveau européen et au niveau de l'OTAN. Ce travail en réseau demandait un grand effort à un service de petite envergure. Les réunions exigeaient la présence d'un représentant du Grand-Duché.

²⁸⁹ Compte service de renseignement N A/51/61, exercice 106, article 327, microfilm décomptes 1959-1961, bac Divers.

²⁹⁰ Rapports du mois/Filatures, bac Opérations.

²⁹¹ Opération Ac, bac Opérations.

²⁹² Opération Bg, bac Opérations.

²⁹³ Opération Ll, bac Opérations.

²⁹⁴ Opération Ep, bac Opérations.

²⁹⁵ Opération Ma, bac Opérations.

²⁹⁶ Opération Nr, bac Opérations.

²⁹⁷ Opération Pr, bac Opérations.

²⁹⁸ Opération U, bac Opérations, vide, voir microfilms Senningen.

²⁹⁹ Opération Bft, microfilm XXVII.

³⁰⁰ Activités au Château de Beggen, microfichier armoire 1, tiroir 01/00-000 à 01/26-0007.

Périodiquement, il incombait au service luxembourgeois d'organiser l'une ou l'autre réunion d'un réseau, d'un groupe de travail ou d'un sous-groupe de travail. Quelques exemples montrent l'envergure de l'engagement du service luxembourgeois dans ces réseaux.

Les réseaux Benelux

Dans le cadre des accords Benelux, les gouvernements avaient décidé le 11 avril 1960 de transférer le contrôle des personnes vers les frontières extérieures du territoire Benelux. Les chefs de service de sécurité Benelux se rencontraient systématiquement. Lors de la première réunion, le Luxembourg était représenté par les colonels Gilson, Brasseur, Darville et le capitaine Hoffmann.

Au début, les réunions avaient lieu tous les deux à trois mois, ensuite à un rythme semestriel. A partir de 1970, les chefs opérationnels se rencontraient également. Entre 1965 et 1982, 34 réunions ont été organisées au Luxembourg.³⁰¹

Les services luxembourgeois, belges et néerlandais collaboraient aussi dans le domaine des demandes de Visa, ils tenaient un fichier commun et un échange a eu lieu régulièrement.³⁰² Un deuxième fichier partagé à l'échelle de Benelux concernait le contre-espionnage. Un fichier³⁰³ entamée en 1965 rassemblait des informations sur des officiers de renseignements identifiés, des personnes impliquées dans des activités de renseignement, des fonctionnaires du parti, des journalistes et collaborateurs d'une maison d'édition originaires du bloc soviétique qui ont visité un des pays Benelux.

Le Club de Berne

Le directeur du SREL était un des membres fondateurs du Club de Berne. Le service luxembourgeois ne reculait pas devant ses responsabilités, le directeur participait aux réunions semestrielles, pour lesquelles le service dressait chaque fois un état de la situation du Grand-Duché. Des cadres intervenaient dans les formations organisées par le Club et à plusieurs occasions le Luxembourg accueillait des séances du club. Ainsi, le Luxembourg a accueilli les chefs des services de renseignement européen en 1973³⁰⁴, en 1977³⁰⁵, en 1982³⁰⁶, en 1986³⁰⁷ et en 1990.

Chaque réunion demandait un grand effort au service luxembourgeois. Le personnel était impliqué dans l'organisation, notamment pour l'accueil des invités, la sécurisation des lieux, la rédaction des rapports, etc.

³⁰¹ Réseau E-M, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-000 à réseaux nommés.

³⁰² Visa Benelux 1981 à 1985, 416 jaquettes, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-0000 – réseaux nommés.

³⁰³ Microfichier armoire 2, tiroir réseaux nommés (suite) courrier SREL entrant et divers, 1966.

³⁰⁴ Club de Berne, 1973, microfichier armoire 2, tiroir réseaux nommés (suite) courrier SREL.

³⁰⁵ Club de Berne, 1977, bac Divers.

³⁰⁶ Club de Berne, 1982, microfichier armoire 2, tiroir réseaux nommés (suite) courrier SREL.

³⁰⁷ Contribution nationale par Charles Hoffmann, 1986, Club de Berne, bac Divers.

Le réseau européen Trevi

Dans le cadre du réseau TREVI³⁰⁸, le SREL participait à la majorité des réunions. A plusieurs occasions, c'était au Luxembourg d'organiser les rencontres :

- 29.06.1976 conférence ministérielle au Luxembourg

Présidence luxembourgeoise 1980

- 24.10.1980 groupe de travail I
- 6.11.1980 groupe de travail II
- 4-5.12.1980 réunions des hauts fonctionnaires

Présidence luxembourgeoise 1985

- 26.09.1985 groupe de travail III nouvellement créé
- 27.09.1985 groupe de travail I
- 25.10.1985 groupe de travail II
- 29.11.1985 réunion des hauts fonctionnaires
- 21-22.01.1991 réunion des ministres des États membres des Communautés européennes.

Les deux exemples du Club de Berne et du réseau TREVI montrent que la collaboration avec les services étrangers amis demandait un investissement en ressources humaines considérable pour un service de la taille du SREL.

³⁰⁸ Trevi, microfichier armoire 2, tiroir 75/601-000 à réseaux nommés.

7. Conclusions et recommandations

7.1 Mission impossible

Nous nous permettons de rappeler la mission initiale définie par le législateur qui était de recenser et d'exploiter par la méthode historique la mieux adaptée les banques de données historiques du service de renseignement de l'État, de sélectionner les données présentant un intérêt historique national à verser définitivement aux archives nationales et de les classer par conséquent.³⁰⁹

Délai non raisonnable

Notre approche initiale tenait compte de ces quatre volets : recensement, exploitation, sélection et classement. Au courant de notre mission nous avons dû nous rendre compte que le délai prescrit de vingt-quatre mois et l'envergure des banques de données historiques du SREL ne nous permettaient pas de répondre à ces quatre tâches. La visualisation des documents rattachées au 6.580 fiches des sujets luxembourgeois a consommé la majorité du temps.

Ainsi, après discussion au sein du comité d'accompagnement, nous avons décidé de renoncer à la sélection et au classement, mais de faire plutôt des recommandations à ce sujet.

Structure et complexité du fichier

Les raisons pour lesquelles la sélection n'a pas pu être faite dépendent de la consistance, de la structure et de la complexité des banques de données historiques du SREL.

1. Documents dispersés : Les microfiches et les documents sont classés par personne cible et non par origine. C'est un frein pour la sélection et pour l'analyse historique. Les documents ont été séparés/scindés et répartis sur les différentes microfiches des personnes physiques et morales existantes. Il n'y a plus d'unité et les informations sont dispersées comme dans un puzzle de 800.000 pièces. Il faudrait impérativement reconstituer les séries de documents selon leur origine afin de permettre une interprétation de ces documents.
2. Tri impossible : Le support des microfiches, à savoir des jaquettes avec cinq rangées de treize pages de documents, ne permet pas un tri immédiat de ces documents. Les bandes de microfiches ne peuvent pas être coupées aux ciseaux. Il faudrait passer par une nouvelle opération de scannage, afin de pouvoir recomposer les différentes séries d'information. Vu l'envergure du fonds, c'est une opération à long terme.
3. Différentes versions : Il existe plusieurs versions de support. Le fichier historique avec les cartes sur support papier et les microfiches, les copies de sauvegarde des microfiches en provenance du Château de Senningen, et les documents sur microfilm en provenance du Château de Senningen. Toutes ces séries sont incomplètes et doivent être comparées entre elles.

Il faut féliciter le législateur pour s'être engagé dans une mission sur les banques de données historiques du service de renseignement, sans en connaître la portée des conséquences. Mais le projet était peut-être trop ambitieux, précipité ou prématuré pour être porté à bon terme dans les conditions actuelles.

³⁰⁹ Loi modifiée du 23 juillet 2016, op. cit., art. 3 (5).

C'est dans cette optique, que nous nous permettons de formuler des recommandations pour le classement, l'archivage et les recherches historiques à envisager dans le futur.

7.2 Recommandations de classement et d'archivage

En ce qui concerne le classement et l'archivage des banques de données historiques du SREL, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Tenir compte des archives du SREL : L'ancien fichier du SREL sur support papier avec ses renvois aux documents sur microfilms et microfiches ne constitue pas les « archives historiques » du SREL, mais c'était un outil de travail qui a été délaissé à un certain moment, tombé dans l'oubli et redécouvert par la commission parlementaire. Nous ne pouvons que le répéter. L'initiative d'en faire un sujet de recherche pour les historiens est bienvenue, mais insuffisante. Le SREL est une administration gouvernementale avec ses propres archives, qui sont fort intéressantes et qui contiennent des manuscrits et des documents qui ne font pas seulement compléter les fonds de l'ancien fichier, mais qui peuvent donner une toute autre vision, bien plus profonde des activités du SREL.

Dans des futures recherches, il ne faudra pas se réduire à l'exploitation de l'ancien fichier, mais bien prendre en compte l'entièreté des archives du SREL. Il va de soi que cette opération doit se faire dans le respect de la législation, de la protection des données et du respect de la vie privée.

2. Nécessité d'un inventaire préalable à la recherche : Il est recommandable d'y mettre de l'ordre avant de lancer une autre équipe d'historiens dans une recherche sur ce fonds. Il est fortement recommandé de rassembler ces fonds divers en un fonds unique et de l'inventorier avant de lancer une nouvelle recherche. Sans ce travail d'inventaire préliminaire, les historiens perdront trop de temps dans la recherche des documents nécessaires pour appuyer ou désapprouver leurs thèses.
3. Engagement d'un(e) archiviste : Nous recommandons au gouvernement d'engager un(e) archiviste formé(e) et expérimenté(e) qui puisse défricher cet amalgame de documents et dresser un inventaire en bonne et due forme. L'archiviste pourra se baser sur l'inventaire sommaire que nous avons réalisé au cours de notre mission.

Avec l'engagement d'un(e) archiviste et l'extension du sujet à toutes les archives du SREL, le gouvernement prouverait sa bonne volonté de rendre ces archives publiques et de jouer la transparence. Car, il s'agit bien d'une opération à long terme.

4. Instauration d'une commission d'historiens indépendants : Nous proposons de garder l'idée d'un comité d'accompagnement composé d'experts indépendants, comme c'est le cas en France ou en Allemagne. Un comité d'historiens indépendants devra accompagner le travail de l'archiviste. Ensemble, ils pourront fixer les priorités des travaux à réaliser, en prenant en considération l'intérêt des historiens et les conditions légales d'ouverture des archives. Il faudra respecter les délais de communication applicables aux archives publiques. Des documents, notamment le fichier 00 ELCOM, contiennent des renseignements individuels relatifs à la vie privée, familiale et

professionnelle, des informations qui relèvent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, etc.

5. Quels documents garder et déclassifier : Après avoir passé deux années dans les archives, nous n'avons pas pu visualiser la totalité des documents et il s'avère difficile de décider aujourd'hui quels documents ont une valeur pour l'historiographie luxembourgeoise et quels documents peuvent être détruits. Il existe des documents qui n'ont pas de valeur historique proprement dite, mais qui sont essentiels à la compréhension des archives historiques du SREL. A titre d'exemple : les 108.000 fiches cartons de personnes non-luxembourgeoises n'ont aucun intérêt direct pour le Luxembourg, mais ces fiches permettent de fournir des informations sur une personne fichée, p.ex. employé de l'ambassade, diplomate, membre du KGB, espion etc.

7.3 Réflexions quant à une recherche future

Après avoir consulté une partie des documents de ces banques de données historiques nous nous permettons de faire les constats suivants :

1. Une source sur la guerre froide : Les banques de données historiques sont une source officielle qui permet de donner une autre vue sur les événements du siècle dernier : la chasse aux sorcières contre les communistes, la guerre froide, la politique imposée par les traités internationaux, les engagements pris par le Luxembourg à l'égard de ses alliés et le comportement adopté à l'égard de ses « ennemis déclarés » et l'histoire du service de renseignement luxembourgeois.
2. Une vue nouvelle, mais partielle : Afin de gagner une vue plus complète sur les sujets énumérés ci-dessus, il faudrait consulter d'autres archives, notamment les archives des services de renseignement étrangers ainsi que les archives du ministère d'État, du SRE, du ministère de l'Armée, du ministère des Affaires étrangères et de la gendarmerie etc.
3. Procéder par étapes : Comme en Allemagne et en France, il faudrait procéder par étapes, avoir une approche réaliste à long terme. Il faudrait choisir quelques sujets, quelques séries de ces fonds et faire des recherches partielles pour aboutir à une série de publications. Il est vrai qu'une partie de ces documents n'est pas disponible aujourd'hui, parce que les documents sont classifiés, parce qu'ils tombent sous la loi de la protection des données et de la vie privée. Il faudra donc faire preuve de patience, donner le temps nécessaire aux archivistes pour la préparation du terrain, entamer le processus de déclassification des documents intéressants, attendre la fin des délais spéciaux de communication légaux prévus.
4. Respecter la vie privée des personnes fichées : Une grande partie des documents de cet ancien fichier, notamment les fiches personnelles 00 ELCOM et les enregistrements des mises sur écoute, contiennent des informations qui relèvent du domaine privé. Les rapports de surveillance et les dossiers opérationnels permettent de démasquer des taupes, des sources qui rapportaient sur leur voisin, sur une connaissance, un ami, un camarade de parti ou un compagnon syndicaliste. Les personnes qui étaient sujets d'observation risquent d'être choquées, voir déstabilisées en apprenant le nom de la personne qui les a dénoncées, observées. Ce sont des personnes auxquelles elles faisaient confiance et lesquelles les ont finalement trahies.

5. Sujets à approfondir : Différents sujets s'apprêtent à des études plus approfondies :

- le Grand-Duché, membre de l'OTAN,
- le rôle du Luxembourg dans les réseaux internationaux comme le Club de Berne, Trevi, Kilowatt, Megaton,
- la politique luxembourgeoise à l'égard du parti communiste luxembourgeois avant la création du SREL (microfilms DOC),
- la grande famille communiste du point de vue du SREL (microfilms DOC, microfiches OO ELCOM),
- l'histoire du service de renseignement luxembourgeois.

Ce sont donc des recherches qu'on devrait réserver aux générations futures dans le respect des personnes fichées. L'essentiel est de garantir la sauvegarde de ces archives pour l'instant.

7.4 Remarques finales

L'image que le grand public se fait des services de renseignement ne correspond souvent pas à la réalité, elle est inspirée des histoires d'espionnage imaginaires publiées sous forme de roman ou adaptées pour le grand écran, et des scandales publiés dans la presse internationale. Il existe une certaine méfiance à l'égard des services de renseignement, ce qui est compréhensible vu les pouvoirs et les grandes libertés dont ceux-ci disposent dans l'exercice de leur mission et vu les scandales auxquels ils se sont livrés dans le passé.

Notre connaissance des services secrets se base sur les histoires d'espionnage, notamment les romans d'un Ian Fleming, d'un David Cornwell, qui écrit sous le pseudonyme John le Carré, ou encore d'un Frederick Forsyth, qui réduisent le service de renseignement à un héros imaginaire qui a un permis pour tuer et rencontre les plus belles femmes du monde, un bricoleur qui invente encore et encore de nouveaux gadgets irréalistes et futuristes et une directrice qui signe les lettres avec une majuscule solitaire. Mais ces histoires, bien qu'écrites par des anciens collaborateurs des services MI5 et MI6, et bien qu'inspirées par des circonstances réelles, sont imaginaires et ne reflètent pas la réalité du travail de recherche assidue de services de renseignement.

D'ailleurs l'image que la presse internationale donne des services, tout en étant juste, ne reflète qu'une partie de la réalité. Les services de renseignement sont à la une des journaux et des émissions télévisées en cas d'un scandale, en cas d'une opération échouée, en cas de la révélation d'un espion ou d'un échange d'espions ou encore d'une publication de documents par un *Whistleblower*.

La presse mentionne l'échec des services lorsqu'un attentat n'a pas pu être empêché. Mais qu'en est-il des bombes qui n'ont pas explosé parce que le réseau de terroristes a été démantelé avant, de la lutte anti-drogue, du combat contre les barons de la drogue, les trafiquants d'armes et les trafiquants de personnes. C'est un travail de longue haleine qui n'est jamais rendu public, mais qui est censé nous protéger tous.

La sauvegarde des archives du Service de renseignement de l'État est essentielle afin de permettre de retracer et de juger les actions du service, de pouvoir définir les donneurs d'ordre et les personnes, associations et entreprises observées. Les actions et les opérations du service peuvent être jugées positives ou négatives, selon le point de vue et la perspective de la personne concernée. Néanmoins, il faut voir le travail du service de renseignement dans son contexte historique de l'époque.

Nous espérons que notre travail sur les banques de données historiques du SREL, contribue à mieux saisir l'envergure de ces archives historiques et à apprécier la portée et la pertinence des documents qu'elles contiennent à sa juste valeur.

Nous souhaitons que notre mission ne reste pas sans suite, que la démarche d'ouverture des archives se poursuive. Après l'inventaire des archives historiques du SREL, il reviendra à des générations futures d'historiens d'approfondir le sujet.

Annexes

Annexes faisant partie intégrante du rapport

Annexe 1	Fiche sur support papier
Annexe 2	Jaquette avec 65 documents microfilmés
Annexe 3	Tableau relationnel du fichier Access
Annexe 4	Exemples de fiches personnelles Access
Annexe 5	Trois exemples de feuilles de renseignement ELCOM
Annexe 6	Deux exemples de fiches d'information
Annexe 7	Constitution du dossier partie A
Annexe 8	Exemple d'une fiche de personnalité
Annexe 9	Tableau des opérations à long terme du SREL
Annexe 10	Organigramme du SREL, février 1960

Rapport final

MISSION DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DES BANQUES DE
DONNEES HISTORIQUES DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE
L'ETAT 19060-2001

Annexes

Annexe 1 - Fiche sur support papier

NOM: _____	N° du dossier: _____
Prénoms: _____	Voir aussi: _____
alias: _____	_____
né le: _____	_____
à: _____	_____
Nat. act.: _____	_____
Nat. d'org.: _____	
Professions: _____	

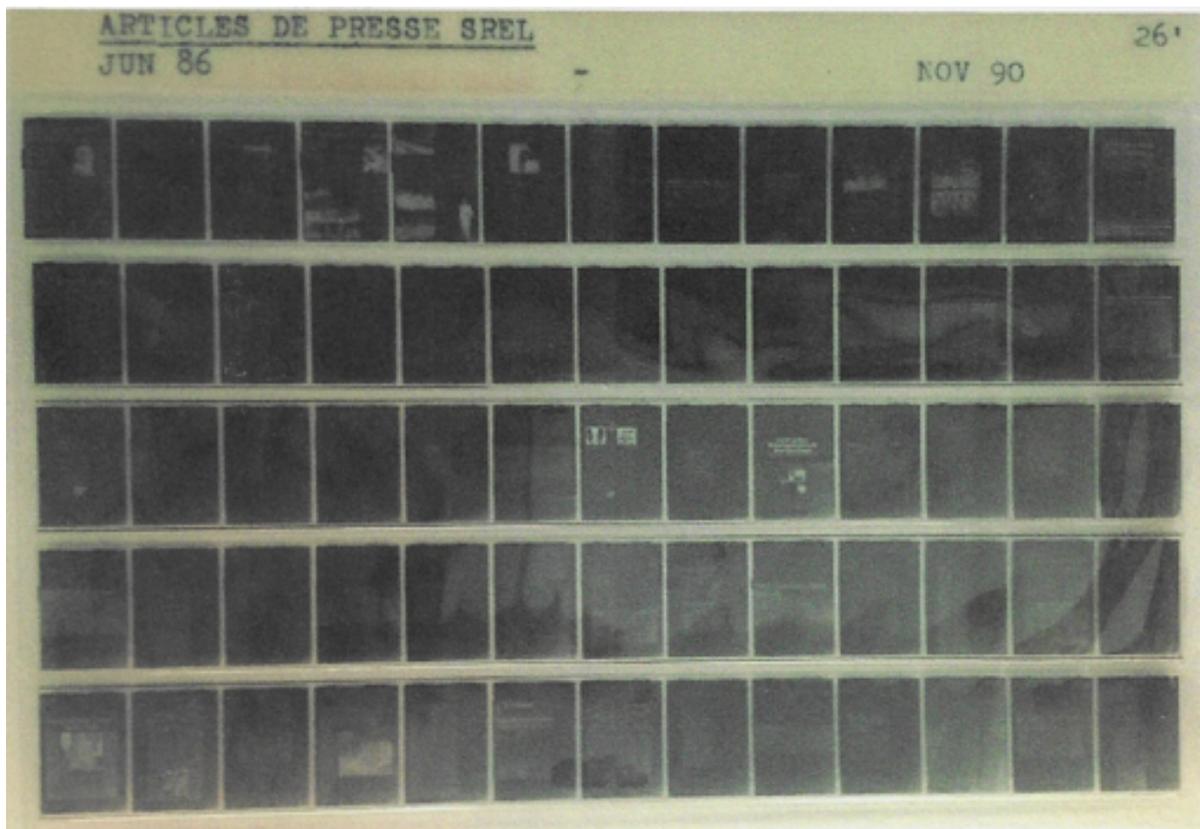
Domiciles: _____	

Situation de famille: _____	

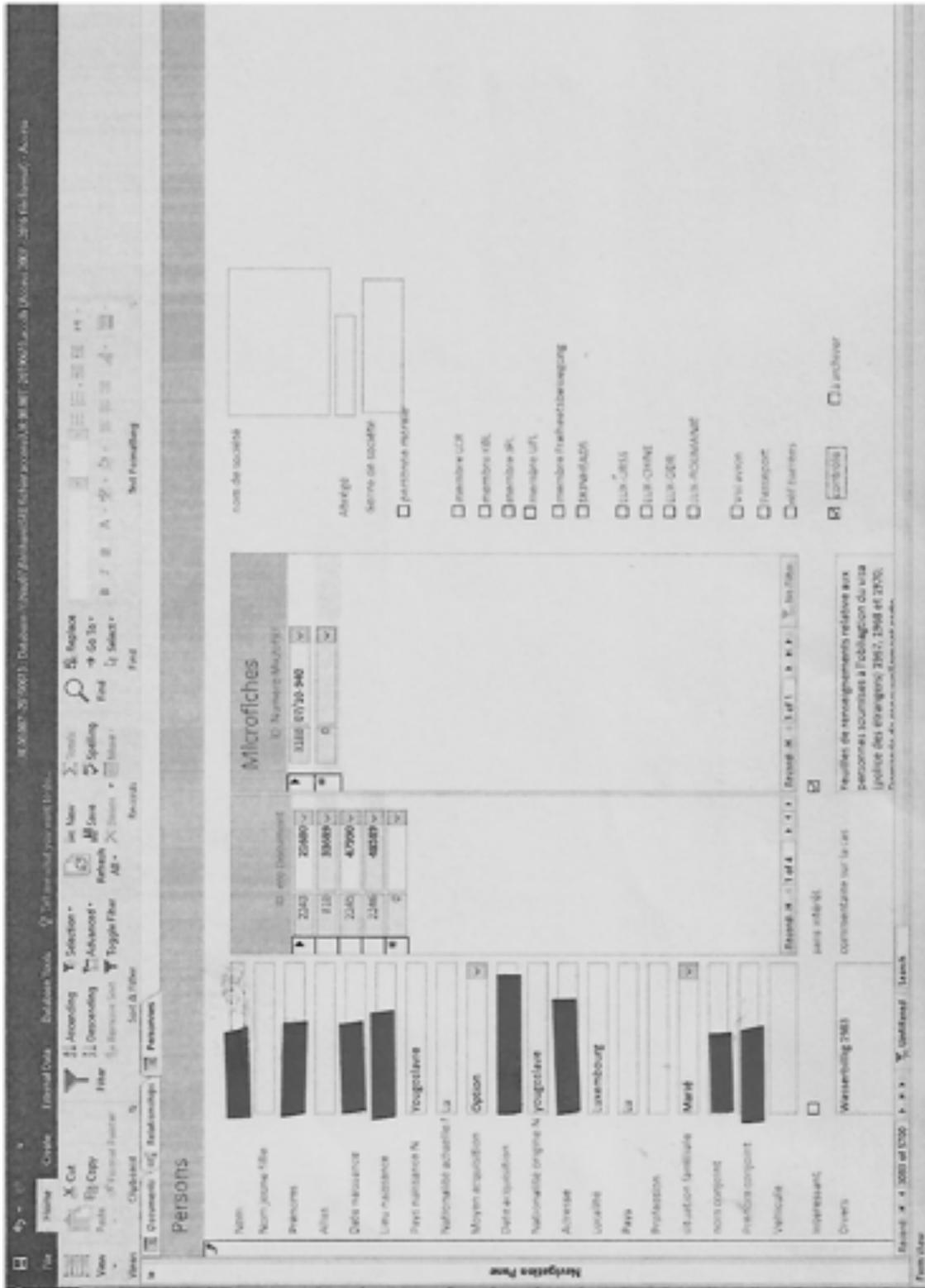
Divers: _____	

137001

Annexe 2 – Jacquette avec 65 documents microfilmés (microfiche)



Annexe 4.2 – Fiche personnelle ACCESS exemple 2



Annexe 5.1 - Feuille de renseignement ELCOM exemple 1

00 2754
00-1265

Feuille de Renseignements ELCOM.

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED]
Sexe : m.
Domicile : [REDACTED]
Nationalité : Italienne
Lieu de naissance : [REDACTED] / Italie
Date de naissance : [REDACTED]
Stat civil : célibataire
Nom du conjoint :
Noms des parents et des enfants adultes :
Parents :
[REDACTED] et [REDACTED]
Enfants :
néant
Noms d'emprunt, y compris les variantes orthographiques :
néant
Nr. du certificat d'immatriculation / du passeport / de la carte d'identité :
?
Occupation : ouvrier d'usine -EABIT Differdange
Signalement : voir photo annexée, qui date de 1944
Activité :
[REDACTED] fait partie de l'Italia Libera et est en outre à considérer comme membre du PCL, pourtant qu'il ne se signalait pas par une activité subversive jusqu'à présent.
MEMBRE DU PCL en 1974 22.12.1952
77.
1972/73: suit cours de langue russe, 1ère année (Differdange)

Annexe 5.2 - Feuille de renseignement ELCOM exemple 2

00-1409

Feuille de renseignements ELCOM.

4. Nom : ██████████

5. Prénoms : ██████████ 5^{bis}. : Domicile : ██████████

6. Sexe : masculin, 7. Nationalité : Luxemburger.

8. Lieu de naissance : ██████████ 9. Date de naissance : ██████████

10. S'il s'agit d'une femme : Nom de jeune fille :
Etat civil : (Marié, divorcée etc.)

11. Nom du conjoint : Edig,

12. Noms des parents et des enfants adultes :
Sohn von ██████████

(M)

13. Noms d'emprunt, y compris les variantes orthographiques :

14. N° du Certificat d'immatriculation / du passeport / de la Carte d'identité :

15. Occupation (Lieu de travail) : Arbeitet zu Esch/Alzette. Auf welcher Arbeitsstelle konnte jedoch nicht in Erfahrung gebracht werden.

16. Signalement (traits saillants seulement) :

17. Activité : Ist wie mein Vater, eifriger Anhänger der Partei. Sämtliche kommunistische Zeitungen werden von ihm ausgelesen. Beim Aufhängen der Plakate ist er stets dabei. In den Versammlungen wurde er noch nicht gesehen. Bei den Umzügen beteiligt er sich jedoch. Bei den letzten Gemeindevahlen, war er dabei um am frühen Morgen die Plakate aufzukleben.

1.3.52. Membre du comité provisoire de la "Jeunesse Libre Luxembourgeoise",
v.d. Jeunesse. 48.

Date : 21.4.1952.

Annexe 5.3 - Feuille de renseignement ELCOM exemple 3

Feuille de Renseignements -ELCOM-

1-Nom: - 31.424 CO - 1237

2-Prénoms: Antoine

3-Sexe- M. 4- Nationalité: luxembourgeoise

5-Lieu de naissance: Esch s/Alzette 6- Date de naissance:

7-S'il s'agit d'une femme: Nom de jeune fille:

8-Etat civil-(marié(e), divorcé(e), etc.) marié

9-Nom du conjoint:

10-Noms des parents et des enfants adultes:

11-Noms d'emprunt, y compris les variantes orthographiques:

12-N° du certificat d'immatriculation-du passeport ou de la carte d'identité:

13-Occupation:(Lieu de travail) ouvrier à la cimenterie d'Esch s/Alzette.
(il est sous les drapeaux actuellement)

14-Signalement(traits saillants seulement):
taille moyenne, svelte, cheveux châtains,

15-Activité: Il n'y a pas de doute que l'intéressé qui a la même
opinion politique que son père, est ou bien membre du PC. ou du
Fla. sans cependant se livrer à la moindre activité. Ses capacités
mentales ne lui paraissent pas, de remplir la moindre mission
spéciale. En somme il n'est pas à considérer comme dangereux,
mais tout simplement comme membre payant.

87

Date :/R. 12. 1952.....

Annexe 6.1 – Fiche d'information exemple 1

00-2076

NOM ET PRENOMS: [REDACTED]

LIEU ET DATE DE NAISSANCE: [REDACTED]

NOM DE L'ÉPOUSE: [REDACTED]

ADRESSE: [REDACTED]

Feuille No

S	No	DATE	OBJET
	20/75	29.11.73	Membre de l'UFL/Sec Esch/Alzette.
W	3	13.2.74	Membre UFL-Sec.Esch
W	2	28.5.74	Membre du PCL sec Esch
W		23.8.74	Cours politique Moscou Août 1974
W	5	13.2.76	Membre UFL-Sec.Esch
W		16.7.75	Membre PCL-Sec.Esch
W	18	28.3.75	Membre du PCL sec Esch
.	21	21.11.72	Rem. Sec de l'UFL/Sec Esch

Annexe 6.2 – Fiche d'information exemple 2

NOM ET PRÉNOMS: [REDACTED]
 LIEU ET DATE DE NAISSANCE: Luxembourg le [REDACTED]
 NOM DE L'ÉPOUSE: [REDACTED] feuille No [REDACTED]
 ADRESSE: [REDACTED]

S	No	DATE	OBJET
[REDACTED]	8	5.4.71	Membre du PCL 1971
[REDACTED]		mai 71	Abonné «ZEITUNG»
[REDACTED]		29.9.71	Membre PCL 71
Zeitung		21.12.71	Sammelheft 3.110 - für die Zeitung
Zeitung		22.1.72	" 540 -
"		25.11.72	" 2.160 -
"		3.1.73	" 2.830 -
			M 20 8 JUL 1973
Zeitung		27.7.73	Wird im Monat August in meinem Ferienaufenthalt nach der DDR fahren.
Zeitung		24.11.73	Sammelheft 3040 - für die Zeitung
"		19.3.74	Cand. Election légis. 1974 / Luxemb.
"		1.5.74	
W [REDACTED]	12	23.5.74	Membre du PCL sec Esch
Zeitung		15.6.74	Sammelheft 3.505 - für die Wahlleiter
W [REDACTED]		23.8.74	Cours politique Moscou Août 1974
ZEITUNG		11.3.75	Sammlung der besten Seiten der Arbeiter- und Bauernzeitung
Zeitung		7.8.75	Sammelheft 3.660 - für die ZEITUNG-Liste No 118
Zeitung		7.3.75	Sammelheft 1.650 - für die ZEITUNG-Liste No 202
Zeitung		11.7.75	Cand. Election Comm. 1975
W [REDACTED]		13.7.75	Membre PCL-Sec. Esch
W [REDACTED]		23.3.75	Membre du PCL sec Esch
W [REDACTED]		19.10.75	Mitglied der Sekretariatsgruppe SED-3 West.
ZEITUNG		20.4.76	Sammelheft 1.110 - für die neue COPE

Annexe 7- Constitution du dossier partie A

ANNEXE A.

00-1613

CONSTITUTION DU DOSSIER.

Partie A :

M

1 - Fiche de personnalité	1	1	
1a - Fiche de personnalité du conjoint	"	1 (jaune)	/
1b - Fiche de personnalité du 1er enfant	"	1a	/
1c - Fiche de personnalité du 2e enfant, etc.	"	1b	/
2 - Caractère - Habitudes	"	2	
3 - Formation et carrière	"	3	
4 - Formation et carrière militaire	"	4	
5 - Idées politiques	"	5	
6 - Situation financière	"	6	
7 - Relations avec PC	"	7	
8 - Relations avec hommes d'affaires	"	8	
9 - Relations avec hommes des sciences et des arts	"	9	
10 - Relations politiques	"	10	
11 - Relations et activités clandestines	"	11	
12 - Autres relations et connaissances	"	12	
13 - Déplacements à l'étranger	"	13	
14 - Informations diverses	"	14	
15 -	"	15	
16 -	"	16	
17 -	"	17	
18 -	"	18	
19 -	"	19	

Partie B :

Annexes Pages 20 et ss

Annexe 8.2 – Exemple d'une fiche de personnalité suite

16 - Changement(s) de domicile :

le	adresse	propriétaire	loyer mensuel

17 - Changement(s) du lieu de travail :

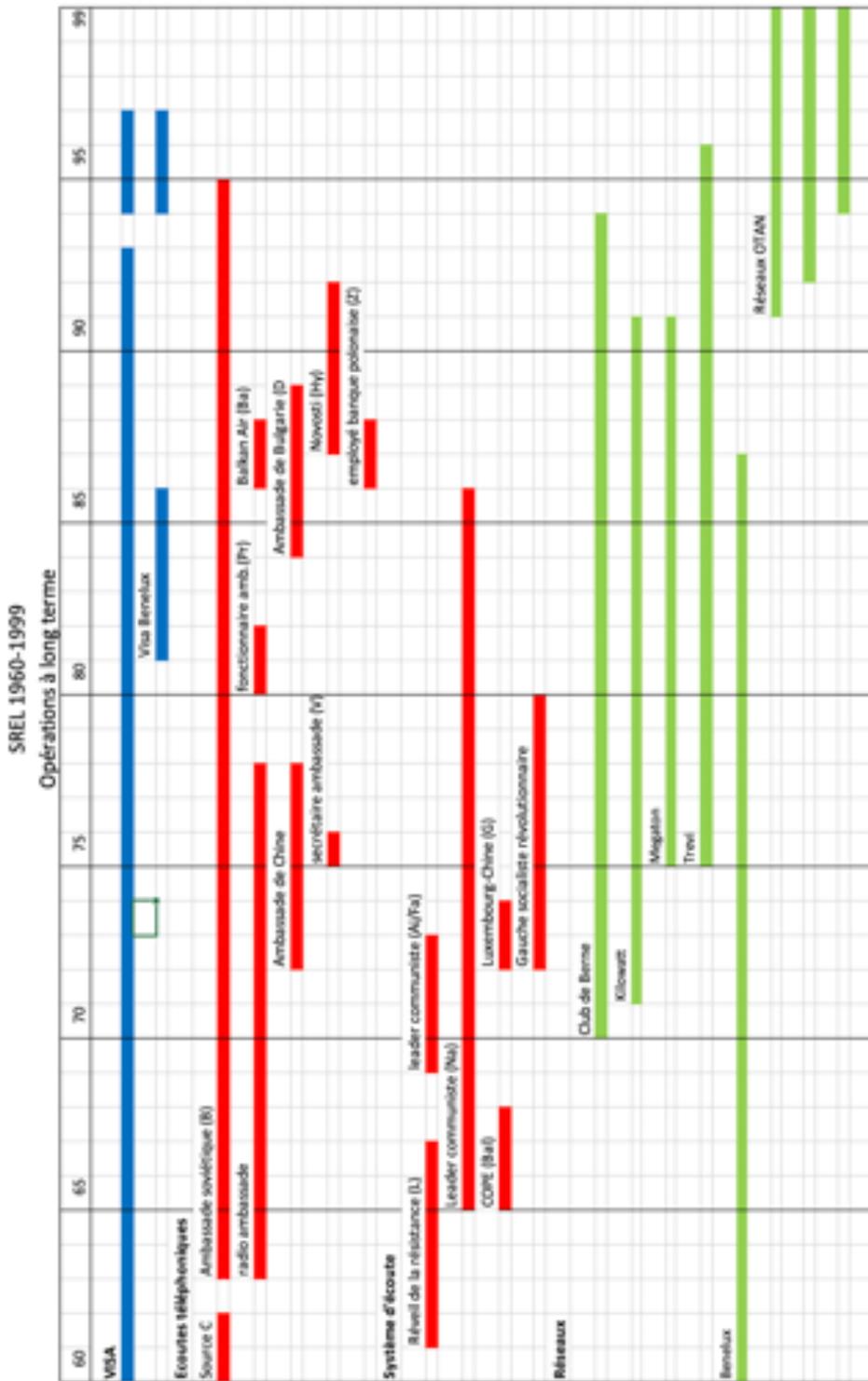
le	patron	salaire mensuel

18 - Remarques :

Membre du PCL / WEIG 18/75 du 28.03.1. 14

Date: 30.10.1975

Annexe 9– Tableau des opérations à long terme SREL



Annexe 10- Organigramme SREL février 1960

